UNIVERSITÉ PAUL VALÉRY – MONTPELLIER 3

Arts, Lettres, Langues, Sciences Humaines et Sociales

UFR 4 : Faculté des Sciences Sociales, des Organisations et des Institutions

Département d'Administration Économique et Sociale

Favoriser l'égalité pour lutter contre les violences conjugales, intrafamiliales, sexistes et sexuelles en milieu rural par l'approche de l'éthique du *care*

Mémoire soutenu en vue de l'obtention du

Master Intermédiation et Développement Social

parcours *Projet – Innovation – Démocratie – Territoire*

Domaine : Sciences Humaines et Sociales

2023-2024

par BRECHOIRE Camille

Préparé sous la direction de :

Rivaud AUDREY, Maîtresse de Conférences en Sciences économiques

Soutenu le 16 septembre 2024

Remerciements

Ce mémoire porte mon nom mais est en réalité le fruit d'un travail collectif, réalisé grâce à la pluralité des personnes que j'ai eu la chance de rencontrer tout au long de l'année.

Je souhaite remercier ma directrice de mémoire Madame Audrey Rivaud pour son accompagnement régulier, sa disponibilité et pour tous les précieux conseils dans la réalisation de ce travail.

Je tiens à remercier ma tutrice de stage, Claire Bernardo, pour son soutien dans la réalisation de ce mémoire. Je souhaite souligner l'apport de son expertise et sa vision professionnelle qui m'a enrichie personnellement et professionnellement.

Je remercie toute l'équipe pédagogique du Master 2 IDS, ainsi que l'ensemble des intervenant·e·s professionnel·le·s pour avoir assuré la partie théorique d'une manière aussi passionnante.

Enfin, je remercie tou·te·s les habitant·e·s que j'ai rencontré·e·s durant cette année pour les échanges précieux. Merci aux personnes enquêtées qui ont bien voulu répondre à mes questions et partager leur expérience.

Je remercie évidemment mes collègues de Terre-Contact pour leur professionnalisme et leur bienveillance.

Pour finir, j'adresse des remerciements aux personnes de mon entourage qui m'ont soutenue tout au long de l'année.

Sommaire

Introduction **6**
Contextualisation de ce mémoire 6
Méthodologie de ce travail de mémoire 11
Délimitation du sujet et de ses enjeux 17

1. Contextualisation et état des lieux des inégalités en milieu rural **21**
1.1 Les spécificités et enjeux des territoires ruraux 21
1.2 Clés de compréhension des violences conjugales, intrafamiliales, sexistes et sexuelles en milieu rural 26
1.3 Le projet Femmes en campagnes, campagne pour l'égalité : un projet de lutte contre les VCIFSS itinérant sur le territoire Coeur d'Hérault 35

2. Des actions collectives appréhendées au prisme de l'éthique du care : quels impacts sur la définition et la mise en œuvre d'un projet d'intermédiation sociale ? **42**
2.1 Le cadre de l'intervention 42
2.2 Une redéfinition de la place des acteur·rice·s et des pratiques : focus sur l'apport des espaces collectifs de lien social pour lutter contre les VCIFSS en milieu rural 50
2.3 L'éthique du care comme pratique au service de l'action sociale : focus sur un projet visant à lutter contre les VCIFSS en milieu rural 62

3. La dimension institutionnelle de l'éthique du care : entre fondamentaux et idées novatrices du travail social **73**
3.1 Un travail en réseau complexe mais essentiel pour lutter contre les violences conjugales, intrafamiliales, sexistes et sexuelles 73
3.2 L'approche par l'éthique du care pour repenser structurellement le lien entre les institutions et les personnes 77
3.3 Affirmer le care comme un projet politique global : vers une démocratie du care ? 82

Conclusion **88**
Annexes **91**
Bibliographie **110**
Quatrième de couverture **114**

Introduction

Contextualisation de ce mémoire

Mémoire universitaire

Ce travail de mémoire est réalisé dans le cadre de la deuxième année de Master Intermédiation et Développement Social à l'Université Paul Valéry Montpellier 3. Il s'appuie sur l'ensemble des cours des deux années du cursus, les séminaires et les rencontres avec des professionnel·le·s et sur l'alternance réalisée à Terre-Contact pendant l'année scolaire 2023-2024.

Alternance au sein de l'association Terre-Contact

Terre-Contact est une association loi de 1901 créée en 2000. Elle intervient aujourd'hui sur les trois communautés de communes du Cœur d'Hérault : le Lodévois et Larzac, la Vallée de l'Hérault et le Clermontais.

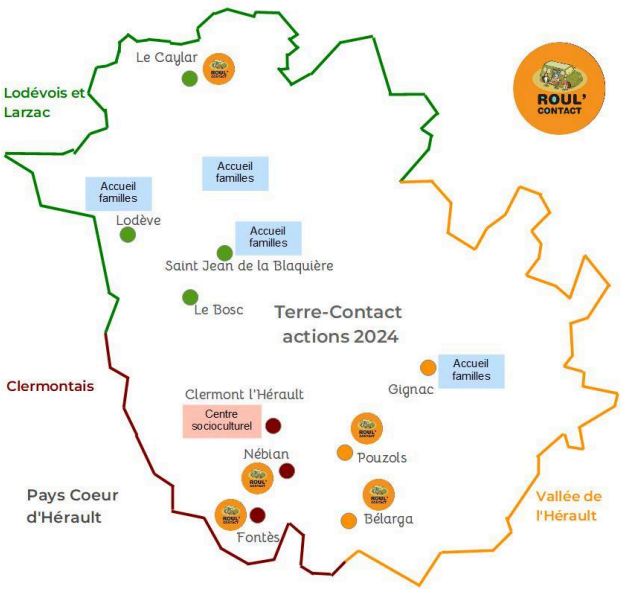

Carte du territoire d'intervention de Terre-Contact.

Son projet associatif est de prévenir l'isolement et la rupture du dialogue au sein de la famille en créant des espaces décloisonnés pour *faire ensemble*. Elle favorise le lien social entre les générations et prévient l'isolement des familles et des personnes grâce à l'animation d'ateliers et d'espaces de rencontres. De ce fait, les actions de Terre-Contact ont une dimension collective. En mettant en place les conditions propices à l'émergence de projets collectifs dans une démarche participative, où elle se pose en tant qu'accompagnatrice des projets des habitant·e·s.

L’association combine quatre piliers qui forment la base solide au développement de ses projets :

- Le lien social et la prévention de l’isolement
- L’accompagnement à la parentalité
- L’ouverture culturelle pour tous et toutes
- L’accès à une alimentation de qualité

Les actions de Terre-Contact visent à organiser les conditions favorables aux rencontres, à l’échange et à l'implication citoyenne. Lors des animations, cela est mis en œuvre par un aménagement réfléchi des espaces d’animation, la délimitation d’un cadre clair et un accueil des habitant·e·s finement pensé. L’accueil est posé comme un des fondamentaux pour répondre à la mission sociale de l’association.

L’accompagnement par les pair·e·s est également un axe d’intervention. L’association crée des espaces où le développement de cet accompagnement est possible, notamment grâce à la posture des personnes animatrices qui sont l’intermédiaire actif qui “entre-vient” pour favoriser l’échange entre des personnes.

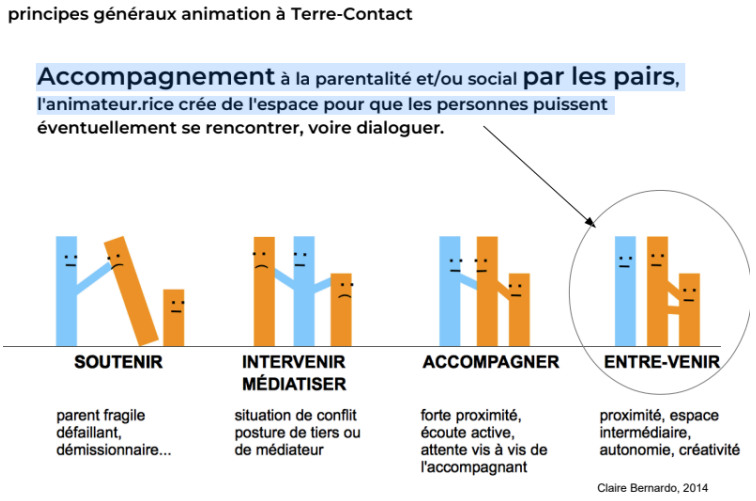

Les principes généraux d’animation à Terre-Contact : une posture pour “entre-venir” (2014).

Avec des animations de la vie sociale dans des espaces mixtes et décloisonnés, Terre-Contact effectue une prévention primaire. L’association n’intervient pas dans l’accompagnement social, mais vise à prévenir et réduire les causes et les facteurs de risque de l’isolement et de l’exclusion sociale. D’abord en mettant en place des actions et des animations de la vie sociale dans des espaces accessibles à tous et toutes, ensuite en faisant le relais vers les structures du territoire pouvant être utiles aux personnes selon leurs besoins. Terre-Contact utilise le moyen du *faire ensemble* pour prévenir l'isolement et favoriser le lien social, à l’aide d’outils et de supports d’animation comme prétexte à l’échange et à la rencontre. Les personnes peuvent ainsi trouver des lieux de socialisation et de rencontre.

L'association soutient les initiatives collectives, autant dans leur émergence que dans leur mise en action. Elle met en place des lieux sécurisants pour travailler sur l'estime de soi. Toutes les personnes, indépendamment de leur expérience ou de leur âge, peuvent participer aux actions et aux ateliers, sans niveau minimum requis. Ce sont des espaces où la découverte, la curiosité, l'entraide, la communication et l'exploration sont privilégiées au résultat en lui-même. Les activités proposées offrent aux personnes un cadre sécurisant pour se confronter au regard de l'autre. Les ateliers sont des opportunités de se "reconnecter" avec la société, sans jugement, sans avoir peur de se tromper.

Quatre actions phares existent pour mettre en œuvre le projet associatif précédemment présenté. Ces actions sont assurées par une quinzaine de salarié·e·s[1].

Les actions Enfants-parents sont des actions d'accueil des familles et de soutien à la parentalité. On retrouve : le *Lieu d'Accueil Enfants-Parents* (LAEP) itinérant, *Colimaçon*, *Parents-thés*, *le Four à Pizza*, *Les 1000 premiers pas*. L'association organise aussi des visites médiatisées avec le Service de Médiation Enfance Famille du Foyer Départemental Enfance Famille, dans le cadre de la territorialisation des services.

Les Ateliers argile sont à destination des parents et de leurs enfants, ou de publics spécifiques (patient·e·s de l'hôpital de jour, multi-accueil, RPE[2], IME[3]).

L'échappée est un centre socioculturel où diverses actions sont mises en place à destination de tout public. Certaines sont ciblées pour les jeunes comme le *Contrat Local d'Accompagnement Scolaire* (CLAS) ; pour les habitant·e·s du quartier comme *Voisins-Services* ; ou encore pour les familles comme *Pauses familles*.

Roul'Contact est une action d'aller-vers itinérante dans les villages du Cœur d'Hérault qui existe depuis quatre ans. Elle se découpe en deux actions itinérantes transversales : l'animation de la vie sociale et une épicerie mixte. Roul'Contact se déplace toutes les deux semaines dans cinq villages : Le Caylar, Fontès, Pouzols, Bélarga et Nébian. La tournée Roul'Contact a lieu dans l'espace public et est à destination de tous et toutes, les animations sont gratuites sans aucune condition. Sur quatre villages : Bélarga, Fontès, Nébian et Pouzols, cette action a été agréée Espace de vie sociale itinérant par la Caisse d'Allocations Familiales de l'Hérault en 2021.
Deux autres projets aux moyens et principes d'action similaires s'adossent à Roul'Contact : le projet ***Passerelles,*** né de la rencontre entre la proposition d'animation d'un lieu pour tous·tes et l'approche de prévention des aidant·e·s familiaux·ales. Et ***Femmes en campagnes, campagne pour l'égalité***, un projet de lutte contre les violences conjugales, intrafamiliales, sexistes et sexuelles.

[1] Annexe 1 : Organigramme salarié·e·s Terre-Contact et intervenant·e·s (mai 2024).
[2] RPE : Relais petite enfance.
[3] IME : Institut médico-éducatif.

Posture et travail de recherche

Ce mémoire s'inscrit dans une démarche d'intermédiation sociale, apprise durant les deux années de Master, que je tente de développer tant dans la théorie que dans la pratique.

L'intermédiation sociale vise "*à initier un processus de conciliation, de rapprochement de visions du monde (et de ses problèmes) différentes, parfois antinomiques*" afin de "*prévenir les processus de désaffiliation économique, sociale et civique [...]*" (Noël et all, 2018). La notion d'intermédiation se veut en rupture avec des modes de gouvernance qui imposent une logique autoritaire et descendante des prises de décisions.

Etymologiquement, l'intermédiation renvoie à :

- *Mederor* : donner une juste mesure → poser un cadre
- *Medeo :* prendre soin, protéger → être à l'écoute
- *Medomai :* imagination, invention → inventer des dispositifs

Cette approche est mobilisée pour penser et agir face à des problématiques sociales qui ne trouveraient pas de réponses suffisantes dans l'état actuel des politiques publiques.

L'étymologie de *projet* et *problème* est similaire, l'un n'existe pas sans l'autre. Au sens de la sociologie des problèmes publics et de l'action publique, ce qui fonde un problème est *"le rapport entre des faits existants dans notre société [...] et des valeurs que la société entend défendre [...]."* (Noël et all, 2018). Prenons l'exemple, les violences intrafamiliales face aux valeurs d'égalité et de respect : l'asymétrie entre les deux amène les violences intrafamiliales à être considérées comme un problème public (bien que cela soit plus complexe en pratique). Cette reconnaissance comme problème public induit une mise à l'action sur l'agenda politique, et donc à des politiques publiques dédiées.

Pour résoudre un problème, les causes de celui-ci vont être recherchées afin de l'éliminer (Noël et all, 2018). Le courant néo libéral dans lequel évolue la société actuelle impose un paradigme d'action publique qui impute la cause d'un problème aux personnes victimes de ce problème. Cette stratégie a pour finalité de ne pas remettre en question la responsabilité structurelle de la société, en reportant l'entièreté du problème sur les personnes.

L'intermédiation sociale permet de penser les situations problématiques complexes pour trouver des réponses finement adaptées au terrain et aux personnes. Dans une démarche d'intermédiation sociale, il importe donc de "*construire les problèmes avec les personnes concernées afin qu'elles puissent s'extraire de*

la 'condition' à laquelle elles ont été assignées et favoriser le développement de leur pouvoir d'agir" (Noël et all, 2018). Le pouvoir d'agir est la traduction du terme *empowerment* né aux États-Unis dans les années 1960-1970, à l'origine de femmes liées aux problèmes des violences conjugales. En ce sens, dans une conception démocratique de la production d'un savoir, on considère ici pleinement ce que John Dewey appelle *le savoir expérientiel*. C'est-à-dire l'expérience des personnes concernées comme une source de savoir à partir de laquelle on doit baser nos réflexions, et non l'inverse.

Pendant le séminaire réalisé au Lieu de Vie et d'Accueil (LVA) *Le Roucous*, la promotion 2023-2024 du Master IDS a participé à des échanges avec des professionnel·le·s du champ du social. Une phrase prononcée par une personne tenant un LVA m'a parue très juste au regard de la posture vers laquelle tendre et le regard critique à adopter envers soi-même : *"décider pour les autres, c'est la pire des haines inconscientes"*. En ce sens, et en lien avec les travaux de Donna Haraway sur les *savoirs situés*, il semble important de s'interroger sur la place depuis laquelle on produit du savoir. Ce travail de mémoire est situé de mon point de vue, c'est-à-dire celui d'une étudiante de Master 2 IDS évoluant dans l'association Terre-Contact.

A l'instar de la sociologue Isabelle Clair qui parle de "*pratique partielle et relationnelle*", je considère ici que mes savoirs sont incomplets, et que j'évolue dans une relation d'interdépendance aux autres. Dès lors, en tant que femme ayant grandi en milieu rural, je ne peux pas m'extraire de ce vécu qui donne une couleur particulière à ce travail de mémoire. De plus, les mois passés sur le terrain m'ont permis de créer des liens avec certain·e·s habitant·e·s. Cela peut être vu comme biaisant mon travail d'enquête. Pourtant, ce lien m'a permis de partager leur quotidien et de créer une relation de confiance, absolument nécessaire pour relayer la réalité de leur vie et de leur discours.

Pour finir, ce mémoire traite de la notion d'éthique du *care*. J'ai découvert cette théorie après avoir déjà été dans l'action et la mise en œuvre de projet dans mon alternance. Petit à petit, par l'expérimentation, j'ai essayé d'avoir une approche de l'éthique du *care* envers les habitant·e·s, avec mon équipe de travail, les partenaires du projet et avec moi-même. Cela n'est pas inné et a demandé de déconstruire certaines représentations ; ma façon d'agir a fait l'objet d'un questionnement permanent.

Méthodologie de ce travail de mémoire

La méthodologie de recherche : recueil et collecte des données

La double casquette d'étudiante/chercheuse et d'animatrice/coordinatrice avec laquelle j'ai évolué cette année est intéressante pour réfléchir sur une question sociale. L'alternance entre la théorie et la pratique a été importante pour avoir une approche distanciée sur les éléments rencontrés durant mon stage et faire une analyse par le prisme de l'intermédiation sociale.

- Les recherches ~~littéraires~~

Au premier semestre 2023, en parallèle des premières observations de terrain, j'ai fait des recherches ~~littéraires~~ sur le territoire rural, les inégalités, les violences conjugales, intrafamiliales, sexistes et sexuelles, le lien social, les politiques publiques. J'ai pu recueillir des données générales aidantes pour contextualiser et s'approprier les notions.

- Recherche-action et méthodologie inductive

La démarche heuristique est "*l'art d'inventer, de faire des découvertes*" en résolvant des problèmes à partir de connaissances incomplètes (Noël et all, 2018). Dans une démarche d'intermédiation, on part du principe que le problème a été partiellement défini. Dès lors, on adopte une démarche exploratoire et d'enquête, c'est-à-dire qu'on se place dans une posture où on ne sait pas à la place des personnes quels sont les problèmes qu'elles rencontrent, ni comment les pallier. Enquêter devient alors une forme de fabrication de la démocratie, dans le sens où on écoute et on laisse la parole aux personnes concernées par un problème précis (Rozier, 2010). L'expérimentation est un dispositif d'enquête qui relève d'une méthode de travail exploratoire, où toute la durée de l'expérimentation est marquée par un processus d'apprentissage.

Pour construire une réflexion sur le terrain d'étude, c'est une méthode inductive que j'ai entreprise. Les données initiales, issues des cours du master, des lectures, d'expériences professionnelles, ont conduit à des hypothèses de réponse. Étant dans une démarche inductive, les observations de terrain ont été au centre de la réflexion et mises en perspective avec des données plus théoriques. Ainsi, un système d'aller-retour entre les hypothèses et le terrain a été à la base de la construction de ma réflexion. Cette méthode inductive m'a régulièrement conduite à réajuster le plan du mémoire.

Mes recherches et mes notes de terrain ont permis d'orienter mes réflexions, et m'ont aidée dans le choix de mon sujet. J'ai relevé cinq axes de travail qui ont ensuite été les hypothèses de mon pré mémoire. Mes réflexions se sont basées sur ce qui a été fait et vécu lors de mon alternance. De nombreuses situations ont

raisonné avec ce que nous étudions en cours, et m'ont donc d'autant plus interpellée. Au fur et à mesure de la récolte des données par les observations, j'ai centré et ajusté mes recherches bibliographiques sur des thématiques plus précises, et à l'inverse abandonné des pistes. Cela m'a permis de mieux comprendre les différents éléments sur lesquels porte mon alternance : la ruralité, les rapports femmes-hommes, les violences, les inégalités, l'aller-vers, l'animation et la participation. Grâce aux apports de professionnelles avec qui j'ai travaillé, j'ai introduit l'éthique du *care* dans ma réflexion et le lien avec les pratiques d'intervention sociale. Le projet *Femmes en campagnes, campagne pour l'égalité* évoluant au sein d'une association d'animation de la vie sociale, il m'a semblé pertinent de questionner le rôle que peut jouer cette pratique pour favoriser l'égalité et lutter contre les violences, tout en combinant une approche individuelle et collective de l'action sociale.

- Collecte de données par l'observation

L'observation participante est une méthode de recueil de données qualitatives pouvant se définir comme "*l'observation directe des agissements et des interactions d'individus dans leur environnement quotidien par un chercheur, qui devient l'observateur*" (Tétreault, 2014). Pour Bogdan et Taylor (1975), l'observation participante est "*une période de travail intense caractérisée par des interactions sociales qualifiées de privées entre le chercheur et les participants"*. Lors de cette phase, le·a chercheur·se tente de "*s'intégrer le plus possible à la routine du groupe afin de mieux comprendre le comportement humain via son observation. Par son implication personnelle, il parvient à développer une sensibilité et une meilleure connaissance du phénomène étudié"* (Tétreault, 2014). Il s'agit alors de documenter et de rendre compte de l'intérieur des phénomènes sociaux difficilement mesurables uniquement par la lecture ou l'observation classique.

Concrètement, j'ai quotidiennement pris des notes sur ce que j'ai fait, vécu et observé (qui j'ai rencontré, quels échanges j'ai eu, mes ressentis, mes difficultés, les difficultés des gens, etc.). Ce "carnet de note" est un recueil "à chaud" de ce qu'il s'est passé dans la journée ; il est dépourvu de toute analyse. Ces prises de notes m'ont permis de déterminer quels étaient les éléments qui revenaient souvent, les difficultés les plus présentes. J'ai pu progressivement les structurer par grandes thématiques. J'ai alors pu soulever les enjeux de mon projet, comprenant davantage mes missions et mon environnement au fur et à mesure des mois. La relecture régulière de ces notes, des comptes rendus des animations et des réunions ont aiguillé mes recherches.

Ce carnet de note contient de nombreux échanges informels avec les habitant·e·s. Le recueil de la parole a été parfois plus simple lors de discussions individuelles informelles plutôt que formalisées par un entretien dédié ou au sein d'animations collectives. Ces temps informels ont été souvent courts et peuvent sembler superficiels ou inutiles. Pourtant, ils sont essentiels pour repérer toutes les demandes et les envies, recueillir les difficultés et rendre compte des conditions de vie.

Le tableau ci-dessous répertorie le nombre d'échanges informels ainsi que le nombre de personnes concernées par mes observations, relevé selon mon carnet de note. Il indique également, de manière résumée, tous les espaces et les actions auxquelles j'ai participé et sur lesquels j'ai pris des notes pour alimenter ce travail. Cela représente soixante séances sur Roul'Contact, vingt-quatre événements avec des partenaires, trois actions avec des établissements scolaires et cinq actions de sensibilisation à l'égalité[4].

	Nature	**Nombre d'événements**	**Nombre d'habitant·e·s**
Sur Roul'Contact	Temps informel individuel	60	60
	Temps informel collectif	5	15
	Animation sur les thématiques d'égalité	10	environ 80
Réunions partenaires	Associations, financeurs, partenaires du réseau, coordination interne	24	/
Education nationale	Animations	3	100
Autres actions	Animations diverses	5	100
Total	/	**106**	**355**

Tableau résumé des différents événements ayant alimenté ce travail de mémoire.

Les observations des premiers mois ont permis de cadrer mon sujet et de formuler les hypothèses de travail suivante :

1) L'animation de la vie sociale dans l'espace public et l'aller-vers sont des outils pertinents pour : favoriser l'égalité femmes-hommes et lutter contre les violences conjugales, intrafamiliales, sexistes et sexuelles (VCIFSS) ; mobiliser et favoriser la participation des personnes concernées

2) La coordination de réseau permet de combiner l'approche préventive de l'animation et celle de l'accompagnement social en milieu rural

3) L'éthique du *care*, dans le cadre des actions de lutte contre les VCIFSS, ouvre à de nouvelles pratiques en action sociale

- La collecte de données par les entretiens qualitatifs

L'entretien est "*une méthode qui donne un accès direct à la personne, à ses idées, à ses perceptions ou représentations. Celle-ci peut décrire ses expériences et son contexte de vie. L'entretien se déroule habituellement autour d'un thème proposé par le chercheur"* (Holstein et Gubrium, 2002).

Après les premiers mois d'expérimentation du projet *Femmes en campagnes, campagne pour l'égalité*, j'ai eu l'occasion d'échanger avec de nombreux·ses professionnel·le·s et habitant·e·s du territoire présent·e·s sur les actions. En prenant en compte les hypothèses de travail déjà construites, j'ai décidé de mener des

[4] Informations détaillées en Annexe 2 : Tableau des différents évènements ayant alimenté ce travail de mémoire.

entretiens individuels semi-directifs auprès de personnes rencontrées et/ou avec qui j'ai travaillé afin d'approfondir et ajuster mes axes de travail. L'objectif était de les questionner sur la lutte contre les VCIFSS en milieu rural du point de vue de l'action collective, tout en leur laissant la liberté d'aborder de nouvelles thématiques. C'est pourquoi j'ai utilisé la méthode d'entretiens semi-directifs, qui laisse cette souplesse. J'ai organisé les entretiens par grandes thématiques en m'appuyant sur des grilles d'entretiens[5] préalablement préparées, en prenant soin de permettre aux échanges de s'éloigner du sujet. Au total, dix entretiens, dont un en collectif, trois avec des professionnelles et sept avec des habitantes ont été réalisés[6].

Type d'entretien	Nombre d'entretiens	Nombre de professionnelles	Nombre d'habitant·e·s
Individuel	9	3	6
Collectif	1	0	2
Total	**10**	**3**	**8**

Tableau résumé des entretiens individuels et collectifs menés.

- Choix de la population interrogée

La population cible de mon étude est l'ensemble des habitant·e·s rencontré·e·s lors de mon alternance. Certaines personnes ayant été ou étant victimes de violences conjugales, intrafamiliales, sexistes et sexuelles, mais aussi plus largement les personnes participant·e·s aux espaces d'animation de Terre-Contact et des collectifs d'habitant·e·s agissant sur le territoire. Je n'ai pas réalisé d'entretiens semi-directifs avec des personnes victimes de violences venant participer avec ce "statut" là, car, étant sur un espace d'animation, les femmes que j'ai rencontrées ne venaient pas pour un accompagnement social lié à des situations de violences. J'ai considéré qu'il n'était pas approprié de leur demander de réaliser un entretien par cette entrée de "personne victime de violence". De plus, je ne souhaitais pas créer de gêne ou paraître condescendante en risquant de leur renvoyer l'image d'"objets d'étude". Ce qui aurait été aux antipodes de la posture que j'ai essayé d'adopter et au travail de ce mémoire. Des professionnelles qui travaillent sur le projet de FCCE ou sur des missions de lutte contre les VCIFSS ont également été interrogées pour ce mémoire.

- Limites

Étant donné que ce travail porte sur les actions collectives, j'aurais souhaité réaliser davantage d'entretiens en collectif. Je n'en ai réalisé qu'un seul de façon formelle auprès de deux membres du collectif *Avenir en Nous*. Ensuite, j'aurais aimé réaliser plus d'entretiens avec des personnes concernées du territoire. Bien que les nombreux échanges informels en collectif et en individuel ont largement participé à alimenter ce mémoire. Ce sont les différentes contraintes temporelles, humaines et organisationnelles qui ne m'ont pas permis de développer cela comme je l'aurais souhaité.

[5] Annexe 3 : Grilles d'entretiens semi-directifs.
[6] Informations détaillées en Annexe 4 : Tableau des entretiens semi-directifs individuels et collectifs.

La méthodologie de terrain et de projet

Ma mission d'alternance s'inscrit dans le projet *Femmes en campagnes, campagne pour l'égalité*, détaillé dans la partie 1 de ce mémoire. Elle consistait à mettre à jour le diagnostic avec les premier·ère·s concerné·e·s, organiser des événements de sensibilisation aux violences conjugales, intrafamiliales, sexistes et sexuelles (VCIFSS) sur Roul'Contact et travailler en partenariat avec les acteur·ice·s du réseau interprofessionnel VCIFSS.

La mission comporte une partie de coordination et une partie d'animation. C'est pourquoi j'ai été amenée à aller sur le terrain entre deux et quatre fois par semaine de septembre 2023 à juin 2024, le reste du temps j'ai fait de la coordination et rencontré les partenaires du territoire.

Les actions effectivement réalisées n'étaient pas préalablement définies dans l'écriture du projet. Une certaine liberté étant allouée à ma place dans le projet, les actions réalisées se sont concrétisées selon les personnes ressources et les opportunités partenariales rencontrées .

Pour répondre concrètement à la commande du projet, j'ai tenté de porter une attention particulière à certains éléments, tant sur le fond que sur la forme. Il est important de préciser que cette méthodologie s'est construite et a été ajustée au fur à mesure de l'expérimentation que j'ai pu en faire, autant dans mon travail personnel, l'articulation avec mes collègues que dans le cadre des actions liées au projet *Femmes en campagnes, campagne pour l'égalité* (FCCE).

La méthodologie inductive se traduit par une façon de construire la réflexion et la problématique en lien direct avec le terrain. C'est une méthode de recherche qui est aussi une méthode de terrain.
Une des premières étapes a donc consisté à se mêler au quotidien des habitant·e·s du territoire sur lequel a lieu ma mission. Tout en gardant à l'esprit mon objet d'étude : la lutte contre les violences conjugales, intrafamiliales, sexistes et sexuelles, j'ai pris des notes de ce que j'entendais : les activités, les habitudes, les mots/phrases qui me marquaient, les préoccupations des personnes. Les écouter et les prendre en compte ensuite dans ce mémoire est un parti pris qui demande de dépasser ses propres représentations et s'éloigner parfois des idées et pistes de travail qu'on avait au préalable envie de traiter.

Concrètement, j'ai d'abord fait une phase d'immersion au sein de ma structure d'alternance afin de prendre connaissance des dispositifs, des équipes et du terrain de stage. Durant les mois de septembre et octobre 2024, j'ai participé aux animations en tant qu'observatrice-participante. J'ai activement pris part aux échanges et aux animations sur Roul'Contact dans une posture d'écoute des habitant·e·s. Cela a permis de

prendre contact avec elles et eux, créant ainsi un premier lien. Ce temps sert à créer un lien de confiance avec les habitant·e·s, essentiel pour imaginer et construire un projet ensemble. C'est une période de découverte et d'adaptation qui a été plus ou moins longue selon les villages, et qui a été continuelle. La posture "parfaite" est compliquée à trouver dans le sens où, en tant que nouvelle personne, je ne souhaitais pas imposer ma présence, ni mon projet.

Pour la méthodologie organisationnelle, j'ai conçu des outils de recueil de données pour le suivi du projet FCCE. Par exemple, j'ai créé des tableaux Excel recensant les informations des différentes animations : dates, horaires, nature de l'action, partenaire·s présent·e·s, sujets abordés, interaction entre les gens, ambiance générale. J'ai également créé et alimenté l'interface partagée de travail avec les parties prenantes du projet FCCE, un rétroplanning des actions et des échéances, et une base de données des personnes ressources du projet.

Pour mener le projet sur le terrain, j'ai tenté continuellement de prendre du recul sur ma posture. J'ai eu une préoccupation sur le respect de la temporalité et des envies des personnes. En effet, je ne souhaitais pas imposer une manière d'aborder la question des VCIFSS qui résulte exclusivement de ma volonté et de ma perception.

Par rapport au travail d'équipe, j'ai essayé d'avoir l'attention particulière de ne pas empiéter sur les missions des autres collègues, de créer un lien concret entre les actions de Roul'Contact et FCCE afin que les collègues s'approprient au mieux ce dernier. Les réunions régulières d'équipe ont permis de suivre un peu l'évolution de ce lien qui s'est construit, encore une fois, à force d'expérimenter ma présence sur le terrain et d'ajuster mes intéractions et les actions.

Dans une démarche de co-construction, j'ai tenté d'être en lien régulier avec les partenaires financeurs du projet. Il s'agissait de professionnel·le·s de la Région Occitanie, de l'État, du Département de l'Hérault, de la Caisse d'Allocations Familiales de l'Hérault et de la Mutualité Sociale Agricole du Languedoc.
Une réunion commune a été réalisée en février 2023 avec l'ensemble des financeur·se·s pour mettre en place les indicateurs d'évaluation du projet FCCE. Ce temps a permis de créer collectivement les indicateurs, en tentant de prendre en compte les réalités de chaque partenaire financier, parfois différentes des nôtres.

Dans le cadre de l'éthique du *care*, j'ai été amenée à d'autant plus construire et ajuster ma méthodologie de terrain. C'est pourquoi nous reviendrons plus particulièrement sur les éléments établis précédemment dans le développement de la partie 2 de ce mémoire.

Délimitation du sujet et de ses enjeux

"Après en vieillissant on voit les choses autrement, c'est vrai que quand je le vivais on n'en parlait pas. J'ai quand même 68 ans, ça remonte à une époque où les voisins fermaient les volets, la famille mettait des œillères."[7]

Le dernier sondage Ipsos de 2020 indique que 6.7 millions de personnes en France ont été victimes d'inceste dans leur vie, soit un·e français·e·s sur dix. Le confinement a aussi visibilisé l'ampleur des violences conjugales, en hausse durant cette période[8].

A l'évidence, ces chiffres dramatiques montrent que chacun·e d'entre nous sommes susceptibles de connaitre quelqu'un qui a été victime d'inceste dans sa vie. Directement ou indirectement, nous serons amené·e·s à être confronté·e·s à une situation liée à la violence conjugale ou à l'inceste. Dès lors, ces actes ~~odieux~~ nous concernent tous et toutes. La confrontation à ces violences nous renvoie à une forme de vulnérabilité, de dépendance et d'interdépendance des plus fortes avec autrui.

La vulnérabilité est une situation de faiblesse à partir de laquelle l'intégrité d'un être est ou risque d'être affectée, diminuée, altérée. La dépendance est une sorte de rapport qui fait qu'une chose dépend d'une autre. L'interdépendance recouvre l'existence d'une forme de conditionnement mutuel – ou du moins de liens réciproques de causalité – entre les composants concernés.

La voix de celles et ceux victimes d'inceste a pu trouver une place dans le débat public grâce au mouvement #Metoo. Mais le système patriarcal actuel fait encore en sorte de museler les voix humaines. Confrontées à la culture patriarcale, les filles sont assignées à taire ce qu'elles savent pour devenir de "gentilles filles", et les garçons, à mettre à distance leurs sentiments pour devenir de "vrais mecs"[9].

La pandémie du covid-19, la crise politique actuelle, les guerres, les catastrophes climatiques nous ramènent à notre vulnérabilité fondamentale, celle du risque de perdre la vie. Un risque duquel les modes de vie occidentaux se sont éloignés de manière illusoire. Le confinement forcé a mis en lumière des activités invisibilisées au quotidien. Commerçant·e·s, médecins, infirmier·ère·s, éboueur·se·s, agriculteur·trice·s, travailleur·se·s sociaux·les, personnes au foyer, etc… Le point commun de ces professions est celui du *prendre soin*. Ils et elles ont pris soin des personnes et des environnements de vie en ayant soigné les personnes malades, mais aussi nettoyé les rues, cultivé la terre, distribué la nourriture, accompagné les difficultés sociales, économiques et alimentaires, etc. Ces activités de soin ont bénéficié à l'ensemble de la

[7] Verbatim issu d'un entretien semi-directif individuel avec Louise, membre du collectif Avenir en Nous (prénom modifié) (05/07).
[8] https://facealinceste.fr/blog/enquete/sondage-ipsos-2023
[9] Au cœur des témoignages #MeTooGarçons, les dégâts d'une « idéologie de la virilité », Marine Turchi, 26/02/2024

population indépendamment dans son milieu social et économique. Les dénommé·e·s "héro·ïne·s" de la crise sanitaire ont pris soin de la population, rendant ainsi possible la vie quotidienne.[10]

La pandémie a montré les limites d'une "mondialisation heureuse"[11]. Convertie à la performance économique, à la recherche de profit, à devenir la meilleure version de soi-même, on oublie trop rapidement que cela est possible en grande partie grâce aux personnes qui s'occupent de ce qu'on ne fait pas. On a le temps d'aller à la salle de sport car des gens cultivent la terre, nettoient les rues et les foyers, gardent les enfants, soignent nos parents vieillissants, tout cela à notre place. C'est en ce sens que nous sommes tous et toutes dépendant·e·s et interdépendant·e·s les un·e·s des autres de la société.
Aussi, la pandémie a prouvé à quel point nous sommes tous et toutes vulnérables. Et que, une fois malades, nous avions besoin des autres pour nous soigner. Autrement dit, tout le monde pouvait être contaminé par le virus et nécessiter des soins : *"Les images du lien malade du Covid-soignant·e·s ne sont qu'une illustration de l'interdépendance dont ont besoin les individus pour survivre à l'enfance, à la vieillesse et à la maladie. C'est à partir de cette nécessité relationnelle qu'il faut repenser la vie morale et politique selon une éthique du care."* (Vrinda Dalmiya, 2020).

L'éthique du *care* est une théorie qui pose une nouvelle façon de penser les relations humaines, en mettant au cœur de nos vies la vulnérabilité, la dépendance et l'interdépendance. Carol Gilligan fonde cette théorie en 1982 dans l'ouvrage *Une voix différente.* Elle admet le principe fondamental selon lequel on est tous et toutes vulnérables et dépendant·e·s des autres et de l'environnement. Pour vivre en société, les individus doivent entretenir des liens entre eux du fait de leur interdépendance. Mais dans une société moderne marquée par l'individualisme et la figure de l'individu autonome, comment faire société et quelle est la place du lien social ?

Les sociétés néolibérales ont relégué les activités du *care* au plus bas niveau, elles sont les plus dévaluées des activités humaines. De plus, celles-ci étant dispensées majoritairement par les femmes, d'abord gratuitement puis dans des emplois précaires, elles ont très peu de valeur au yeux de la société. Toutes les activités qui touchent au soin, à la prise en compte de l'autre ne sont pas valorisées, au dépend de l'économie libérale où l'autonomie, l'indépendance et le profit constituent la seule finalité viable en termes économiques et de valorisation sociale (Tronto, 2009).

L'éthique du *care* propose de renverser la perspective des relations entre les humains jusque-là basée sur les théories dominantes de l'autonomie et de l'impartialité qui fondent les principes directeurs des théories de la justice.

[10]https://www.lemonde.fr/idees/article/2020/05/01/le-souci-de-l-autre-un-retour-de-l-ethique-du-care_6038332_3232.html
[11] Podcast *L'éthique du care, un projet de société qui résonne avec l'époque*, 4/09/21, Fabienne Brugère, Radio France

Il s'agit donc d'appréhender les notions de justice par un prisme différent en écoutant *"les voix de celles et ceux qui n'étaient pas entendues"* (Carol Gilligan, 2024), que ce mémoire tente de poser en prémisse la voix des habitants et habitantes des territoires ruraux à l'orée des problématiques de violences et d'égalité des genres.

Pour cela, il s'agira de convoquer la force du collectif en s'appuyant sur des lieux et des initiatives qui cultivent le collectif. L'éthique du *care* sera ici une grille de lecture et d'action pour l'intervention sociale qui "*donne à entendre la voix des fragiles et met en garde contre les dérives marchandes de nos sociétés"* (Tronto, 2009).

Dans une volonté de pragmatisme, ce mémoire tentera de répondre à la problématique en étant "*moins dans la fiction du discours et plus dans les activités elles-mêmes et dans la transformation par les activités"* (Brugère, 2020).
Ce mémoire est guidé par la volonté de rendre compte de *"la personne telle qu'elle est et non ses traits idéalisés dans des règles générales qui sont le guide du care"*. Ce mémoire se base sur les actions effectuées par les habitant·e·s, les travailleuses sociales, les collectifs, les animatrices, qui sont de véritables agent·e·s de transformation sociale .

Dès lors, comment lutter contre les violences conjugales, intrafamiliales, sexistes et sexuelles en milieu rural ? Comment appréhender les questions d'égalité en milieu rural ? Quelle approche privilégier pour porter un discours et des actions sur l'égalité de genre ? C'est autant de questions qui ont été la colonne vertébrale de la construction de ce mémoire. A travers les expériences de terrain, on constate l'importance de convoquer une approche centrée sur le territoire. On propose ici de croiser l'approche territoriale avec l'éthique du *care*. Ce croisement semble à notre connaissance relativement inédit par rapport aux recherches théoriques effectuées. Ce travail sera donc très modestement le début d'une réflexion sur la lutte contre les violences conjugales, intrafamiliales, sexistes et sexuelles sur les territoires ruraux, éclairée par l'éthique du *care.*

Cette théorie du *care* est déjà largement à l'œuvre sur le terrain. Certaines associations et collectifs, avec lesquels j'ai pu travailler, utilisent ces cadres conceptuels quotidiennement, sans les nommer comme tels. C'est pourquoi je propose ici de mobiliser ce cadre de lecture qui semble pertinent pour saisir la nature des enjeux de lutte contre les violences conjugales, intrafamiliales, sexistes et sexuelles en milieu rural.

Chaque territoire a des spécificités et des logiques propres, on ne peut pas faire de l'intervention sociale de la même manière sur tous les territoires et avec les différentes personnes. Dans le cas des violences conjugales, intrafamiliales, sexistes et sexuelles, les parcours juridique, de soin et d'accompagnement sont soumis au

cycle de la violence et aux traumatismes potentiels des personnes. Le fait d'être dans un territoire rural ajoute des particularités qu'on doit prendre en compte pour mener un projet.

Mobiliser l'éthique du *care* pour ce travail ne dépolitise pas les questions abordées mais propose plutôt une grille de lecture qui permet de sortir de la performance, des questions de l'efficacité économique et de repenser la question du lien social en sortant du prisme néolibéral. L'éthique du *care* est entendue comme une manière de se positionner face à soi et aux autres en sortant d'une logique de prédation et de consommation des rapports humains. Il ne s'agit pas seulement de proclamer la bienveillance, mais de postuler une entrée dans le rapport social qui est spécifique et qui conduit à réinterroger les cadres conceptuels de justice sociale et de la gouvernance démocratique. Finalement, le principe du *care* pose les bases d'un projet de société structuré par l'attention à l'autre, à soi et à son environnement.

Dans ce mémoire, il sera question de se demander **comment favoriser l'égalité en milieu rural dans une perspective de lutte contre les violences conjugales, intrafamiliales, sexistes et sexuelles par l'approche de l'éthique du *care*.**

Pour cela, nous apporterons des éléments de réponses dans trois parties distinctes. La première partie est la contextualisation qui sert à faire l'état des lieux des inégalités de genres et des violences au sein de la société et en milieu rural. La deuxième partie est centrée sur l'approche de l'éthique du *care* au sein des actions collectives. La dernière partie s'attache à analyser les dimensions systémiques de l'éthique du *care.*

1. Contextualisation et état des lieux des inégalités en milieu rural

1.1 Les spécificités et enjeux des territoires ruraux

1.1.1 Les caractéristiques du territoire rural

Définition du territoire rural

Le territoire dans lequel s'inscrit le projet est un territoire dit "rural". Jusqu'en 2020, l'Insee[12] définissait un territoire rural comme l'ensemble des communes n'appartenant pas à une unité urbaine (regroupement de plus de 2 000 habitant·e·s dans un espace). Désormais, l'espace rural est défini selon la densité de la population : "*ensemble des communes peu denses et très peu denses*". En 2018, l'espace rural regroupe 88% des communes et 33% de la population totale de la France.

Caractéristiques de la population

Concernant les caractéristiques de la population, les femmes sont plus nombreuses dans les pôles urbains qu'en périphérie des villes et en milieu rural. Selon l'Agence Nationale de la Cohésion des Territoires, les femmes rurales représentent 32% des femmes de France et 51% de la population des territoires ruraux. Les femmes de 40 à 80 ans sont plus représentées en milieu rural par rapport aux zones urbaines, et sous représentées dans la tranche d'âge 18 à 24 ans. Cela s'explique par plusieurs choses, les jeunes femmes ont tendance à quitter les zones rurales pour suivre des études et occuper davantage des postes dans des activités tertiaires dans les zones urbaines (Insee, 2019). Les hommes sont plus représentés dans les espaces ruraux (Insee, 2019). Peu de statistiques existent sur les hommes en milieu rural, celles qu'on trouve sont en lien avec le métier d'agriculteur. En 2019, les trois quarts des agriculteurs exploitants sont des hommes, et plus de la moitié sont âgés de 50 ans ou plus (Insee, 2019). Les femmes agricultrices dans leur emploi principal ont plus souvent que les hommes le statut d'aide familiale (12 % contre 2 %).

Typologies familiales

En zone rurale, les typologies familiales collent majoritairement au schéma de famille "traditionnelle" (les deux parents, sans demi-soeur/demi-frère). En milieu rural, 22% des enfants vivent avec un seul parent (29% dans les espaces urbains). Sept fois sur dix, ces enfants résident à titre principal chez leur mère. La population est plus âgée en zone rurale. En 2017, dans les territoires ruraux de l'Hérault, la moitié des habitant·e·s ont plus de 45 ans. Et 23 % des habitant·e·s ont 65 ans ou plus, soit 3 points de plus que dans l'espace urbain. Il y a relativement moins de jeunes adultes (de 18 à 35 ans) dans l'espace rural. En revanche, les adultes de 40 ans ou plus et les jeunes de moins de 18 ans y sont sur-représentés par rapport à l'urbain, illustrant la présence importante des familles (Insee, 2021).

[12] Institut national de la statistique et des études économiques.

1.1.2 Des politiques publiques en déclin face à des besoins accrus : un écart qui exclut les habitant·e·s de l'exercice de leur citoyenneté

Les politiques publiques évoluent actuellement dans un contexte néolibéral. Le néolibéralisme se définit comme une idéologie et un mode de gouvernance qui privilégie les moyens de l'économie de marché comme vecteur de développement économique, social et culturel de la société. C'est "*la rationalité disséminée un peu partout, jusque dans la sphère la plus intime*", qui conduit à l'individualisme, à la concurrence accrue et à l'auto gouvernement de soi (Dardot, Laval, 2010). Dans les politiques publiques, cela se traduit par la privatisation, la réduction du rôle de l'État, la diminution des dépenses sociales et à la responsabilité individuelle.

Dans les territoires ruraux, les politiques publiques sont principalement motivées par la réduction des inégalités entre les territoires ruraux et urbains. Souhaitant combler la hausse des inégalités régionales des trente dernières années. Le développement économique se fait majoritairement dans les unités urbaines.

Les politiques publiques à destination des territoires ruraux sont fortement intégrées à l'échelle européenne par la Politique Agricole Commune. Les États membres du Fonds Européen Structurel et d'Investissement, conscients des inégalités entre les femmes et les hommes, ont fait de cette cause un principe transversal de leur politique. Concrètement, tous les projets financés par les fonds FSE, FEDER, FEADER[13] doivent tenir compte de l'égalité femmes-hommes dans leur réalisation.

Bien que la prise en compte des spécificités territoriales des zones rurales s'est améliorée, sur le plan de la santé, des moyens de transports, l'isolement des personnes, notamment des personnes âgées, et l'accompagnement à la dématérialisation des services publics, les zones rurales sont perdantes[14].

Les difficultés de mobilité et le manque de services publics en milieu rural sont des enjeux d'égalité entre les territoires. Les problématiques des habitant·e·s des territoires ruraux sont symptomatiques du manque de mobilité dont ils et elles sont victimes. Cette mobilité complexe affecte la vie quotidienne des personnes ; 80% des déplacements se font en voiture, faute d'infrastructures publiques de transports.

Les personnes vivant en milieu rural disposent d'un meilleur cadre de vie que celles vivant en milieu urbain, mais sont plus éloignées des services et des équipements publics (DREES, 2020). Un éloignement insuffisamment compensé par l'offre de services publics. Pour ce qui a trait à la famille, les places en crèche sont moins nombreuses en zones rurales. Concernant la santé, les habitant·e·s en ruralité mettent plus longtemps à accéder à des professionnel·le·s de santé, en particulier les spécialistes. Les équipements sportifs, culturels et de loisirs sont également plus difficiles d'accès en zone rurale. La DREES[15] relève également un manque d'opportunités pour poursuivre les études et un manque de mixité dans les emplois.

[13] FSE : Fond social européen. FEDER : Fond européen de développement régional. FEADER : Fonds européen agricole pour le développement rural.
[14] Rapport d'information sur l'évaluation de l'accès aux services publics dans les territoires ruraux, par le comité d'évaluation et de contrôle des politiques publiques (6 avril 2023).
[15] Direction de la recherche, des études, de l'évaluation et des statistiques.

Cet éloignement des services publics pose aussi la question du déficit d'accès à l'information des habitant·e·s des zones rurales. Ce manque d'accès à l'information impacte directement les possibilités de faire vivre la citoyenneté sur ces territoires. C'est ce que relèvent des habitantes d'un village rural du Cœur d'Hérault.

> *"C'est tous ces services-là [services publics] qui sont délocalisés dans les villes pour que ça coûte moins cher à l'État mais qui continuent de faire besoin. Ça amène encore plus de pauvreté en milieu rural dans la façon de s'informer, et de faire partie de la citoyenneté de la France en fait."*[16]

1.1.3 Des inégalités majeures entre les femmes et les hommes

Au-delà des inégalités territoriales et sociales importantes en milieu rural, les inégalités entre les femmes et les hommes sont réelles.

En octobre 2021, le rapport du Sénat *Femmes et ruralités : en finir avec les zones blanches de l'égalité* entend questionner la place des femmes en milieu rural et les politiques publiques associées. Ce rapport est rédigé suite à la publication de l'Agenda rural du Gouvernement de l'automne 2019, dans lequel ne figure aucune mention de l'égalité femmes-hommes, ou de problématiques spécifiquement liées au genre.

Il convient d'analyser les caractéristiques de la place et la vie des femmes et des hommes en milieu rural afin de comprendre leurs difficultés.

L'égalité entre les femmes et les hommes est affirmée lors de la création des Nations unies en 1945. En 1950, la Convention Européenne de Sauvegarde des Droits de l'Homme et des Libertés stipule l'interdiction de toutes discriminations, dont celles fondées sur le sexe.

De même que les politiques publiques doivent s'adapter aux territoires sur lesquels elles agissent, elles doivent également prendre en compte les spécificités des personnes qui y vivent. La vie des femmes en milieu rural n'est pas équivalente à celle des hommes ; les deux sexes ont des caractéristiques sociales qui les distinguent, et qui rendent leur vie différente sur le territoire.

On relève plusieurs thématiques pour lesquelles il y a une différence entre les hommes et les femmes des territoires ruraux, toutes issues du rapport du Sénat *Femmes et ruralité : en finir avec les zones blanches de l'égalité* de 2021.

<u>La mobilité et l'articulation des temps de vie des femmes</u> : le déficit de mobilité est un des principaux freins à l'autonomisation des femmes et à leur intégration professionnelle et sociale. La mobilité est à l'intersection de tous les sujets et difficultés qui touchent les femmes en milieu rural. En effet, elles utilisent moins la voiture en comparaison aux hommes. Dans l'ensemble des éléments qui seront explicités ci-après, les problèmes de mobilité sont une des causes des inégalités entre les femmes et les hommes.

[16] Verbatim issu de la retranscription de l'entretien collectif d'Avenir en Nous (05/07).

La jeunesse et l'orientation scolaire et universitaire : en zone rurale, il existe une injonction contradictoire des jeunes à quitter leur territoire et à y rester. Les offres de formation sont faibles et peu diversifiées.

La vie familiale et la gestion du foyer : il existe encore un déséquilibre de la charge familiale et domestique entre les femmes et les hommes. Ces tâches incombent davantage aux femmes ; il est courant que ce soit les mères qui arrêtent de travailler ou se mettent en temps partiel pour élever les enfants. Les femmes prennent en charge 64% des tâches domestiques et 71% des tâches parentales[17]. En ce sens, le déficit de mobilité pèse davantage sur celles-ci, qui trouvent difficilement des solutions de mode de garde pour les enfants.

L'insertion professionnelle et l'accès à l'emploi : les jeunes femmes en milieu rural ont des emplois plus précaires qu'en milieu urbain. Le taux d'emploi des femmes rurales est de 60%, contre 68% pour les hommes. Les offres d'emploi sont limitées à certains secteurs de métier, ce qui ne laisse pas un véritable choix de métier. De plus, ils sont souvent moins valorisés socialement. L'entrepreneuriat est plus difficile en pratique pour les femmes que pour les hommes. Tous les éléments cités précédemment (manque d'information, conciliation des différents temps de vie, stéréotypes, défaut de formation) sont autant de faits qui compliquent le développement de projets professionnels des femmes. Pour leur part, les jeunes hommes sont souvent encouragés à demeurer dans les milieux ruraux. Motivés soit par des opportunités économiques dans des domaines traditionnellement masculins, soit par reproduction sociale. Par exemple, le transfert de ferme s'effectue généralement de père en fils, ce qui peut contribuer à la différence de sexe en matière de mobilité (Roy, Tremblai, 2012).

Le métier d'agriculteur·trice : le métier d'agricultrice a connu de récentes avancées sociales (meilleure reconnaissance juridique). Cependant, la formation agricole reste marquée par des différences genrées, tout comme les difficultés d'installation dans les exploitations, la charge mentale, les retraites agricoles, la place des agricultrices dans les instances de gouvernance, ou encore la mise en service de remplacement entre autres lors du congé maternité.

L'accès aux soins et la santé mentale chez les hommes : tous les individus des milieux ruraux ont un inégal accès à la santé comparé aux personnes des milieux urbains. Les femmes sont davantage touchées par cela, notamment concernant la gynécologie, le suivi de la grossesse et l'accouchement. L'Agence Régionale de Santé d'Ile de France montre une surmortalité de 11% liée au cancer du sein chez les femmes des territoires ruraux par rapport à la moyenne régionale nationale (2019).
Le lien social est identifié comme une stratégie de promotion de la santé par l'OMS, utilisé entre autres auprès des habitant·e·s ruraux·ales pour promouvoir la santé et le bien-être. De manière générale, les hommes ont un faible niveau de soutien social comparé aux femmes. Or, c'est un facteur de risque en

[17] *Je suis la secrétaire de la famille !*, Siblot (2006).

matière de santé mentale et de suicide (Courtenay et al, 2005). À ce jour, la plupart des études qui s'intéressent à l'influence du soutien social sur la santé psychologique des hommes ruraux ciblent les agriculteurs. La qualité du soutien social chez les agriculteurs est influencée par l'isolement, la compétition grandissante, le déclin de la coopération entre les agriculteurs et la dévitalisation des régions rurales (Lafleur, Allard, 2006). De plus, la mécanisation et l'informatisation des pratiques agricoles diminuent les contacts directs avec les autres agriculteurs, et donc la socialisation.

Les violences conjugales **:** elles sont une bonne illustration de la combinaison de l'isolement, des manques de mobilité et d'accès à l'information comme facteurs aggravant des VCIFSS. Près de la moitié des féminicides a lieu en milieu rural, alors que les dispositifs de prise en charge et d'aide sont peu nombreux et peu sollicités. Seulement un quart des appels pris en charge par le numéro 3919 provient d'un département rural. Les femmes victimes de violences sont plus isolées et exposées, et moins informées et protégées. L'absence de confidentialité est aussi un facteur qui rend plus complexe la détection des situations de violences, et les processus de prise en charge et de dépôt de plaintes.

L'engagement politique et local : une forte présence des femmes dans la vie politique locale mais sur des fonctions moins élevées que les hommes. La mixité se développe dans les instances décisionnelles. Mais on retrouve un inégal accès aux responsabilités locales. De plus, les femmes élues éprouvent des difficultés dans l'exercice de leur mandat : conciliation des vies politique, professionnelle et familiale ainsi qu'un sexisme et des stéréotypes largement présents. Les femmes sont moins bien représentées parmi les conseils municipaux et communautaires que parmi les conseils départementaux et régionaux. Dans tous les cas, une fois élues, les femmes accèdent rarement aux postes les plus élevés (mairesses/présidentes). A ce titre, "*les jeunes femmes participent tout autant que les jeunes hommes à la vie locale, mais leur participation demeure largement invisibilisée*" (Amsellem-Mainguy, 2021).

La précarité et le non recours : les femmes sont davantage touchées par la précarité comparée aux hommes dans les zones rurales (DREES, 2021). Elles sont plus sujettes aux emplois à temps partiel, au chômage, à l'isolement, à des perspectives d'emploi réduites et des horaires de travail irréguliers. Les besoins spécifiques à cette précarité font face à un important non recours par manque d'information et de moyens de déplacement.

Le manque de services publics en milieu rural : les femmes sont les premières usagères des services publics et assument majoritairement les démarches administratives. Dès lors, le manque de services publics touche davantage les femmes, contraintes à se déplacer plus loin ou passer du temps supplémentaire pour effectuer les démarches.

Les stéréotypes de genre et l'auto-censure : les stéréotypes de genre sont présents dans toute la société. Les femmes sont victimes de stéréotypes qui les conduisent notamment à s'autocensurer et à dévaluer leurs compétences. Les hommes sont victimes de stéréotypes liés à une "*idéologie de la virilité*" (Chauvin, 2024)[18]. Le paradigme de la masculinité hégémonique fait ressortir les relations de pouvoir entre les hommes et les femmes, mais aussi entre les hommes eux-mêmes (Vuattoux, 2013). Ces stéréotypes ont des conséquences importantes sur les relations sociales entre hommes et femmes et sur la santé mentale des hommes.

1.2 Clés de compréhension des violences conjugales, intrafamiliales, sexistes et sexuelles en milieu rural

1.2.1 La reconnaissance tardive et échelonnée des VCIFSS comme problème public

Les politiques de lutte contre les violences conjugales peuvent être décrites de 1980 à aujourd'hui. Avant 1970, aux yeux de la société, la violence conjugale n'est pas considérée comme un problème en soi. Ces violences sont considérées comme "normales" et "naturelles", perçues comme "*des conditions, c'est-à-dire des situations qui apparaissent aux yeux de ceux et celles qui les vivent, autant qu'à leur environnement, comme des situations inéluctables, immuables, que l'on ne parviendra pas à transformer*" (Noël, 2018). Le passage d'une situation de *condition* à une situation *problématique* est née de mouvements de femmes qui, en nommant et visualisant ce problème, ont permis de penser ce phénomène et de créer des projets pour y pallier. On doit la politisation des violences conjugales aux féministes dans les années 1960-1970.

A partir de ce moment-là, alors que les violences conjugales sont conscientisées socialement comme étant inacceptables, dans les faits, cette transformation est plus laborieuse.

L'impossibilité financière et morale de quitter les maris violents plongent les femmes dans une grande précarité. Au cours des années 1980-2000, dans un contexte international fortement marqué par le féminisme des pays anglo-saxons, la "violence masculine contre les femmes" est devenue un concept politique transnational. Les violences commencent à être analysées par un prisme structurel des rapports de pouvoir entre les hommes et les femmes plutôt que par une approche individuelle et psychique venant d'un simple problème de couple.

Dès 1980, l'État délègue les dispositifs de lutte contre les violences faites aux femmes aux associations par des subventions. L'intervention des ministères en matière de lutte contre les violences conjugales s'arrête à la thématique de l'égalité professionnelle. Yvette Roudy[19] considère le problème en tentant de favoriser

[18] *Au cœur des témoignages #MeTooGarçons, les dégâts d'une « idéologie de la virilité »*, Marine Turchi (26 février 2024).
[19] Ministre Française des Droits de la femme de 1981 à 1986.

l'autonomie financière des femmes. L'idée dominante est que les femmes doivent être actrices de leur destin, afin de ne pas être victimes, elles doivent se sortir seules des situations de violences.

Le processus de reconnaissance des violences conjugales comme problème public a véritablement lieu en France entre 1989 et 2002, sous l'élan des mobilisations du Mouvement pour le Planning familial et de l'entourage de la ministre Michèle André. En 2003, l'Enveff[20] est lancée suite à la recommandation internationale émanant de la Conférence mondiale sur les femmes de Pékin en 1995. L'objectif est de répondre au manque de données sur la question des violences faites aux femmes (Jaspar, 2011).

La reconnaissance publique des violences conjugales comme un problème systémique se situe entre 2011 et 2020. Le 4 août 2014, une loi-cadre s'inscrivant dans une démarche systémique est votée. Elle comprend une série de mesures qui englobe tous les champs de l'égalité femmes-hommes afin d'améliorer les dispositifs existants. C'est une interprétation féministe des violences qui est utilisée. La loi intègre une partie prévention (lutte contre les stéréotypes de genres, sexistes et les violences) qui reflète une interprétation systémique des violences faites aux femmes, dorénavant reconnues comme prenant source dans toutes les sphères de la société : médias, internet, école, sport, travail.

En 2017, le mouvement #Metoo marque une prise de conscience collective du patriarcat et de l'ampleur des violences au sein de la société[21]. Il renverse ce qui était établi jusqu'alors en matière de violences faites aux femmes. Politiquement, le gouvernement en place entend faire de l'égalité des sexes "la grande cause du premier quinquennat".

En 2018, la loi Schiappa est promulguée. Elle vise à améliorer la répression des violences sexistes et sexuelles : allongement à 30 ans du délai de prescription pour les crimes sexuels commis sur des enfants, création d'une contravention d'outrage sexiste pour punir le harcèlement de rue, élargissement de la définition du harcèlement en ligne.

L'égalité entre les femmes et les hommes et la lutte contre les violences conjugales font l'objet de politiques publiques particulières, issues du cheminement historique résumé précédemment.

Actuellement, un numéro national d'écoute (3919) anonyme et gratuit est mis en place à destination des personnes victimes de violences, à leur entourage et aux professionnel·le·s concerné·e·s. Il existe des dispositifs locaux d'accompagnement et de prise en charge. Les accueils de jour, les lieux d'accueil, d'écoute et d'orientation (LAEO), les "référent·e·s pour les femmes victimes de violences au sein du couple" et des permanences et dispositifs locaux, notamment associatifs. A l'échelle gouvernementale, le·la ministre chargé·e de *l'Égalité entre les femmes et les hommes et de la lutte contre les discriminations* a pour mission de promouvoir les mesures destinées à faire disparaître toutes discriminations liées au sexe et à accroître les garanties d'égalité dans les domaines politique, économique, professionnel, éducatif, social, sanitaire et culturel, et veiller à leur application. Ce ministère a autorité, par délégation du Premier ministre, sur la

[20] Enquête nationale sur les violences faites aux femmes.
[21] *#MeToo, du phénomène viral au « mouvement social féminin du XXIe siècle »*, Le Monde, Pauline Croquet (octobre 2018).

direction générale de la cohésion sociale (DGCS), qui anime et coordonne l'action des pouvoirs publics, notamment dans le domaine de l'égalité entre les femmes et les hommes et la promotion du droit des femmes. Elle a également la tutelle sur la Délégation interministérielle à la lutte contre le racisme, l'antisémitisme et la haine anti-LGBT (DILCRAH).

Au niveau régional, il existe des directeur·trice·s régionaux·ales aux droits des femmes et à l'égalité, sous l'autorité du préfet·e. Ils·elles sont chargé·e·s de développer la prise en compte des droits des femmes et de l'égalité entre les femmes et les hommes dans l'ensemble des politiques publiques de l'État.

Au niveau départemental, les délégué·e·s départementaux·les aux droits des femmes et à l'égalité, placé·e·s auprès des préfet·e·s de département ou des directeur·rice·s de la Direction départementale du travail, de l'emploi et des solidarités (DDETS). Ils·elles sont chargé·e·s de la mise en œuvre de la politique publique des droits des femmes et de l'égalité femmes-hommes sur l'ensemble des champs (prévention et la lutte contre les violences sexistes et sexuelles). Les délégué·e·s doivent décliner les orientations nationales de cette politique et faire émerger des réponses complémentaires qui seraient nécessaires au niveau local avec l'ensemble des structures institutionnelles et privées impliquées. Ensuite, la MIPROF[22] est une structure créée en 2013 pour lutter contre les violences faites aux femmes et contre la traite des êtres humains. Elle a pour objectif de rassembler, analyser et diffuser les informations et données relatives aux violences faites aux femmes, et de définir un plan de sensibilisation et de formation des professionnel·le·s sur les violences faites aux femmes en lien avec les ministères et les acteur·trice·s concerné·e·s.

La prise en compte et le traitement des violences conjugales a évolué ces dernières années. Il convient de voir ce qui a changé du côté des représentations sociales, du traitement social, politique ou juridique.

1.2.2 Les violences conjugales, intrafamiliales, sexistes et sexuelles : de quoi parle-t-on aujourd'hui ?

La définition de chaque type de violences sera suivi de chiffres clefs pour caractériser les violences conjugales, intrafamiliales, sexistes et sexuelles en France. Les statistiques utilisées sont issues de la lettre de l'Observatoire national des violences faites aux femmes de mars 2024. Il répertorie les chiffres des violences au sein du couple et les violences sexuelles en France en 2022. Nous présenterons ici les données les plus parlantes au regard du sujet.

[22] Mission interministérielle pour la protection des femmes contre les violences et la lutte contre la traite des êtres humains.

- **Les violences sexistes**

Les violences sexistes sont des actes de discrimination perpétrés en raison du sexe biologique de la personne. Elles peuvent se manifester sous forme d'agressions verbales, psychologiques, physiques ou sexuelles (Jaspard, 2011). Elles s'exercent dans la sphère privée : la famille, au sein du foyer, dans le milieu professionnel, dans la sphère publique et/ou dans les espaces numériques : réseaux sociaux, internet. A noter que les différentes violences peuvent être cumulatives.

- **Les violences sexuelles et leurs représentations sociales**

Les violences sexuelles peuvent être sexistes ou/et homophobes, lorsqu'elles sont commises pour stigmatiser une personne homosexuelle. Elles s'expriment par des mots, des attitudes, mais surtout des pratiques sexuelles infligées à une personne qui les refuse. Pour les imposer, la personne qui agresse utilise la force physique, les brutalités, les tortures, les menaces, la persuasion ou le chantage affectif. Elles peuvent aussi s'exercer par un abus de pouvoir lorsque la personne agresseuse est en position d'autorité (Jaspard, 2011). En droit français, elles se définissent comme "*toute atteinte sexuelle commise avec violence, contrainte, menace ou surprise"* (article 222-22 du code pénal). Cette notion est liée au consentement ; absent de la part de la victime lors d'une agression sexuelle. Le consentement "*doit être réciproque et mutuel : [..] formulé par des propos, des comportements ou les deux. Le silence ne vaut pas acceptation. Le consentement est temporaire. Il peut être donné puis retiré. Le consentement concerne un acte sexuel et non tous les actes sexuels. Si une personne n'est pas en état de donner son consentement, c'est donc qu'elle refuse"*[23].

L'enquête *Les Français·e·s et les représentations sur le viol*, par Mémoire Traymatique et Victimologie et l'Ipsos, montre une photographie des représéntations sociales des violences sexuelles en 2022. 42% des français·es pensent que la responsabilité du violeur est atténuée si la victime a eu une attitude provocante en public[24]. Ces fausses croyances ont un impact sur le traitement de ces questions et leur traduction dans les politiques publiques et dans les relations sociales.

- **Les violences conjugales**

Les violences conjugales sont des violences physiques, économiques, sexuelles, sexistes, numériques (cyberviolences) ou encore psychologiques, exercées par le·a conjoint·e ou l'ex-conjoint·e. En 2022, les violences au sein du couple sont à l'origine de 206 décès, dont 12 de mineur·e·s.[25] Les féminicides et les homicides s'inscrivent dans un climat de violences antérieures au sein du couple. Elles ne constituent pas des actes isolés et s'inscrivent dans un cycle de la violence découpé en quatre phases : la tension, la crise, la justification et la réconciliation[26].

[23] Arretonslesviolences.gouv.fr (2020).
[24] Annexe 5 : Mythes sur le viol et culpabilisation des victimes, Ipsos (2019)
[25] Étude nationale sur les morts violentes au sein du couple, Délégation aux victimes, ministère de l'Intérieur et des Outre-mer Champ : France (dont COM) (2022).
[26] Annexe 6 : Le cycle de la violence conjugale, France victime (2022).

Près d'un tiers des femmes victimes de féminicides au sein du couple étaient victimes de violences antérieures (violences physiques et psychologiques. L'enquête permet d'établir que sur les 23 femmes ayant tuées leur partenaire, neuf avaient antérieurement été victimes d'au moins une forme de violences au sein du couple par le partenaire ou l'ex-partenaire, soit 39 %. La part des hommes parmi les auteurs de violences au sein du couple est de 92%.

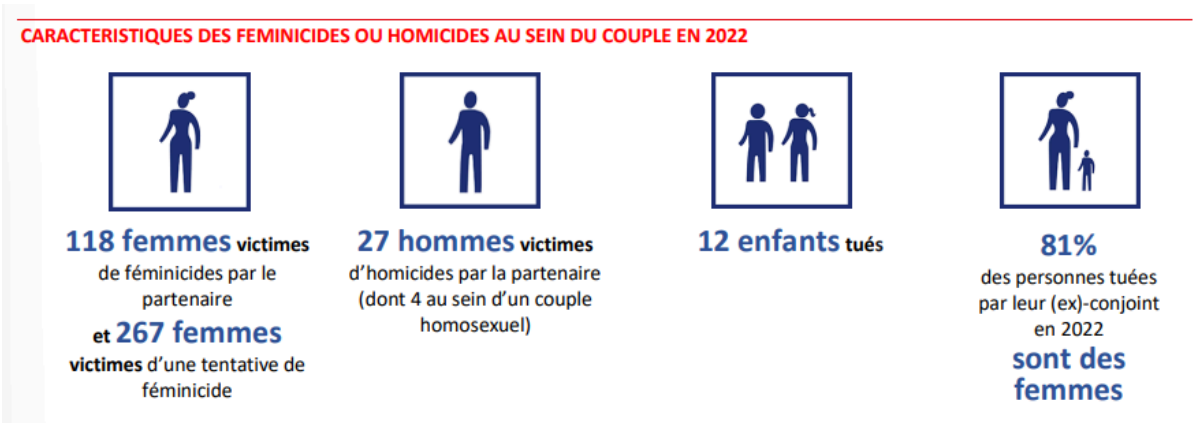

Observatoire national des violences faites aux femmes de mars 2024.

- **Les violences intrafamiliales : la prise en compte des enfants co victimes**

Les violences intrafamiliales sont des violences qui s'exercent entre personnes d'un même groupe familial. C'est un terme qui s'est imposé suite à la loi de 2010 et au lien qui a été fait entre les politiques de protection de l'enfance et les politiques de lutte contre les violences conjugales (Dauphin, 2023).

La commission indépendante sur l'inceste et les violences sexuelles faites aux enfants (Ciivise) a été créée en 2021 par le gouvernement français. A travers les rapports qu'elle publie, l'objectif est de contribuer à la prise de conscience de l'ampleur des violences sexuelles faites aux enfants et des conséquences dramatiques sur les individus. Subies dans l'enfance, les violences sexuelles ont des conséquences sur la santé mentale pour 96% et 69% sur la santé physique des victimes agressées dans l'enfance[27].

En 2022, douze enfants ont été tués dans un contexte de violences au sein du couple. Selon la Ciivise, 160.000 enfants sont victimes de violences sexuelles chaque année en France et 6.7 millions d'adultes ont été victimes dans leur enfance (Ipsos, 2020). Selon le Service statistique ministériel de la sécurité intérieure (SSMSI)[28], 56% des victimes de violences sexuelles enregistrées sont mineur·e·s.

Les enfants co-victimes font l'objet d'une attention particulière depuis quelques années seulement. Pour le sociologue Sébastien Chauvin, les violences subies par des garçons n'ont pas seulement été tues à cause d'une *"idéologie de la virilité"*, qui empêche *"la mise en mots"* et *"la crédibilité du traumatisme"*, mais aussi en raison d'une *"cécité"* collective très ancienne.

[27]Annexe 7 : Impact et prise en charge des violences sexuelles de l'enfance à l'adulte, association Mémoire Traumatique et Victimologie, 2014.

[28] Annexe 8 : Les victimes de violences sexuelles enregistrées par les forces de sécurité en France en 2022, Service statistique ministériel de la sécurité intérieure (Base des victimes des crimes et délits 2022).

- **Des violences genrées dans un système fondé sur le patriarcat**

Les violences sexistes et sexuelles sont à envisager comme le paroxysme des inégalités entre les femmes et les hommes. Concernant le traitement judiciaire des affaires de violences sexuelles sur personnes mineures et majeures en 2022, 96% des condamnées pour violences sexuelles sont des hommes.[29]

Ces chiffres témoignent de la prévalence des violences faites aux femmes. Les auteur·e·s sont en grande majorité des hommes, ce qui témoigne du caractère genré de ces violences. Quinze ans après l'Enveff, une enquête nationale sur les violences et rapports de genre (Virage) est réalisée par l'Institut national d'études démographiques en 2020. Virage rappelle que ce sont en grande majorité les hommes qui commettent des violences conjugales, intrafamiliales, sexistes ou sexuelles, parfois seuls ou en groupes. Les violences sont genrées parce qu'elles révèlent des traits structurants de la socialisation de genre. D'une part, les hommes apprennent à exercer de la violence et les femmes à en avoir peur. D'autre part, la transgression des normes de genre (autre que femme ou homme) risque d'être sanctionnée par de la violence. Les rapports de domination liés à l'âge et au genre s'articulent dans la production des violences sexuelles (Delage, 2012).

Les rapports de domination du système patriarcal n'épargnent pas les hommes et les garçons. Les paroles d'hommes victimes de violences ont été inaudibles durant longtemps à cause de la construction de la masculinité autour d'une injonction à la virilité et l'homophobie (Arnaud Gallais[30]). L'invisibilisation des hommes victimes est aussi liée à "la généalogie patriarcale des conceptions des violences sexuelles", qui "maintient les hommes comme des sujets de la relation" et "suppose un consentement masculin par défaut" (Chauvin, 2024). Les stéréotypes de genres générés par les normes du système patriarcal impactent le parcours des victimes des violences en entravant la considération de la parole des victimes, et cela indépendamment du genre. Les femmes souffrent du stéréotype qui voudrait qu'elles soient forcément consentantes ou que leurs tenues ou attitudes "provocantes" le supposerait. Pourtant ce sont les mêmes mécanismes de sidération, d'emprise qui sont à l'œuvre dans ces violences, ainsi que le statut de dominant de l'agresseur par rapport à sa victime.

Autre élément, selon le sociologue : le fait que *"le consentement n'a pas les mêmes conséquences sociales si c'est un homme ou si c'est une femme"*. Les viols contre les femmes, contre les enfants, tout comme les viols homophobes, *"ne seront pas 'juste' une agression, mais aussi une insulte, qui signifiera 'sale femme', 'sale môme' ou 'sale gay/lesbienne' ". Pour les hommes, il peut y avoir des ruptures de consentement, y compris par des femmes, mais elles ne signifient jamais 'sale homme', elles ne s'appuient pas sur des rapports sociaux qui viennent signifier une place dans une hiérarchie de genres ou autres."* (Chauvin, 2024). Les stéréotypes sont différents mais le résultat est le même : on rejette la responsabilité sur l'attitude des victimes au lieu de juger l'attitude des hommes qui agressent, et d'étudier les rapports structurels qui mènent à ces

[29] Lettre de l'observatoire national des violences faites aux femmes (mars 2024).
[30] Victime d'inceste entre ses 8 et 12 ans, et ancien membre de la Ciivise, source *Médiapart* (2024).

violences genrées. Pourtant, le sociologue rappelle que les mécanismes de sidération s'appliquent de la même manière aux hommes qu'aux femmes victimes.

Les travaux récents de chercheuses féministes ont montré la nécessité d'être attentif·ve à la multiplicité des rapports sociaux et leurs interactions dans la conceptualisation des violences de genre. Dans une perspective intersectionnelle, il est important de prendre en compte les différentes caractéristiques sociales des personnes victimes de violences afin de mobiliser des réponses adaptées aux différentes réalités. C'est ce que Kimberlé Crenshaw a développé en 1995 à travers le concept d'intersectionnalité. Elle met à jour que les femmes noires n'ont pas les mêmes besoins que les femmes blanches car celles-ci ne subissent pas les effets du racisme ordinaire et structurel qui complexifient les mécanismes liés à la sortie des VCIFSS. Cette intersectionnalité s'applique à autant de caractéristiques qu'il y a de personnes et de territoires d'analyse différents. Par exemple, l'enquête Virage démontre aussi la vulnérabilité accrue des personnes LGBT dans la famille et dans l'espace public, par rapport aux individus hétérosexuels. Il en est de même pour les questions de classe sociale, d'orientation sexuelle, de genre, des trajectoires migratoires ou de logiques territoriales.

- **Les recours entrepris par les personnes victimes de VCIFSS**

Les personnes victimes de violences sont peu nombreuses à se tourner vers les services d'aide existants. D'après le graphique ci-dessous[31], 22% des femmes victimes de violences n'entreprennent aucun recours médico-social suite à des violences. Les recours les plus fréquents sont le fait d'en parler à des proches/ami·e·s (72%) et de consulter un·e psychiatre (33%).

Dans le cas de femmes ayant subies des violences physiques, sexuelles et/ou psychologiques ou verbales, 79% n'ont fait aucune démarche auprès des forces de sécurité à la suite de violences[32].

Graphique 3. Proportion de femmes victimes de violences physiques, sexuelles et/ou psychologiques ou verbales ayant entrepris des recours médicaux-sociaux

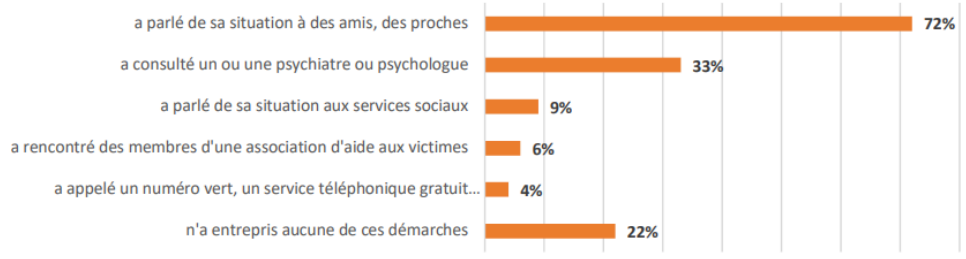

Source : Enquête « Vécu et Ressenti en matière de Sécurité » (VRS) – SSMSI – 2022

Observatoire national des violences faites aux femmes de mars 2024.

[31] Lettre de l'observatoire national des violences faites aux femmes (mars 2024).
[32] Ibid.

1.2.3 L'intervention sociale en matière de lutte contre les VCIFSS en milieu rural

L'action sociale en matière d'égalité femmes-hommes et de lutte contre les VCIFSS est plurielle. La Fédération Nationale des Centres d'Information aux Droits des Femmes et des Familles (FN CIDFF) est l'actrice associative principale en France qui œuvre pour favoriser l'accès aux droits des femmes en France. Les CIDFF couvrent tous les territoires de France, ils sont présents dans la quasi-totalité des départements et dans certains territoires d'outre-mers. En 2023, le réseau compte 98 associations locales et 13 fédérations régionales. L'ancrage national des CIDFF se visualise dans son lien et sa participation dans la construction et la mise en place de politiques publiques destinées à garantir l'égalité des genres et à lutter contre les violences conjugales, intrafamiliales, sexistes et sexuelles. L'expertise de ses professionnel·les est reconnue, elle bénéficie d'une confiance de la part de l'État pour favoriser l'autonomie socioprofessionnelle des femmes, lutter contre les VCIFSS et agir pour l'égalité entre les femmes et les hommes. Ces derniers travaillent avec des partenaires divers sur les territoires, le maillage entrepris sur chaque territoire est important et participe à l'efficacité des CIDFF dans l'exercice de leurs missions.

Répondant à son principe d'accès aux droits de toutes les femmes, la FN CIDFF a formalisé son positionnement sur la question des femmes en milieu rural en lançant une campagne nationale pour développer l'accès au droit des femmes dans la ruralité. Le 16 octobre 2023, la FN CIDFF a lancé la campagne *Partout les femmes ont des droits* en collaboration avec le Service d'information du Gouvernement, financée par l'Agence nationale de la cohésion des territoires, et en partenariat avec France Travail, les Caisses de Sécurité Sociale, la Fédération des pharmaciens de France, l'Association des maires ruraux de France, l'Association des maires de France. L'objectif est de mettre en lumière les difficultés spécifiques des femmes du milieu rural et de favoriser "*l'accès au droit des femmes vivant en zone rurale, à mieux les informer et à mieux les protéger*" (Rapport d'activité FN CIDFF, 2023). Cela a donné lieu à la signature d'une convention à l'échelle départementale en répondant aux enjeux spécifiques des territoires à travers par exemple des séances de sensibilisation des élu·es, l'organisation d'événements communs.

Les réseaux des Centres d'Initiatives pour Valoriser l'Agriculture et le Milieu rural (CIVAM) sont des réseaux qui mettent en lien les agriculteur·trice·s, les population rurales et la société civile pour promouvoir une agriculture plus économe, autonome et solidaire. Les CIVAM ont cinq pôles d'actions : agriculture durable, alimentation, installation et transmission, accueil et échanges, femmes et milieu rural. Plusieurs actions locales œuvrent en faveur de l'égalité femmes-hommes dans l'agriculture et à la lutte contre les violences conjugales. On peut citer en exemple l'accueil à la ferme pour les femmes victimes de violence conjugales, mis en œuvre par des accueillantes, accompagné par le Civam 29 en lien avec les services du département.

La Mutualité Sociale Agricole et la Caisse d'Allocations Familiales sont aussi des organismes qui luttent contre les VCIFSS en milieu rural. Depuis décembre 2023, les personnes subissant des violences peuvent bénéficier d'une aide d'urgence pour financer le départ du foyer. [33]

Les outils comme l'aller-vers sont très mobilisés en matière de lutte contre les VCIFSS en milieu rural. On peut prendre l'exemple du point écoute itinérant *En voiture, Nina et Simon·e·s* lancé en 2021 dans les Hauts-de-France. Le dispositif s'adresse à toute personne souhaitant s'informer sur les thématiques de l'égalité entre les femmes et les hommes, la vie affective et sexuelle, la vie de couple, les droits, l'insertion ainsi que la lutte contre les violences. Il se déplace tant dans les marchés, devant les écoles ou sur les places.

Contre les VCIFSS, l'action sociale est bien présente mais reste encore difficile d'accès. Les initiatives en matière de lutte contre les VCIFSS se multiplient dans la société et dans le milieu rural mais ne couvrent pas tous les territoires. Afin de visibiliser le manque d'accès des habitant·e·s aux structures liées aux VCIFSS, la carte recensant les associations d'aides aux victimes de violences conjugales en Hérault (site *Déclic violence)*[34], visualise les dispositifs disponibles dans les villes, et leur éloignement des villages.

La prise en charge des victimes de violences se fait de manière individuelle dans l'urgence. Les professionnel·le·s font le constat d'un manque de prévention et d'accompagnement de "l'après" urgence. De plus, la particularité du milieu rural est que l'intervention individuelle peut être risquée du fait de l'absence d'anonymat et du tabou que peuvent représenter les VCIFSS. En plus d'avoir de lourdes conséquences sur les victimes, le travail en silo des différentes structures qui accompagnent les violences révèle l'impensé global et sociétal des violences conjugales, intrafamiliales, sexistes et sexuelles.

Lors des réunions de réseau VCIFSS du Cœur d'Hérault, il est récurrent d'entendre que la prise en charge des victimes de VCIFSS est insuffisante au regard des besoins. Avec des problématiques qui s'ajoute sans trouver de réponse concrète, comme en témoigne le Défenseur des Droits présent à la séance territoriale de juin 2024 concernant la prostitution des mineures qui s'accroit sans trouver de solution.

Enfin, l'action sociale dans sa globalité souffre d'un manque de connaissances fines des enjeux liés au territoire rural. Lorsque des projets sont mis en place, ils ne sont parfois pas adaptés au milieu rural. C'est ce que relate une travailleuse sociale de la MSA lors de l'entretien semi-directif réalisé avec elle.

> *"Alors, parfois, ça renforce presque une défiance vis-à-vis des institutions, et même du monde urbain, qui viennent de temps en temps se pencher sur le monde rural et qui viennent avec leurs propres projets. Et ça ne colle pas."*[35]

[33] https://www.msa.fr/lfp/famille/aide-urgence-victimes-violences-conjugales
[34] Annexe 9 : Carte recensant les associations d'aides aux victimes de violences conjugales en Hérault, Déclic violence. https://declicviolence.fr/
[35] Verbatim issu de la retranscription de l'entretien avec une travailleuse sociale de la MSA (13/06).

1.3 Le projet *Femmes en campagnes, campagne pour l'égalité* : un projet de lutte contre les VCIFSS itinérant sur le territoire Coeur d'Hérault

1.3.1 Le Coeur d'Hérault : un territoire aux caractéristiques particulières

Le Cœur d'Hérault (CH) est un territoire situé dans le département de l'Hérault à l'intersection des grands axes Montpellier-Clermont Ferrand et Béziers-Millau. Il regroupe trois territoires : le Lodévois Larzac, la Vallée de l'Hérault et le Clermontais.

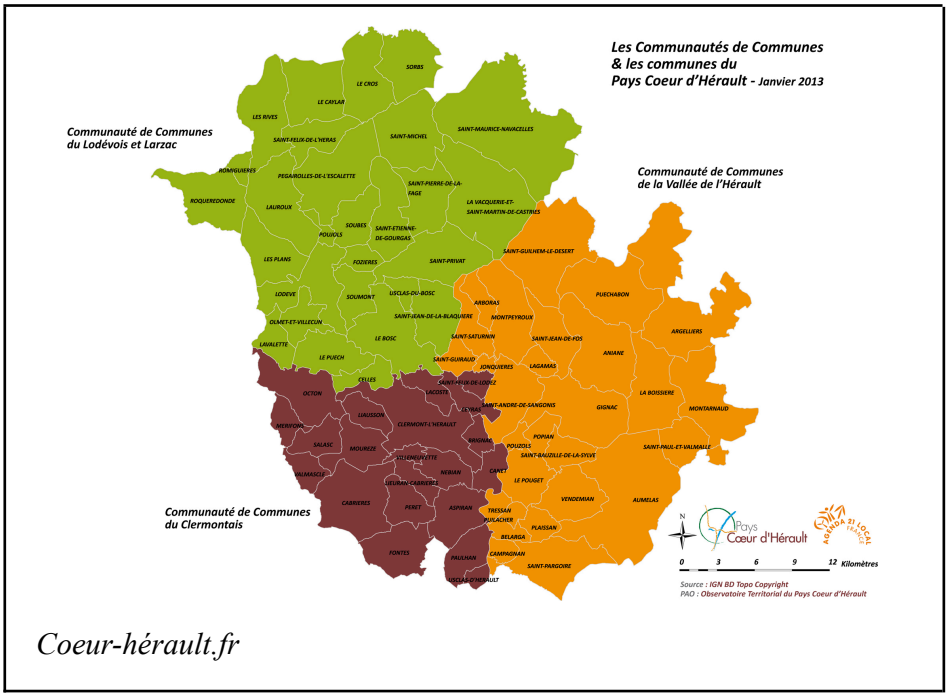

La démographie

Selon l'INSEE, le Cœur d'Hérault (CH) compte 77 communes et 81 034 habitant·e·s en 2017. C'est un territoire semi-rural, voire rural car 53% des communes comptent moins de 1 000 habitant·e·s. Parmi ces habitant·e·s, certain·e·s résident dans des villages de quelques centaines de personnes, quand d'autres sont dans des villes de 5 000 habitant·e·s[36]. En Occitanie, deux habitant·e·s sur cinq vivent en milieu rural. Dans l'Hérault, 265 communes sur 342 (77 %) sont situées dans l'espace rural, ce qui représente 23% de la population de l'Hérault.

Les villes centres que sont Lodève, Clermont l'Hérault et Gignac représentent à elles seules plus de 27% de la population totale du CH. Le taux de croissance démographique annuel moyen de ces dix dernières années est de 1,8%. Ce chiffre montre un ralentissement de la croissance démographique sur le territoire comparé aux années entre 1999 et 2007, notamment dans les communes les plus rurales.

[36] Annexe 10 : Carte de la démographie en pays Coeur d'Hérault (2020).

Les familles nouvellement arrivées sur le territoire peuvent se retrouver isolées ; géographiquement quand elles trouvent un logement dans un petit village ; sur un plan relationnel quand elles ont quitté leur famille élargie, leur réseau d'amis, leur réseau de solidarité.
La précarité reste élevée sur l'ensemble du territoire ; deux territoires sont classés politique de la ville sur la communauté de Lodève et de Clermont l'Hérault. A titre d'exemple, en 2024, Clermont l'Hérault a bénéficié de la contractualisation d'un contrat Politique de la Ville. Les données statistiques et les remontées des acteur·trice·s du territoire font état de problématiques importantes pour les habitant·e·s et les familles : 46% des familles sont monoparentales ; la moitié étant des parents monoparentaux d'adolescents ; la moitié des ménages ont emménagé il y a moins de 5 ans, traduisant un turn-over important ; 1/3 de la population vit en dessous du seuil de pauvreté. Il est aussi constaté un taux important de non recours aux droits.

La géographie du territoire

Le CH est un territoire attractif. Les différences de paysages, de reliefs, d'activités économiques, de population, d'agriculture enrichissent la dynamique du territoire. Mais parallèlement, cela rend plus compliqué la communication et les déplacements entre les différentes communautés de communes. Les plus grandes villes bénéficient d'une accessibilité plus aisée aux services de proximité, quand, pour les villages très ruraux de 200 habitant·e·s, il faut parfois faire minimum trente minutes pour atteindre un centre-bourg, ou accéder à des services ou des commerces. Dans le cas des VCIFSS et des mises à l'abri que cela impose parfois, il est particulièrement compliqué de loger les personnes. Elles sont envoyées dans les villes relativement proches géographiquement comme Béziers ou Montpellier, ce qui implique des modifications importantes dans la vie des personnes, comme l'éloignement de son réseau d'entraide, de son emploi ou l'obligation pour les enfants de changer d'école. Quelques hébergements d'urgence sont à disposition sur le Coeur d'Hérault, mais en nombre insuffisant et certains restent difficiles d'accès en transports en commun.

Le réseau partenarial

Le Cœur d'Hérault est investi d'un réseau partenarial dynamique et un maillage associatif très important. Le CH développe des projets de territoire participatifs. Courant 2023, le projet de territoire *Le Pays Rêvé* a été élaboré en concertation avec les habitant·e·s, les élu·e·s, les entreprises et les associations. C'est un document prospectif et stratégique qui fixe des priorités et des objectifs pour l'avenir à l'horizon 2030. Il s'inscrit comme un projet partagé par tous·tes, fédérateur et évolutif qui témoigne d'une volonté d'une cohésion sociale unifiée sur le territoire. On remarque certaines difficultés particulières comme le manque de modes de garde pour les enfants et d'équipement de proximité pour les personnes qui résident loin des centres-bourgs.

L’économie locale

Le développement économique est marqué par la prédominance du secteur tertiaire qui crée des mouvements pendulaires importants. L'attractivité est forte notamment du fait des loyers relativement faibles, de l'accès à la propriété, de l'ensoleillement et de l'accès à des jardins. On remarque également une forte dynamique touristique, qui crée des emplois saisonniers, tout comme le secteur du travail de la vigne ou des oliviers. Il y a peu de possibilité de formation sur le secteur.

Les violences conjugales et intrafamiliales

Parmi les problématiques sociales du CH, on retrouve celles des violences conjugales, intrafamiliales, sexistes et sexuelles. L’Hérault figure parmi les départements recensant le plus de cas de violences conjugales. Sur le CH, en 2020 et durant la crise sanitaire, il avait été recensé par les forces de gendarmerie et l’assistante sociale détachée du Conseil Départemental de l’Hérault (CD34), une augmentation de près de 20% du nombre d’interventions pour violences conjugales et intrafamiliales.

Le réseau interprofessionnel·le·s de lutte contre les VCIFSS du Cœur d’Hérault est investi pour lutter contre les violences conjugales, intrafamiliales, sexistes et sexuelles. Il est co-animé et coordonné par l’association Via voltaire et le CD34. Il comprend les travailleur·se·s sociaux·ales, les Gendarmeries, le Centre Intercommunal d’Action Sociale (CIAS) du Lodévois et Larzac, les Centres Communaux d’Action Sociale (CCAS), les Maison Départementales des solidarités, les associations du territoire, la Caisse d’Allocations Familiales, le défenseur des Droits, la Mission Locale des Jeunes (MLJ), l'Éducation nationale, etc. L'objectif est de mettre en commun les expériences de chacun·e afin d’harmoniser les pratiques et d’améliorer la prise en charge et le traitement des personnes victimes de VCIFSS. Il est divisé en trois thématiques de travail : la protection et la prise en charge d’urgence des victimes, le parcours de sortie des violences des victimes et des auteur·e·s et la prévention aux violences de couple au sein de la famille et en dehors.

Dans le cadre de ce réseau et en regard d’une prégnance accrue de ce type de problématiques, il a conjointement été décidé par les professionnel·le·s, de s’accorder pour réaliser un travail de diagnostic sur l’état des VCIFSS en CH en 2021. Pour cela, une trame commune de recueil de données a été réalisée et diffusée à l’ensemble du réseau afin de procéder à un recensement complémentaire des éléments transmis par la gendarmerie du territoire et l’intervenante sociale du CD34.

Il convient de détailler ce diagnostic afin de comprendre les caractéristiques du territoire en matière de VCIFSS et d’en déceler les enjeux puis les réponses adaptées.

1.3.2 Diagnostic et état des lieux des violences conjugales, intrafamiliales, sexistes et sexuelles et leur prise en charge en Coeur d'Hérault

En 2020, le réseau a réalisé un diagnostic permettant de rendre compte sur les trois territoires du contexte de vie des personnes victimes de violences, des caractéristiques des violences, de la prise en charge et des freins rencontrés. Toutes les données qui vont suivre se réfèrent aux données statistiques issues du diagnostic du réseau interprofessionnel·le·s de lutte contre les VCIFSS du Coeur d'Hérault.

Le diagnostic permet d'établir les éléments suivant pour l'année 2021 sur le Coeur d'Hérault :

- 108 victimes selon les structures du réseau et 147 selon l'intervenante en gendarmerie.[37]
- Pour la plupart, le contexte des violences est conjugal et/ou intrafamilial ; seulement 5 situations relèvent (également) de la sphère professionnelle ou scolaire.[38]
- Concernant la typologie des violences, la plupart sont d'abord psychologiques puis physiques et parfois sexuelles, économiques et administratives et statutaires.[39]
- En regard de la situation familiale, les victimes recensées en 2021 semblent pour la majorité isolées (70% étaient célibataires/veuf·ve ou séparé·e·s/divorcé·e·s).
- Les victimes sont majoritairement des femmes ; toutes les tranches d'âge sont touchées ; les mineur·e·s représentent 24% des victimes[40].

Le repérage des VCIFSS en CH est réalisé par différentes structures d'action sociale qui ne sont pas forcément spécialisées dans la lutte contre les VCIFSS. Il peut s'agir des travailleur·se·s sociaux·ales (TS), des Gendarmeries, du CIAS, des CCAS, de la Maison Départementale des solidarités et des associations du territoire. Pour l'année 2021, sur le Coeur d'Hérault :

- Les violences ont été déclarées dans le cadre d'un suivi d'accompagnement social pour 56% des cas, sur orientation d'un tiers dans 25% des cas, suite à une procédure d'urgence dans 14% des cas et suite à une information préoccupante dans 6% des cas[41].
- Suite à ce repérage, les TS orientent en majorité vers des structures de soutien psychologique (31%), de prise en charge sociale/hébergement (20%), de démarche juridique (16%) et d'accompagnement juridique (14,5%). En retrouve des orientations vers des structures de prise en charge médicale, d'accompagnement à l'insertion et de soutien à la parentalité[42].

---

[37] Annexe 11 : Cartographie des victimes de violences conjugales et/ou intrafamiliales, réseau VCIFSS, Cœur d'Hérault (2020).
[38] Annexe 12 : Graphique des sphères des violences, réseau VCIFSS, Cœur d'Hérault (2020).
[39] Annexe 13 : Graphique des typologies des violences, réseau VCIFSS, Cœur d'Hérault (2020).
[40] Annexe 14 : Tableau de la typologie des victimes de violences conjugales et intrafamiliales, gendarmerie du CH (2021).
[41] Annexe 15 : Graphique représentant le lieu de repérage des violences, réseau VCIFSS, Cœur d'Hérault (2020).
[42] Annexe 16 : Graphique représentant la typologies des orientations effectuées par les professionnel·le·s, réseau VCIFSS, Cœur d'Hérault (2020).

Lors du diagnostic, des freins à l'orientation des personnes vers des services d'accompagnement ont été relevés. Ces freins sont liés à la personne victime et/ou à un manque d'outil.

Concernant les freins liés à la personne, les principaux sont la temporalité psychique des victimes (besoin de réflexion, aller-retour dû au cycle de la violence) ; les problématiques liées à mobilité, aux transports et à l'éloignement géographique pour se rendre sur les lieux de mise à l'abri et de prise en charge (hébergement d'urgence, urgences médicales, permanences dédiées), au travail et à l'école pour les enfants.

Concernant les freins liés aux outils utilisés par les professionnel·le·s pour :

<u>La protection et la prise en charge d'urgence des victimes de VCIFSS :</u>

- Difficultés d'adaptabilité des protocoles et dispositifs d'hébergement d'urgence et de mise à l'abri selon les configurations des situations prises en charge (certaines victimes choisissent de retourner au domicile conjugal malgré les violences)
- Difficultés de prise en charge dans un contexte d'accueil généraliste (CCAS, petites communes, association…)
- Difficultés liées à la mobilité pour se rendre sur le lieu d'hébergement et de mise à l'abri, aux urgences médicales
- Besoin de sécuriser les interventions des professionnel·le·s dans la mise à l'abri, notamment pour accompagner les victimes à leur domicile, récupérer les affaires et papiers, aller chercher les enfants à l'école, etc.

<u>Le parcours de sortie des violences des victimes et des auteur·e·s :</u>

- Manque d'un nombre suffisant de permanence d'écoute psychologique pour les victimes pour répondre aux besoins réels
- Problématique de l'éloignement et de la mobilité géographique ; certaines communes ne sont pas desservies par les transports en commun
- Quid du relogement et de la réinsertion après l'urgence en regard de la garantie Visale
- Problématique de la parentalité en contexte de violences conjugales en amont et en aval de l'audition du Juge au Affaires Familiales

<u>La prévention des violences de couple au sein de la famille et en dehors :</u>

- Limites liées à l'exercice des droits de visite car le délai de RDV est long et l'éloignement géographique important (visites ayant lieu à Montpellier et à Béziers ou à Millau dans l'Aveyron)
- Ces difficultés peuvent engendrer un effondrement du parent-victime isolé ayant peu de ressources matérielles et financières, et une démobilisation du parent (dont l'exercice de l'autorité parentale est suspendue) dans ses démarches de soin et de réinsertion

En milieu rural, certains facteurs aggravent le repérage et la prise en charge des violences. Les difficultés de déplacement accentuent l'isolement, et entravent la lutte contre les VCIFSS, en rendant plus complexes le déplacement en gendarmerie comme le départ du domicile. Le manque d'accès à l'information, aux droits et au numérique est également un frein. La proximité entre les habitant·e·s dans les villages rend plus difficile le repérage et l'accompagnement des situations de violences. Pour ces raisons-là, les résultats du diagnostic du réseau interprofessionnel·le·s VCIFSS du CH ont révélé la nécessité d'aller-vers les familles et les jeunes du territoire pour mieux prévenir et prendre en charge les situations de violences.

1.3.3 *Femmes en campagnes, campagne pour l'égalité* : un projet expérimental pour pallier les manques dans la lutte contre VCIFSS en Coeur d'Hérault

Le projet *Femmes en campagnes, campagne pour l'égalité* émane donc du diagnostic présenté précédemment. Il s'agit de lutter contre les VCIFSS dans les territoires ruraux en allant vers les habitant·e·s pour favoriser l'égalité entre les femmes et les hommes. Il est question de mener des actions de sensibilisation, d'information, de prévention et d'orientation par la mobilisation des habitant·e·s et le travail en réseau.

Pour atteindre ces objectifs, les actions sont menées en cherchant à faciliter le lien entre les habitantes des territoires CH avec les professionnel·le·s ; d'ouvrir la parole et le dialogue autour des VCIFSS ; de donner accès à l'information ; de prévenir ; de soutenir les habitant.e.s dans leur volonté d'action et de mobilisation.

Le projet s'imbrique en plusieurs dimensions qui révèlent elles-mêmes plusieurs enjeux. Tout d'abord, il s'agit d'une question particulière : les VCIFSS ; sur un territoire avec ses spécificités : le milieu rural ; et un public cible très large : à tous et à toutes, de tout âge. Les méthodes utilisées pour mener ce projet sont le pilotage collectif, l'itinérance et l'aller-vers, la sensibilisation et des outils de communication.

Terre-Contact est l'association qui met en œuvre le projet *Femmes en campagnes, campagne pour l'égalité* (FCCE) sur le terrain. L'association fait partie du réseau interprofessionnel·le·s VCIFSS du Cœur d'Hérault, et est amenée à travailler sur ces questions de fait, en étant au contact avec des personnes rencontrant ou pouvant rencontrer des situations de violences.

Au vue des objectifs et de la méthodologie du projet FCCE, exposés plus haut, il est pertinent qu'il soit porté par Terre-Contact et plus particulièrement sur Roul'Contact, au regard des caractéristiques de cette action qui sont favorables à la mise en œuvre du projet FCCE. En effet, l'association propose des animations de la vie sociale, gratuites, pour tous et toutes, décloisonnées dans l'espace public. T-C agit depuis de nombreuses années sur le territoire, elle connaît bien les habitant·e·s et un lien de confiance est déjà installé. L'action Roul'Contact (R'C) est experte en matière d'aller-vers et connaît bien le terrain et les partenaires des différents villages dans lesquels elle intervient.

Sur R'C, le public est diversifié tant en termes d'âge, qu'en typologie de famille. Cependant, une majorité de femmes sont accueillies. Fortement corrélé avec l'épicerie, où les femmes représentent 64% des bénéficiaires. Les familles monoparentales représentent 50% et les personnes seules 31% des personnes de l'épicerie. Le public présent sur Roul'Contat, la possibilité matérielle de porter le projet, l'habitude de l'aller-vers et le réseau partenarial déjà monté sont des atouts pour le projet FCCE.

La posture de Terre-Contact via Roul'Contact est d'être un relais sur le terrain au plus près des habitant·e·s, relevant ainsi les besoins et servant de pont entre elles·eux et les professionnel·le·s du territoire. Il ne s'agit pas d'un accompagnement social individuel mais bien d'une approche collective de l'intervention sociale. Afin de comprendre les différentes parties prenantes du projet, il est utile de se fier à ce schéma.

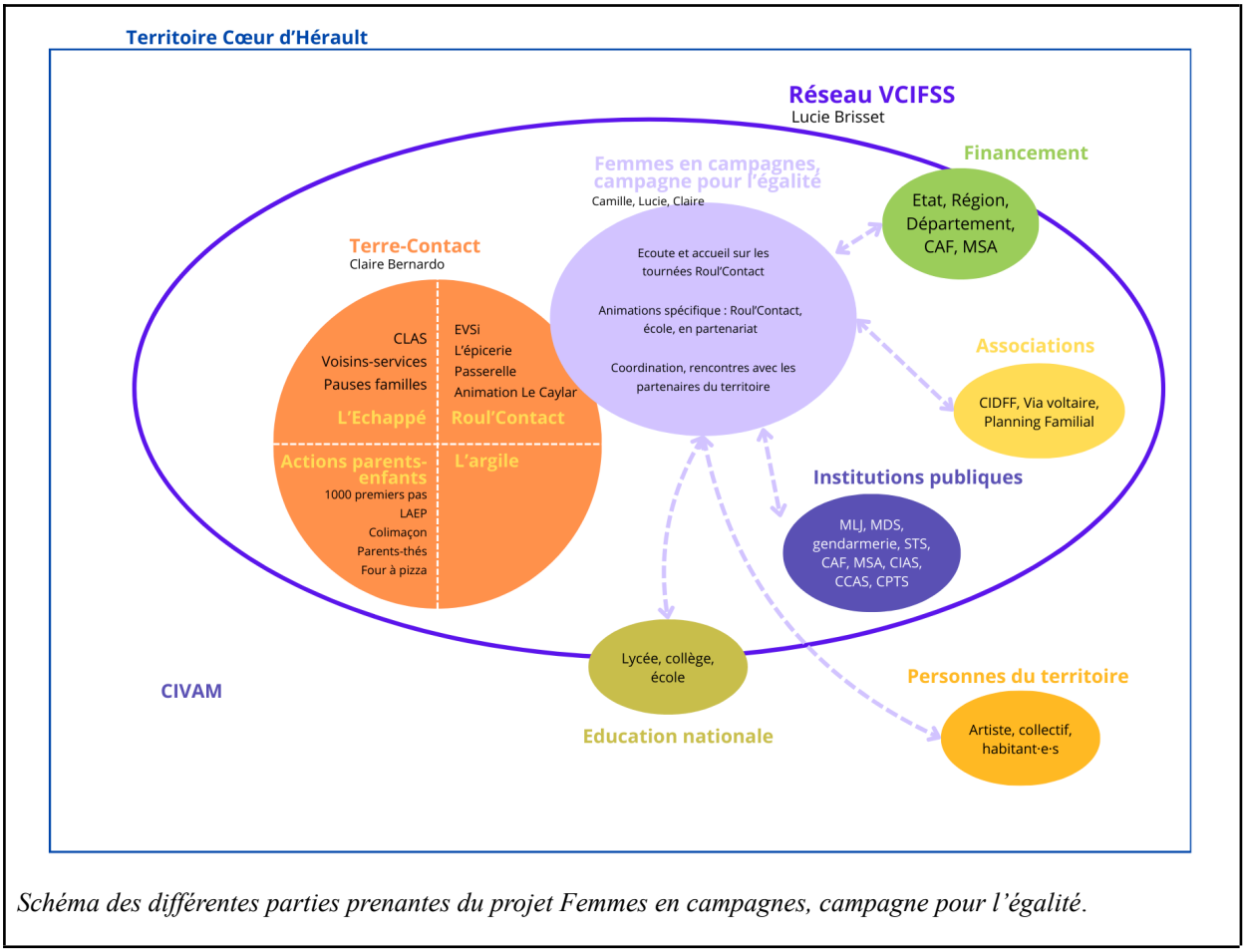

Schéma des différentes parties prenantes du projet Femmes en campagnes, campagne pour l'égalité.

Le projet inclut une multitude d'acteur·trice·s différent·e·s, autant dans leur nature que dans leurs intérêts et postures. Les financeur·euse·s du projet sont la Région Occitanie, l'État, le Département de l'Hérault, la Caisse d'Allocations Familiales de l'Hérault et la Mutualité Sociale Agricole du Languedoc. Le projet a vocation à mobiliser tous les partenaires qui travaillent sur la question de l'égalité femmes-hommes et la lutte contre les VCIFSS du territoire. Le travail de réseau s'effectue également avec des structures ne travaillant pas directement ou exclusivement sur ces questions là, afin de sensibiliser un public plus large. Il peut s'agir des institutions financières, des associations, des structures de l'éducation nationale ou encore des personnes du territoire, habitant·e·s ou non, structurées en collectif ou non.

Après cette partie de contextualisation, il est possible de mieux saisir les enjeux d'égalité que représente la lutte contre les violence conjugales, intrafamiliales, sexistes et sexuelles en milieu rural. La partie suivante recentre son analyse sur la pertinence des actions collectives de prévention et de sensibilisation aux VCIFSS dans une perspective d'éthique du *care*. Il s'agira de voir en quoi cette théorie impacte la définition et la mise en œuvre d'un projet d'intermédiation sociale, en soulevant et en analysant les éléments qui sont moteurs mais aussi les difficultés que l'introduction du *care* a fait surgir. On s'appuiera sur des éléments concrets du projet *Femmes en campagnes, campagne pour l'égalité.*

2. Des actions collectives appréhendées au prisme de l'éthique du *care* : quels impacts sur la définition et la mise en œuvre d'un projet d'intermédiation sociale ?

Avant tout, il convient de définir le cadre d'intervention et d'analyse avec la définition de l'éthique du *care* et de la notion de participation, puis de présenter les deux actions de terrain qui seront traitées ici.

2.1 Le cadre de l'intervention

2.1.1 Définition de l'éthique du care

Les théories du *care* trouvent leur point de départ dans une étude de la philosophe et psychologue féministe Carol Gilligan publiée en 1982 aux États-Unis. Elle développe cette théorie en réponse à un État providence Américain absent qui, sous R.Reagan, affirme que les pauvres sont responsables de la pauvreté. Pour lui, il n'y a donc pas besoin de solution collective (aide sociale, cotisation) pour pallier la pauvreté. Carol Gilligan souhaite alors s'intéresser aux personnes vulnérables qui sont pointées du doigt par les politiques néolibérales.

A travers ses travaux, C.Gilligan parvient à la conclusion que nous sommes tous et toutes vulnérables, plus ou moins selon la période de notre vie. Cette notion de vulnérabilité fonde l'éthique du *care.* Avec l'idée première qu'on n'assigne pas la vulnérabilité à une partie de la population, mais qu'on est tous et toutes fondamentalement vulnérables. Ensuite, la philosophe observe lors d'une de ses recherches que les critères de décision morale sont différents chez les hommes et les femmes. Les hommes ont tendance à raisonner en "*privilégiant une logique de calcul et la référence aux droits"* tandis que les femmes "*préfèrent la valeur de la relation, s'orientant d'après ce qui peut conforter les relations interpersonnelles, développer les interactions sociales"* (Zielinski, 2010). Elle reconnaît par ailleurs que cela résulte d'une socialisation genrée, et non d'une nature féminine ou masculine.

Suite à ces résultats, C.Gilligan formule un nouveau paradigme moral : le *care.* C'est-à-dire une façon de raisonner et d'éclairer les choix de vie au regard de la "*capacité à prendre soin d'autrui*" et au "*souci prioritaire des rapports avec autrui*" (Zielinski, 2010). C'est dans ce cadre qu'elle fonde l'éthique du *care*.

A travers leurs travaux, les féministes souhaitent faire reconnaître l'éthique du *care* comme une façon humaine de faire des choix moraux. Penser en termes de *care* bouscule la domination patriarcale dans laquelle nous avons été socialisé·e·s et re questionne les normes sociales actuelles (celles du néolibéralisme : concurrence entre les individus, autonomie accrue, rejet de "l'assistanat", etc.). Comme l'explique Fabienne Brugère, cette théorie est féminisite car cette voix de la morale (celle du *care*) a toujours été effacée par des notions de morale et d'éthique traditionnellement dominée par une vision patriarcale.

Parallèlement au tournant néolibéral, cette théorie du *care* s'érige comme un concept moral et politique intégral, résistant aux logiques néolibérales et capitalistes. Au lieu de penser les relations humaines en termes de rapports concurrents, on pense ici les relations en termes de dépendances mutuelles, ce qui nous conduit à nous penser interdépendant·e·s.

C'est en souhaitant une théorie sociale et politique plus proche des valeurs féministes que des chercheuses vont s'intéresser au *care.* Tronto est une ~~politologue~~ et féminsite américaine qui propose une traduction plus politique de l'éthique du *care.* Elle complète la définition en insistant sur l'interdépendance des liens entre les êtres humains par opposition à la vision atomisée de l'individu. La façon actuelle dont est organisée le travail du *care* perpétue une conception binaire entre : les personnes qui sont autosuffisantes et sont suffisamment rationnelles et autonomes, et celles qui sont "incapables" et réduites à être assisté·e·s et à la charge de la société (White, Tronto, 2009). Être bénéficiaire ou donneur de *care* est dévalorisé socialement. Comme si seulement quelques personnes avaient besoin de l'aide des autres, et étaient stigmatisées pour cela. La société capitaliste génère des "*non-citoyens dont le travail du care exprime la subordination et l'invisibilité sociale*" (Brugère, 2017). Les bénéficiaires du *care* sont souvent victimes d'une forte stigmatisation, traduite par "*l'irresponsabilité*" des personnes privilégiées de la société qui ont tendance à "*ignorer tout simplement les formes d'épreuves auxquelles ils ne sont pas confrontés*" (Tronto, 2009).

Concrètement, il s'agit de replacer le *care* plus près du centre des valeurs de la société (Tronto, 2009). C'est-à-dire introduire les notions d'entraide, de prendre soin et d'attention à l'autre et à son environnement dans notre manière de penser et d'agir à toutes les échelles de la société.

Faire cela, c'est aussi remettre au centre celles et ceux qui dispensent le *care*. Les activités du *care* invisibilisées et dévalorisées sont majoritairement effectuées par les femmes, en grande partie des femmes de couleur. Elles occupent les postes d'aide soignante, d'infirmière, de travailleuse sociale, et même le travail qui n'est pas rémunéré comme les activités d'entretien du foyer, d'éducation des enfants, autrement dit de "*maintien de vie"* (Brugère, 2021).

Carol Gilligan revient dans son ouvrage très récent *Une voix humaine* (2024) sur l'éthique du *care.* Elle reprécise que l'éthique du *care* ne consiste pas à dire que la voix de la sollicitude et du prendre soin serait exclusivement féminine. *Une voix humaine* affirme que cette nouvelle façon d'appréhender la vie par l'attention aux autres est en réalité une voix humaine, contre le patriarcat : *"ce que j'ai entendu comme une voix féminine dans les années 1970 est en réalité une voix humaine, qui s'oppose à une voix patriarcale et non pas à une voix d'homme. Dans le patriarcat, la voix humaine est la voix de la résistance"*. Cette voix humaine a été réduite et écrasée par des institutions, des normes, des éducations, des cultures répondant au système patriarcal. L'éthique du *care* est une voix humaine, différente de la seule voix écoutée jusqu'alors (celle des hommes).

Le *care* est un terme anglais qu'on peut traduire en Français par *prendre soin.* Il désigne à la fois les activités de soins hospitaliers, mais également celles qui relèvent plus globalement de la sphère relationnelle, du souci de l'autre et de la sollicitude. C'est pourquoi nous utiliserons ici le mot *care* car le mot *soin* ne rend pas compte de l'ensemble des acceptions mises derrières le *care* (Brugère, 2021). Le *care* ne se limite pas à penser les relations humaines, mais s'attache à prendre en compte sa propre personne, ainsi que la terre sur laquelle on vit, la manière dont on habite et prend soin de son environnement de vie.

Cependant, cette théorie présente certaines limites. Elle est utilisée dans des champs de la vie qui ne sont pas des activités du prendre soin. Par exemple, dans le management entrepreneurial, on assiste à une appropriation du prendre soin par les méthodes de management capitaliste. Il est proposé aux salarié·e·s de "prendre soin d'eux·elles" - surtout dans l'optique de continuer à être productif·ve - en faisant du yoga, des exercices de respirations, etc. Cela induit que, si les employé·e·s sont trop stressé·e·s, c'est parce qu'ils·elles ne savent pas gérer leur émotion et leur travail. Ni les conditions, ni la charge de travail imposées aux salarié·e·s ne sont remises en cause. On observe alors que, initialement développée dans une optique de rejet et de dénonciation des logiques néolibérales, l'approche par le *care* est instrumentalisée pour faire porter la responsabilité aux individus. Ce qui n'est en aucun cas l'appréhension qu'on en a dans ce mémoire.

Cela va dans la logique normative de tout faire pour qu'on devienne *"*la meilleure version de soi-même*"*. Dit comme cela, c'est plutôt positif, vouloir se sentir bien, prendre soin de soi et de sa santé. Pourtant, dans son livre *Politiser le bien-être*[43]*,* Camille Teste nous montre comment ces pratiques individuelles sont en réalité destructrices pour soi et pour créer du collectif au sein d'une société. En promettant des solutions individuelles à des problèmes collectifs, ces activités de self-care répondent en fait à une logique néolibérale de consommations et de perfectionnement normatifs et inatteignables - ce qui est pratique pour continuer à acheter des produits vendeurs de fausses promesses.

[43] *Politiser le bien-être*, Camille Teste, Bienge Audio (2023).

Ensuite, il est nécessaire d'avoir un regard critique sur l'approche de l'éthique du *care* pour ne pas essentialiser les femmes à un rôle de soin "naturel". Les tentatives de mise au débat public en 2010 par Martine Aubry ont été taxées de "nunucherie" et ont globalement été reçues dans l'incompréhension par l'ensemble des classes politiques (Laugier, 2011). Toutes les critiques faites au *care "expriment en effet le mépris, partagé d'ailleurs par bien des femmes, pour un domaine de l'activité humaine et trahissent quelques contradictions fondamentales du féminisme. La controverse du care est celle du féminisme"* (Laugier, 2011). La critique sera celle de dénoncer cette approche comme un essentialisme de genre ainsi que de faire apparaître l'éthique du *care* sans en examiner les conditions du rapport social. Les éléments de critique qui sont soulevés par rapport à cette approche ne sont pas ignorés dans ce mémoire. Une attention particulière sera menée pour ne pas tomber dans l'essentialisme. Néanmoins, l'approche par le *care* semble pertinente dans sa proposition de rupture dans la manière de penser le rapport à l'autre et à l'environnement.

2.1.2 La participation des personnes concernées : un levier ambivalent

Le projet *Femmes en campagnes, campagne pour l'égalité* vise une mobilisation des personnes concernées, tant dans la mise en œuvre que dans l'évaluation du projet. Si l'implication des personnes concernées à la définition des problèmes et à l'élaboration des solutions est essentielle pour qu'un projet ait du sens et qu'il ne se retourne pas contre les publics, en pratique la notion de participation se heurte à des critiques.

Les personnes ont une expertise d'usage qui leur permet de savoir ce qui est faisable ou non. En fonction des personnes et du lieu, une thématique ne sera pas perçue de la même manière. Il y a autant d'approche que de personnes et de territoires différents.

Mais dans cette identification des problèmes et des solutions, les catégories mentales que nous avons, c'est à dire les préjugés sur des personnes ou des situations, entravent l'objectivité de la définition du problème. Il est alors d'autant plus important de relever un problème avec les personnes concernées afin de ne pas proposer des solutions inadaptées. Les professionnel·le·s ont un rapport asymétrique de fait avec les personnes destinataires du service. Par exemple, la structure sociale d'animation est détentrice de l'animation et de sa tenue ou non. Les personnes dépendent des professionnel·le·s parfois pour manger, se loger, sortir de l'isolement. Ce rapport asymétrique déséquilibre les relations entre habitant·e·s et professionnel·le·s.

La participation est alors brandie comme un outil parfait pour rééquilibrer ces rapports personnes/professionnel·le·s. Les travaux de Sherry Arnstein (1969) questionnent cette notion de participation des publics au sein des projets. En effet, la participation ne signifie pas la co-construction. Il définit huit niveaux de participation, allant du niveau 1 où elle est de l'ordre de la manipulation, au niveau huit où la participation est une réelle prise de pouvoir des personnes sur la définition, la création et l'orientation du projet.[44]

[44] Annexe 17 : Les huit niveaux de participation, Sherry Arnstein (1969).

Dans une démarche d'intermédiation sociale, l'instrumentalisation des personnes concernées au service d'un projet est un vice auquel, en tant que professionnel·le du travail social, il importe d'être vigilant·e. En ce sens, il est intéressant dans plusieurs aspects de faire émerger la mobilisation collective pour entrer dans une démarche de participation qui se rapproche du niveau huit de l'échelle d'Arnstein, afin de sortir de ces rapports descendants et d'amener réellement à une prise de pouvoir des personnes sur leur situation. La participation en ce sens s'avère être un puissant instrument de réappropriation de sa condition qui a des conséquences positives sur l'estime de soi.

Dans le cas de personnes ayant subi des violences conjugales ou intrafamiliales, elles ont potentiellement des séquelles physiques et psychiques, pour lesquelles la participation à un projet en collectif peut être une des pistes d'amélioration de sa santé et de la considération de soi-même, largement entachée durant les violences.

Il convient de présenter deux actions qui mobilisent l'action collective, la participation et la lutte contre les VCIFSS sur le même territoire rural. Il sera question de voir ensuite dans le détail quels ont été les conditions et les éléments moteurs et les freins pour mobiliser les personnes sur les questions d'égalité et la lutte contre les VCIFSS.

2.1.3 Des lieux, en milieu rural, actifs dans la lutte contre les VCIFSS

2.1.3.1 Roul'Contact : des actions collectives pour prévenir l'isolement social et ses conséquences

Roul'Contact est un espace d'animation de vie sociale itinérant. Cette action est au croisement de plusieurs objectifs transversaux : prévenir l'isolement en favorisant le lien social, accompagner à la parentalité, agir sur l'environnement des personnes et développer la vie locale en favorisant la participation des habitant·e·s. L'action se déroule dans l'espace public et est à destination de tous et toutes.

Roul'Contact (R'C) est structurée en 4 parties[45].

L'espace convivialité est un espace d'accueil pour échanger, boire un café ou se poser.

Le *point info* a pour objectif d'informer sur différents aspects de la vie : évènements locaux, lieux et permanences des services publics, actions liées à la parentalité, aux droits, à la culture, etc.

L'espace Pitchouns est un endroit matérialisé par une natte avec des jeux dédiés aux enfants.

Les ateliers sont proposés en parallèle de ce qui a été présenté précédemment. Il s'agit d'animations basées sur des supports divers : manuel, culturel, sportif, ludique, culinaire, etc. Elles permettent aux personnes de

[45] Annexe 18 : Photo d'une tournée Roul'Contact à Nébian.

découvrir de nouvelles choses, se connaître et échanger sur soi et son environnement. Elle sert de support à la rencontre et aux initiatives des habitant·e·s. Elles sont régulièrement construites avec les personnes et en lien avec les événements locaux et les associations du territoire.

S'ajoute à cela, le projet *Femmes en campagnes, campagne pour l'égalité* (FCCE) qui utilise les outils d'animation de la vie sociale de Terre-Contact (l'itinérance en milieu rural) pour lutter contre les VCIFSS.

Comme le montre schématiquement la figure ci-dessous, FCCE s'inscrit dans Roul'Contact en proposant une écoute individuelle par la psychothérapeute et des animations spécifiques qui visent à sensibiliser à l'égalité pour prévenir les VCIFSS[46].

La psychothérapeute a une approche très mobile, elle se déplace sur l'entièreté de l'espace au gré des besoins et des situations. Après avoir présenté sa fonction et le projet aux personnes présentes à R'C, et quand cela est nécessaire, elle propose de manière fluide un temps d'échange sur place, individuel, discret plus ou moins à l'écart du groupe et anonyme. Il ne s'agit pas d'un suivi thérapeutique et ne remplace pas une prise en charge médicale, c'est plutôt un espace de dépôt et d'écoute. Il y a également une fonction d'orientation des personnes vers un accompagnement professionnel si elles en voient la nécessité, et si les personnes en manifestent l'envie et le besoin.

> *"La pluralité des propositions offertes par Roul'Contact est une richesse pour les personnes qui, d'une part peuvent échanger avec la psychothérapeute et être informées sur leurs droits et les services existant ; l'équipe les invite aussi à participer à une activité ou à un temps convivial collectif autour d'une boisson chaude, et même proposer une activité collective, ce qui vient faire tiers dans la relation aidant.e-aidé.e, et qui accroît l'estime de soi. La souplesse du dispositif permet tout cela dans un même espace."* [47]

Des animations sont proposées à l'occasion de journées spécifiques comme la journée internationale de lutte contre les violences faites aux femmes du 25 novembre ou la journée du droit des femmes du 8 mars, liées avec les envies des habitant·e·s. Par exemple, une journée sport pour tous et toutes a été mise en place en juillet pour faire découvrir la gymnastique et le baseball au plus grand nombre. L'entrée par l'égalité dans le sport a été le socle d'une animation de sensibilisation à l'égalité des genres.

[46] Pour plus de détails des animations se référer à l'annexe 2 : Tableau des différents évènements.
[47] Extrait du rapport d'activité de Terre-Contact (2023).

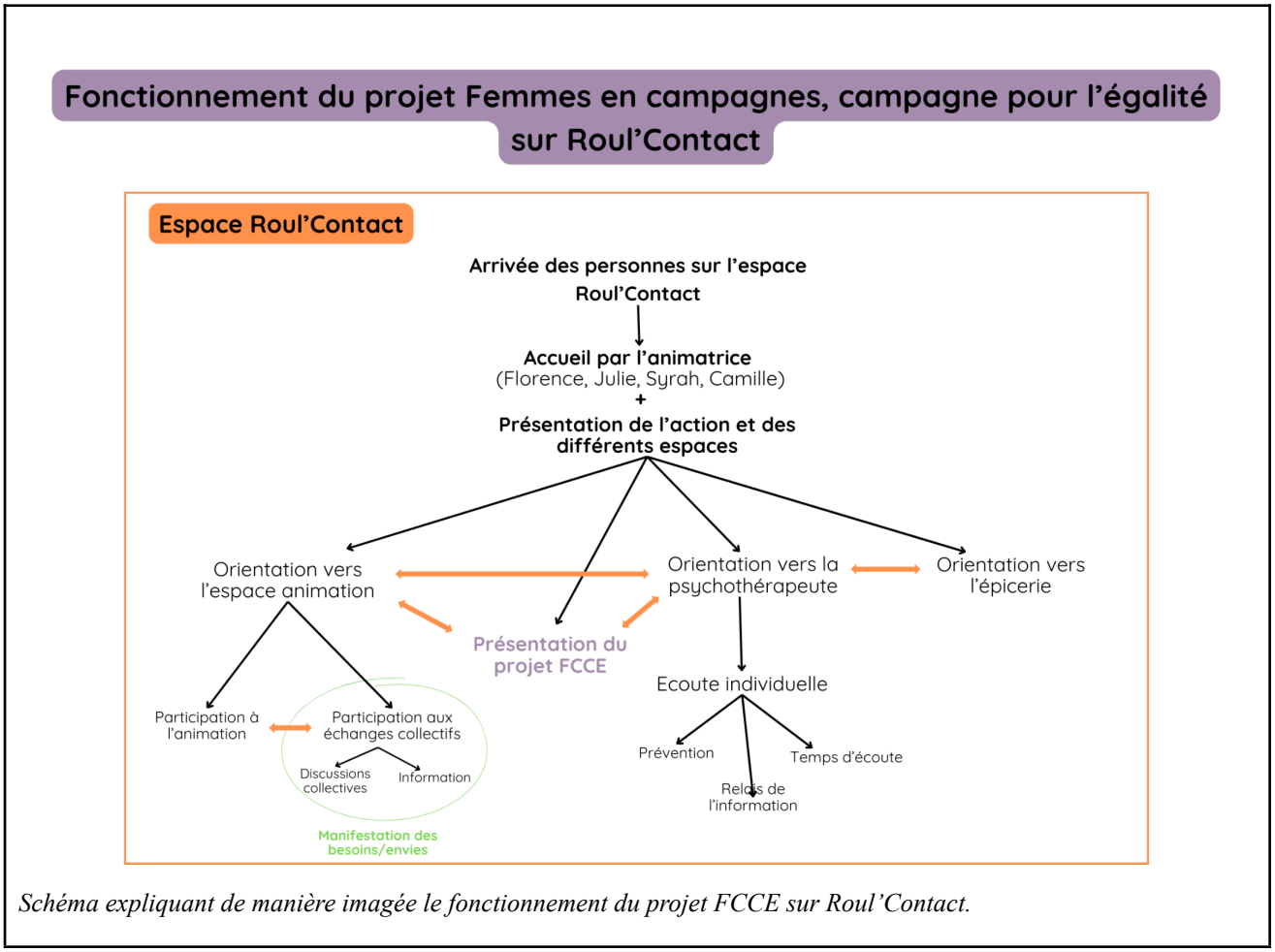

Schéma expliquant de manière imagée le fonctionnement du projet FCCE sur Roul'Contact.

2.1.3.2 Le collectif *Avenir en Nous*, un collectif de femmes concernées en action

Le collectif *Avenir en Nous* est un groupe de femmes du monde rural et agricole créé en 2020 dans le secteur de Bédarieux et Faugères qui a conduit à plusieurs projets accompagnés par la Mutualité Sociale Agricole (MSA) du Languedoc.[48]

La création du collectif a lieu dans le cadre d'une démarche choisie de reconnaissance des acquis de l'expérience. La MSA a proposé à des agriculteurs et agricultrices de se réunir pour les accompagner dans leur changement de vie personnelle et professionnelle. Le collectif qui se constitue est alors exclusivement féminin. Par la suite, elles ont effectué des visites des exploitations et des lieux préférés des unes et des autres. Pendant trois ans, ces sorties, qui peuvent paraître anodines, ont permis que le groupe apprenne à se connaître et a créé un lien de confiance solide. Cela a permis aussi de valoriser leur métier et leur place d'agricultrice sur le territoire et dans la société.

Au fil des rencontres et des échanges émerge la question de la place de la femme en milieu rural. Il s'agissait de réflexions autour de la reconnaissance de leur place, leur rôle et leur fonction de femmes, conjointes, mères, entrepreneuses, salariées, membres d'associations, productrices, consommatrices de liens

[48] Explications issues du document de présentation rédigé par le collectif Avenir en Nous.

sociaux, etc.[49] Se rendant compte que le milieu agricole est historiquement très masculin, et que les femmes ont dû se battre pour bénéficier de la reconnaissance du statut d'agricultrice ou de conjointe collaboratrice. Les agricultrices n'ont pas eu les mêmes droits sociaux que les autres femmes pendant longtemps. Par exemple, elles obtiennent le droit à un congé maternité en 1976, soit 67 années après les salariées hors agriculture. Elles obtiennent une durée de congé maternité identique à celui des salariées qu'en 2008[50].

La MSA liée à ces questions d'égalité entre les femmes et les hommes du milieu rural, a accompagné le collectif dans plusieurs projets. L'approche utilisée étant celle du *faire*[51] et de l'action pour travailler sur la place des agricultrices et des femmes en milieu rural.

> *"C'est des confrontations directes qui ne sont peut-être pas estampillées "place des femmes", c'est juste qu'on passait à l'action, au sens "je suis actrice de ce territoire", donc qu'est-ce que j'ai envie de mettre en œuvre ?"*[52]

Le collectif *Avenir en Nous* a participé à un projet avec les détenus de la prison de Béziers, au groupe de travail de l'Observatoire départemental des violences faites aux femmes sur la ruralité[53] et un webinaire sur les femmes en ruralité auprès d'une classe d'étudiant·e·s de l'Université de Paul Valéry.

Actuellement, le collectif s'est agrandi en cooptation[54] et tend à se structurer en association. Il se réunit une fois par mois dans la ludothèque de Villemagne l'Argentière. Sans être forcément affilié à la MSA, le collectif porte des projets autour de l'entraide, du partage de savoirs et d'initiatives utiles pour l'environnement, la vie sociale et culturelle, en toile de fond, la volonté de faire vivre son territoire. Elles ont dessiné une affiche pour montrer les différentes aspects d'être une femme en milieu rural[55].

Dans le cadre du projet *Femmes en campagnes, campagne pour l'égalité*, nous avons été amenées à travailler avec le collectif *Avenir en Nous* (AEN), notamment dans le cadre d'une action de sensibilisation et de prévention auprès du public lycéen et BTS en étude agricole, d'animation du territoire et d'aide à domicile. Nous avons souhaité la rendre opérationnelle rapidement car elle émanait de questionnements d'étudiantes du lycée sur leur place dans le monde agricole en tant que femmes. Cette question est un axe de travail de la MSA et fait partie des sujets de réflexion du collectif AEN. C'est pourquoi il a paru pertinent de les associer à cette action de prévention. Elle a été construite par l'ensemble des parties prenantes : deux enseignantes du lycée, une travailleuse sociale de la MSA, une animatrice scolaire du CIDFF[56] et cinq membres du collectif AEN.

---

[49] Explications issues du document de présentation rédigé par le collectif Avenir en Nous.
[50] https://www.confederationpaysanne.fr
[51] Verbatim issu de la retranscription de l'entretien avec une travailleuse sociale de la MSA (13/06).
[52] Ibid.
[53] https://www.ovff34.fr/
[54] Désignation d'un membre nouveau d'une assemblée, d'un corps constitué, par les membres qui en font déjà partie. Larousse
[55] Annexe 19 : Affiche "Femmes rurales", Avenir en Nous.
[56] Centre d'information aux droits des femmes et des familles. https://fncidff.info/

Dans un objectif de travail de fond sur les questions d'égalité et de place des femmes et des hommes dans le monde agricole et rural, il a été pertinent de solliciter des personnes ayant une expertise et un savoir d'usage de ces milieux là. Chaque partie prenante étant experte dans son domaine et amenant ses compétences spécifiques, le travail de pair·e à pair·e (personnes concernées à élèves) a permis de créer un dialogue de fond. La rencontre entre des personnes travaillant ou ayant travaillé dans l'agriculture et/ou le soin à la personne et les élèves a permis de véritables échanges et un apprentissage mutuel.

Les deux actions précédemment présentées mobilisent l'action collective, la participation et la lutte contre les VCIFSS sur le territoire rural du Cœur d'Hérault. Dans cette partie, il s'agira de voir en détail les éléments qui sont moteurs pour lutter contre les VCIFSS en milieu rural.

2.2 Une redéfinition de la place des acteur·rice·s et des pratiques : focus sur l'apport des espaces collectifs de lien social pour lutter contre les VCIFSS en milieu rural

2.2.1 La posture des professionnel·le·s de l'animation de la vie sociale favorable à la déstigmatisation

"L'animation procède de l'humanisation" (Germain-Vidick, 2001)

Les animateur·trice·s : une posture de facilitateur·rice des initiatives collectives

L'animation est initialement inscrite dans une démarche d'éducation populaire s'adressant à tous et à toutes indépendamment de la situation économique, sociale, familiale, politique des personnes et sans distinction d'âge, de handicap, d'origine ou de genre. Elle vise à "*participer à la transformation des personnes, des groupes et des organisations ; favoriser le développement des liens sociaux ; agir pour l'autonomie des personnes et des groupes ; soutenir la transformation des dynamiques des territoires ; contribuer au développement du bénévolat, de la vie associative, de l'engagement citoyen ; aider les personnes et les groupes à interroger leurs références, leurs habitudes, leurs représentations*" (Segrestan, 2011). Bien que la personne soit reconnue et appréhendée en tant que telle, l'animation a souvent une finalité collective. En ce sens, l'animateur·rice agit essentiellement en mettant en place les conditions qui permettent l'émergence d'initiatives collectives. C'est le cas des animatrices de Terre-Contact qui rassemblent les conditions propices à la rencontre et à l'échange, en utilisant différents supports facilitants. Par exemple, l'argile est proposée aux familles lors d'ateliers *Argiles en famille,* afin de favoriser les échanges entre parents, entre enfants, et entre parents et leur·s enfant·s. Les personnes sont libres de se saisir ou non des propositions et d'en créer de nouvelles. Ce sont des lieux où le pouvoir d'agir des personnes est cultivé par la liberté et l'autonomie laissées aux habitant·e·s à prendre part collectivement aux actions.

Les espaces d'animation : des lieux qui ne se réduisent pas à l'aspect "d'aide sociale"

Les services d'aides sociales peuvent être perçus comme des espaces de violences symboliques. Bien qu'ils soient ouverts à toutes et tous, dans l'imaginaire collectif ce sont les "assistés" qui se tournent vers ces services (Dubois, 2010). Or, dans les espaces d'animation, comme celui de Roul'Contact, l'aspect "d'aide sociale" se traduit par les temps d'écoute avec la psychothérapeute, par les activités proposées, par le relais qui est fait en termes d'information sur les services de proximité et une certaine aide dispensée entre pair·e·s.

Certaines personnes arrivent sur les espaces d'animation avec des problématiques sociales, mais dans la culture de l'animation, le regard posé sur les publics ne se réduit pas au symptôme, à la souffrance ou à la précarité. L'espace et la posture d'animation n'étant pas stigmatisant, cela contribue à la qualité de vie, à renforcer ou maintenir l'estime de soi et à mieux accepter l'aide apportée dans cet espace (Segrestan, 2011). Un commentaire lors d'une animation dans un village de Roul'Contact illustre cela : une habitante a discuté avec la psychothérapeute de manière conviviale. Suite à l'explication de sa fonction d'écoute sur l'espace et de sa profession de psychothérapeute à l'habitante, les discussions concernant la stigmatisation des personnes qui bénéficient d'une aide psychique ont été amorcées. L'habitante a pu profiter d'un moment convivial, cassant alors la représentation "de victime" liée, pour elle, à un suivi psychologique.

Aussi, la posture d'animateur·rice rompt avec la violence de devoir être dans le récit de sa vie pour justifier de bénéficier d'une aide. En effet, les espaces d'animation étant ouverts à tou·te·s, ils n'y a pas besoin de justifier d'une condition préalable pour participer. Cette approche est très intéressante dans le sens où le lien entre le·la professionnel·le et le public n'est pas teinté d'un rapport descendant de domination attribué à certains services du travail social où les employé·e·s ont un pouvoir de décision qui impacte la vie du "bénéficiaire". L'animation et le travail social n'ont pas exactement la même finalité mais ne s'opposent pas pour autant. Pour le travail social, l'animation est une forme d'intervention pertinente et mobilisable, alors que pour l'animation, le champ du social est l'un des lieux possibles d'intervention (Segrestan, 2011).

L'animation apparaît alors comme un outil bénéfique à l'intervention sociale, étant le support pour porter et apporter une aide sociale aux personnes sans les ramener à un statut de personnes étant "assistées" et réduites à une place passive de "receveuses" d'aide. La présence de la psychothérapeute sur Roul'Contact suit ce propos puisqu'un temps d'écoute avec elle n'est pas conditionné à un récit de vie ou au besoin de cocher des cases prédéterminées. Les habitant·e·s semblent alors ressentir positivement cette espace d'écoute intégré au sein de l'espace d'animation collectif Roul'Contact. Comme le montre les verbatims issus d'un entretien avec Christine concernant le dispositif R'C : "*pour moi c'est bénéfique parce que ça correspond bien à cette idée de partage et de lien et ça fait du bien d'être considérée vraiment comme une personne"*.[57]

[57] Verbatim issu de l'entretien semi directif réalisé auprès de Christine (prénom modifié), participante à Roul'Contact (14/06).

Cette posture d'animateur·rice, qui concourt à déstigmatiser l'aide sociale, se matérialise aussi par l'inconditionnalité de l'accueil des espaces d'animation. L'accueil est un des fondamentaux de Terre-Contact. Recevoir favorablement et inconditionnellement permet d'affirmer l'égalité de tou·te·s sans distinguer les personnes "devant être aidées" des autres, et ainsi travailler sur le rapport à soi, à la dignité, à l'estime de soi. D'autant que, sur Roul'Contact, certaines personnes viennent dans un contexte d'aide alimentaire. Dans *La France qui a faim,* Bénédicte Bonzi rappelle la violence de l'aide alimentaire et ses conséquences sur la santé physique et mentale des personnes.

D'après les fondateur·trice·s de T-C, 30% du travail d'animation réside dans la préparation et l'aménagement de l'espace. Accueillir c'est permettre à chacun·e de trouver et prendre une place au sein de l'espace collectif proposé. De la part des animateur·rice·s, cet accueil demande une réelle réflexion et relève d'une véritable intention de prendre soin. Cela requiert une forte disponibilité, de délimiter un cadre clair mais qui reste souple et adaptable facilement, ainsi qu'une proximité qui soit ni trop intrusive ni trop distante avec les personnes accueillies. L'aménagement de l'espace rentre dans cette délimitation du cadre. L'accueil paraît un élément banal de l'action sociale, mais il est en réalité très structuré et structurant. Du côté des personnes accueillies, l'accueil et le cadre clairement définis permettent de se sentir davantage en confiance et d'oser approcher les espaces d'animation collectifs. L'organisation des espaces est fondamentale pour se sentir en sécurité et à l'aise.[58] Cela étant des préalables aux initiatives collectives et à une libération de la parole sur des problématiques qui demandent potentiellement une sollicitation de structures spécialisées dans l'accompagnement social.

> *C'est-à-dire, à la fois, c'est un espace où les personnes vont oser plus parler, parce que pousser la porte d'un service social, c'est pas toujours évident. Donc là, il y a des situations où le fait qu'on se sent à l'aise, en sécurité quand même aussi, c'est-à-dire que le cadre que posent les animatrices, facilite le non-jugement.*[59]

Des espaces collectifs favorables à la libération de la parole sur les violences conjugales, intrafamiliales, sexistes et sexuelles et au pouvoir d'agir collectif

Les animations proposées, souvent des activités "lambda" réalisées pour le plaisir, sont des supports à une libération de la parole. Ce sont des temps et des espaces où peuvent avoir lieu les rencontres, les échanges et les partages d'expériences. C'est indispensable pour comprendre l'autre et amorcer des réflexions sur soi et la société.

Roul'Contact est en ce sens un espace de rencontre où plusieurs groupes de discussions informelles et d'espace de solidarité entre femmes et mères, notamment sur la question des violences conjugales, ont émergé.

[58] D'après les entretiens réalisés auprès d'animateur·trice·s et de personnes bénéficiaires d'actions afin d'identifier les freins et les leviers dans l'accueil en 2016 par l'association Terre-Contact.

[59] Verbatim issu de la retranscription de l'entretien avec la directrice de Terre-Contact (02/07).

Les espaces d'animation de la vie sociale sont des lieux de prévention aux VCIFSS à travers des médias culturels, artistiques, sportifs et ludiques. Ces supports permettent de faire de la prévention et de l'information. C'est un espace de prévention des violences conjugales et intrafamiliales et de l'isolement qui ne porte pas son nom directement ; ce qui casse les représentations et la stigmatisation adressée aux structures plus conventionnelles du soin et de l'aide sociale. Les personnes ont souvent une forme de honte d'avoir vécu des violences, ce qui renforce une vision dévalorisante d'elles-mêmes. La manière d'aborder cela à travers les espaces d'animation permet de diminuer ce sentiment.

Le fait d'être en collectif est aussi moteur pour oser parler de sujet intime. L'entretien réalisé avec une participante à Roul'Contact, démontre l'apport du collectif [60] : *"on connaît la force de l'effet de groupe. Si tu vois une autre personne parler, ça va te donner envie de parler finalement. Tu te sentiras plus seule."*.

Rencontrer et échanger avec des personnes sensibles à notre problématique et/ou ayant vécu les mêmes situations permet ainsi de voir que "*ce n'est pas moi le problème"* et de transgresser "l*a honte en tant que victime*"[61]. Replacer le débat de manière plus systémique permet de sortir de l'imputation causale d'un problème à la personne seulement.

2.2.2 L'action à travers le prendre soin de l'environnement, des autres et de soi : le lien social comme moteur de la transformation sociale

La lutte contre les VCIFSS se traduit selon différentes temporalités : la prévention (avant les violences), les situations d'urgence (pendant les violences) et la reconstruction (après les violences). Traiter une seule de ces phases ne semble pas être efficace pour lutter contre les VCIFSS, d'autant plus si le traitement se réduit à des réponses uniquement individuelles ou sécuritaires.

Le rapport au soin en agissant sur l'environnement social et le milieu de vie des personnes

Les personnes victimes de violences vivent dans un contexte particulier qui leur est propre : famille, réseau social, territoire, emploi, etc ; et c'est dans ce contexte que se déroulent les violences. Il semble alors important de prévenir les VCIFSS en prenant en compte cet environnement. Prendre soin de celui-ci relève aussi du prendre soin des personnes victimes en étant dans un rapport de proximité géographique et social. Le *care* s'inscrit dans ce rapport de relais de proximité. Grâce aux espaces d'animation itinérants, allant au plus près des personnes dans leur village, un accès à des informations ou des services qui ne seraient peut-être pas autant accessibles est possible.

[60] Verbatim issu de l'entretien semi directif réalisé auprès de Laure (prénom modifié), participante à Roul'Contact (17/07).
[61] Ibid.

On constate que le *care* n'est pas tant dans l'objet que dans la mise en place et le contexte de cet objet. C'est-à-dire dans l'attention portée à la mise en place de l'animation : posture, préparation, communication, accueil, cadre sécurisant, etc. Dans les pratiques d'action sociale, cela peut se traduire dans l'attention qui est mise à ne pas accentuer davantage les situations de violence.

Ne pas accentuer davantage les violences se traduit en faisant attention à la façon dont on accueille et on reçoit la parole, un travail sur l'ambiance et sur un environnement chaleureux. Les espaces d'animation font partie d'un travail autour de l'ambiance.

> *"Et au début, il y avait cette idée de ne pas être juste sur la mise en sécurité, l'urgence, mais aussi sur l'environnement de la personne. Comment la personne, c'est pas juste une femme avec ses valises et les enfants, et que pendant 3 heures, elle va peut-être attendre dans une salle d'attente parce qu'il faudrait prendre un taxi. Non, d'essayer que ce ne soit pas violent, tout l'environnement de l'accueil, et puis qu'une personne, si elle est mise à l'abri dans un hôtel, et bien qu'il n'y ait pas juste la chambre d'hôtel, qu'il y ait un environnement qui soit un peu chaleureux, sécurisant, où on peut parler à quelqu'un, rencontrer d'autres personnes, faire des choses."*[62]

Prendre soin de l'environnement des personnes se transpose aussi en luttant contre l'isolement social à travers l'animation collective de la vie sociale pour éviter le repli sur soi et l'absence de dialogue.

L'isolement est une condition objective dans laquelle une personne est séparée des autres physiquement, socialement ou émotionnellement.[63] On peut relever que l'isolement social et familial est une vulnérabilité qui peut toucher tout le monde, indépendamment de sa condition sociale. En ce sens, créer des dynamiques d'action entre les habitant·e·s pour créer du collectif sert à briser l'isolement social, physique et psychique des personnes en perte de liens sociaux.

> *"Il y a un truc en tant que monoparentale, quand t'as pas de famille, par exemple j'ai une amie à moi, elle est infirmière libérale, elle gagne très bien sa vie, elle a une femme de ménage, un jardinier, une prof, voilà. Mais elle se retrouve dans les mêmes difficultés que moi, relationnelles aussi avec ses enfants, parce qu'il n'y a pas de grands-parents, pas de tante n'a pas de papa et en fait on se retrouve isolé".*[64]

Pour lutter contre les VCIFSS, utiliser l'entrée par la lutte contre l'isolement social est une des pistes envisagées dans le projet *Femmes en campagnes, campagne pour l'égalité*. Partant du constat que l'isolement social est un facteur aggravant des VCIFSS, car en étant privée d'interaction sociale, une personne victime de violences aura plus difficilement accès aux ressources matérielles, humaines, financières, relationnelles. Sans rencontrer et échanger avec d'autres personnes, les personnes auront davantage de difficulté à conscientiser les violences, à connaître leurs droits, à trouver un accompagnement social ou à trouver l'aide d'un·e pair·e.

---

[62] Verbatim issu de la retranscription de l'entretien avec la directrice de Terre-Contact (02/07).
[63] L'isolement géographique : lorsque quelqu'un vit dans un lieu éloigné ou difficile d'accès. L'isolement social : manque d'interactions ou de relations avec autrui. L'isolement affectif : absence de liens émotionnels profonds ou de soutien affectif.
[64] Verbatim issu de l'entretien semi directif réalisé auprès de Laure (prénom modifié), participante à Roul'Contact (05/07).

En mobilisant les espaces collectifs pour faire de la prévention, il s'agit de sortir d'un traitement individuel des questions liées aux VCIFSS. Le fait d'être dans un endroit collectif ouvert à tou·te·s facilite l'accès à l'information, à l'écoute et à l'orientation des personnes vers des services dédiés. Cet espace de prévention permet de lever les freins à pousser la porte d'un service social.

Le lien social est donc au cœur des projets. Il est source de nombreuses problématiques sociétales : le manque de lien pouvant provoquer la solitude, la disqualification sociale, l'isolement social, la dépression. Mais à l'inverse, favoriser le lien social s'avère être une solution à de nombreux problèmes, à l'instar de ce qu'affirme l'association Terre-Contact qui met au centre de son projet la prévention de l'isolement. C'est pourquoi nous nous attardons ici sur les espaces d'animation collectifs où on cultive le lien social. Être en collectif est bénéfique sur de nombreux points, presque davantage quand il s'agit de personnes actuellement dans une vulnérabilité quelle qu'elle soit. Dans les entretiens semi-directifs réalisés auprès des habitantes et participantes des animations, le fait de "*ne pas se sentir seule*" à travers l'apport du lien social est exprimé, notamment après des événements dramatiques de la vie tels qu'un décès ou des violences conjugales. De plus, l'isolement social et familial crée des situations où les personnes sont plus vulnérables aux violences.

> "Q*uand je parle de mon expérience perso moi j'étais à l'ASE. [...] On t'accompagne pas alors que quand tu es un enfant et t'as 18 ans et que t'as pas de famille qui t'accompagne, c'est là où tu peux facilement être repéré par des pervers. Et c'est ça que j'appelle aussi cet isolement. Et c'est là où on est encore plus vulnérable les femmes, ils le voient à 10 bornes".*[65]

Les intéractions qui sont à l'œuvre dans les espaces collectifs permettent aussi de confronter sa propre réalité avec celles des autres. C'est alors utile pour conscientiser sa situation personnelle et entamer un questionnement sur des éléments intériorisés, peu remis en question au quotidien. C'est un mécanisme constaté avec le collectif *Avenir en Nous* au fur et à mesure de l'avancée du groupe dans leur projet collectif et personnel.

> *Chacune renvoyait sa réalité à l'autre et l'autre se disait qu'elle n'était pas analysée de la même façon. Donc, ça a beaucoup réagi. Ça a porté pas mal aussi dans la situation de couple ou familiale. C'est tout sauf anodin de remettre en cause.*[66]

Dans ce cas, être en collectif a permis de penser sa place de femme en milieu rural à une échelle collective, mais aussi individuelle. On peut prendre l'exemple d'une femme du collectif *Avenir en Nous* qui, suite aux rencontres et aux actions communes réalisées, s'est extraite du groupe pour se concentrer sur sa vie personnelle et professionelle. Elle a initié un changement de façon de faire au sein de son exploitation et de ses relations familiales, comme en témoigne l'accompagnatrice du groupe.

[65] Verbatim issu de l'entretien semi directif réalisé auprès de Laure (prénom modifié), participante à Roul'Contact (17/07).
[66] Verbatim issu de la retranscription de l'entretien avec une travailleuse sociale de la MSA (13/06).

> *"Ce parcours l'a amenée à se positionner totalement autrement vis-à-vis de ce qu'elle faisait dans l'exploitation et qui a remis en place des rôles dans le couple, et elle s'est autorisée, par exemple, à acheter du matériel. Elle avait pris position en achetant son propre matériel adapté à son travail agricole en tant que femme. Alors, on peut se dire que c'est des toutes petites choses mais c'est issu d'un très long parcours, et de là, ça fait partie des gens qui, le fait d'écouter les autres, s'est dit, il y a un problème chez moi".*[67]

Dès lors, on constate que l'approche par le lien social et le collectif permet d'utiliser des espaces d'animation pour proposer un temps d'écoute ou amener des informations sur les services d'accompagnement social. D'avoir accès à cela hors d'espaces perçus socialement comme stigmatisant renforce l'estime de soi et relève d'une démarche personnelle libre qui semble faciliter l'acceptation de l'aide d'autrui. De plus, il n'est pas aisé de parler intimement de ce qu'on vit et qui nous fait souffrir, le collectif est en ce sens une ressource pour libérer la parole, toujours selon les temporalités propres des personnes.

> "O*n n'est pas sur des temps formels pour venir te parler de ce que tu traverses. Je pense qu'on libère plus facilement sa parole sur quelque chose de collectif. Il y a une animation proposée, qui part sur du ludique, mais qui va forcément, t'es sur l'humain, il y a des choses qui vont se dire".*[68]

Le rapport du soin à l'autre : un relais de l'information humanisé

Ensuite, le fait que les espaces d'animation de la vie sociale soient cadrés et rythmés par une régularité de présence sur un espace donné est un repère pour les habitant·e·s qui concourt à créer un lien de confiance. Ils s'inscrivent dans le temps long, pouvant ainsi s'adapter et respecter la temporalité des personnes. En effet, la réponse technique qu'apporte le travail social aux personnes est essentielle. Cependant, par des contraintes légitimes, les acteur·rice·s du travail social ont parfois peu de marge de manœuvre pour s'adapter aux temporalités des personnes. Pourtant, ce n'est pas parce qu'on détient les réponses techniques (permanence juridique, dépôt de plainte, etc), qu'elles sont immédiatement adaptées aux personnes. Il s'agit ici de spécifier l'importance du processus des personnes dans la relation qu'elles entretiennent avec elles-mêmes et dans la gestion de leur problématique. D'une fois sur l'autre (toutes les deux semaines sur R'C), la personne se retrouve sur l'espace d'animation sans être brusquée dans son parcours. Dans le cas des violences, le cheminement des personnes à sortir des VCIFSS est d'autant plus incertain et difficile. Le cycle de la violence[69] illustre la difficulté des victimes à conscientiser leur situation et à en sortir. Des allers-retours sont souvent effectués par les victimes avant de déposer plainte.

[67] Verbatim issu de la retranscription de l'entretien avec une travailleuse sociale de la MSA (13/06).
[68] Verbatim issu de l'entretien semi directif réalisé auprès de Laure (prénom modifié), participante à Roul'Contact (17/07).
[69] Le cycle de la violence est théorisé en 1979 par Lenore Walker, psychologue. Il illustre quatre temps des violences constituant un cercle vicieux. Voir Annexe 6 : Le cycle de la violence conjugale, France victime (2022).

Ainsi, sans résoudre directement le problème de fond de la personne, l'espace d'animation et le lien social qu'il offre est une variable importante dans le cheminement des personnes. Dans ce cas, la régularité des présences de Roul'Contact permet de tenir un cadre auprès des personnes qui ont leur propre temporalité.

Sur Roul'Contact, le relais d'information est humanisé. Ce qui fonctionne c'est la présence d'une personne - ici la psychothérapeute - pour donner les informations des structures (lieux, horaires, nature) en face à face. Le fait de donner en main propre et/ou d'accompagner à la recherche des structures et numéros, facilite la démarche des personnes à s'en saisir ensuite. La régularité de la présence de la psychothérapeute est aussi pertinente à ce niveau là.

Par exemple, concernant les VCIFSS, la démarche d'aller porter plainte est longue et hésitante, et fait l'objet de nombreux aller-retours avant un dépôt de plainte effectif. Sans se saisir à chaque tournée R'C de l'écoute proposée par la psychothérapeute, la présence régulière sur le terrain assure une veille véritablement motrice pour engager une démarche. Roul'Contact est alors un lieu "tampon" qui est au plus proche des personnes et de leur milieu de vie, pouvant faire le lien ensuite entre les personnes et les associations ou les services dédiés à la prise en charge des VCIFSS.

Le point d'écoute répond aussi à cette logique d'humanisation : elles sont des personnes avant d'être des personnes ayant un problème à régler. Elles parlent au "je" (par et pour elles-mêmes) et sont libres de choisir ou non de solliciter un temps d'écoute. Les personnes accueillies sont d'abord et avant tout des personnes habitantes du territoire venant pour participer à une animation ou boire un café. Les personnes, si elles le veulent, peuvent avoir un temps d'écoute. Mais le fait de ne pas nommer le besoin à la place des habitant·e·s affirme une reconnaissance de l'autre en tant que personne. Ce qui importe est le choix de se saisir ou non de ce temps individuel.[70] Ce dernier est largement repéré comme un espace d'écoute, anonyme et confidentiel où les personnes sont libres de choisir de s'en saisir ou non, d'une tournée R'C à l'autre. Cette identification comme espace ressource en cas de besoin, et la régularité des venues de Roul'Contact, sont des éléments moteurs pour créer un cadre propice aux échanges et ouvrir la parole.

Le rapport au soin à soi : la ressource des lieux d'animation

L'éthique du *care* englobe la dimension du prendre soin de soi. Sur Roul'Contact, il a été expérimenté le prendre soin de soi à travers le corps. Lors des comités d'animation (temps où les habitant·e·s sont consulté·e·s pour choisir les animations des mois suivants), l'idée de faire une activité pour prendre du temps pour soi a émergé. Un groupe de "mise en mouvement décomplexée" a réuni quatres femmes pendant trois séances. Syrah, animatrice à Terre-Contact, est à l'initiative de ces temps. Dès le début, il y a la volonté que la mise en mouvement soit décomplexée, c'est-à-dire qu'elle ne réponde pas à des injonctions à faire parfaitement les figures de yoga proposées. Syrah construisait la colonne vertébrale de l'animation : un temps brise-glace, un temps avec des figures déterminées mais où chacune peut les expérimenter différemment, un temps où chacune propose des mouvements aux autres, puis un temps d'étirement.

[70] Propos basés sur l'entretien semi-directif avec la psychothérapeute de Roul'Contact (04/07).

D’abord, le fait que l’animatrice ne soit pas professeure de yoga a permis de ne pas installer de rapport hiérarchique avec les participantes. Cela a contribué à rendre le temps collaboratif, plaçant ainsi les femmes dans un rapport conjoint en termes de proposition et de décision. Ensuite, le brise-glace a permis de créer de l’échange autour de questions personnelles, apprenant à se connaître les unes et les autres. Enfin, les temps ont été adaptés à chacune, par exemple, une des participantes ayant des problèmes à la hanche, l’animatrice a fait en sorte qu’une chaise soit à disposition et que les mouvements puissent être réalisés assis.

D’après le retour des participantes, ces temps ont été positifs et bénéfiques pour rencontrer du monde, faire une pause dans la journée, pouvoir rire et être en confiance pour parler avec d’autres personnes.

> “*Donc je me suis sentie bien parce qu'il y avait des personnes aussi qui étaient très libres de parler. On a pris la parole les unes après les autres. Ça c'est bien aussi, c'est vrai c'est pas seulement quelque chose de physique mais c'est aussi quelque chose de verbal. C'est un moment un peu de répit ou un moment d'oxygène entre guillemets.”* [71]

Cela semble être une simple animation yoga, mais participer et se livrer devant des personnes qu’on ne connait pas depuis longtemps peut être une avancée personnelle énorme. En ce sens, les espaces d’animation ont été un tremplin pour créer la rencontre entre ces femmes et initier un temps collectif pour prendre soin d’elles de manière individuelle.

“Avant que ça arrive, les initiatives collectives, il faut le temps de se rencontrer, de se parler, de ne pas avoir peur de l'autre, de trouver des points communs. Les initiatives collectives, elles n'arrivent pas comme ça. Donc avant de faire ensemble, il faut se parler.”[72] Les espaces d’échange et de rencontre comme celui de Roul’Contact ou ceux du collectif *Avenir en Nous* sont des préalables à l’émergence d’actions collectives de personnes concernées permettant de s’émanciper individuellement et collectivement de situations subies, notamment dans le cas de situations de VCIFSS.

2.2.3 Les actions de transformation sociale par des personnes concernées expertes de leur territoire

Un pouvoir d’agir collectif en action : décider par et pour un groupe de personnes concernées

Dans les actions menées par le collectif *Avenir en Nous,* cette notion de prendre soin de l’environnement et des autres (au sens des personnes avec qui je vis et avec qui je suis en contact) est ce qui porte leurs actions. Toutes les actions menées relèvent en réalité du *care*, puisqu’elles contribuent à prendre soin des

[71] Verbatim issu de l’entretien semi directif réalisé auprès de Christine (prénom modifié), participante à Roul’Contact (14/06).
[72] Verbatim issu de la retranscription de l'entretien avec la directrice de Terre-Contact (02/07).

personnes, de leurs conditions de vie et de l'animation de leur village. Elles se considèrent elles-mêmes comme des *artisanes du milieu rural*.

> "*C'est comme si on était des artisans du milieu rural, mais on ne vend pas de plomberie, on ne vend pas de maçonnerie, on vend de l'animation et du lien social. Enfin on vend pas on crée.*"[73]

Ils·elles participent à la vie du territoire en menant des animations favorisant le lien social, à développer la solidarité et à mieux vivre. Ce sont des actions mises en place par des personnes habitantes et actrices du territoire, dans une dynamique de conscientisation de leur condition et qui souhaitent s'en extraire.

> C : Mais tu dis que c'est une fatalité mais au final vous avez créé plein d'actions qui viennent à l'encontre de ça ?
>
> *S : "Moi ça* [être dans le collectif AEN] *m'a permis de faire le constat que bah merde non justement c'est pas une fatalité de pas avoir de bus ou de pas avoir de médecin à côté, et c'est pas parce qu'on est en milieu rural qu'on n'a pas le droit à des services de proximité, quitte à, sur certaines choses dont on a les compétences, pourquoi pas les mettre en place nous même."*[74]

Pour illustrer cela, constatant la fracture numérique qui touche le village, la bénévole responsable de la ludothèque, en lien avec des membres d'Avenir en Nous, ont mis en place les *Jeudis administratifs*. L'objectif est de mettre à disposition les ordinateurs de la ludothèque et d'être dans une aide et une écoute active des personnes qui ont besoin d'aide pour des démarches administratives. Ensuite, face au manque d'activité pour les jeunes, notamment ceux qui n'ont pas d'activité extrascolaire comme le sport, et que la nature était très présente au alentours du village, elles·ils ont créé les *Mercredis nature*.

Le *care*, c'est-à-dire le prendre soin, est une notion non mobilisée comme telle, mais utilisée par *Avenir en Nous* dans leur façon d'appréhender et de mettre en œuvre leurs actions. Une approche de la relation à l'autre qui se transcrit dans les modes d'action concernant les VCIFSS.

Le collectif *Avenir en Nous* participe, de par ses actions, à la transformation de son milieu de vie. On peut prendre l'exemple de Sophie, membre du collectif, qui tient bénévolement la ludothèque de Villemagne l'Argentière. Lors des permanences où les personnes peuvent venir jouer entre ami·e·s ou en famille, des rencontres et des liens se développent entre les personnes. Le lieu collectif draine une mixité importante de personne en l'âge ou en sexe. Parfois, les circonstances ont fait que seules des femmes étaient réunies, cela a soulevé des discussions et des confidences sur une situation de violences conjugales dans laquelle se trouve une des femmes. A partir de cela, la ludothécaire a installé un violentomètre[75] à l'intérieur de l'espace de jeux. De plus, lors de l'entretien collectif réalisé avec deux membres d'AEN (dont la ludothécaire), elles racontent qu'elles ont réfléchi aux possibilités de diffuser ce violentomètre afin d'informer et sensibiliser les

[73] Verbatim issu de la retranscription de l'entretien collectif avec Avenir en Nous (05/07).
[74] Ibid.
[75] Annexe 20 : Outil d'auto-évaluation des relations conjugales, Centre Hubertine Auclert.

habitant·e·s du village ; mais en excluant de le diffuser par les boîtes aux lettres, cela étant jugé trop risqué pour les personnes qui subiraient les violences.

Un autre exemple dans la continuité de celui-ci est l'association d'AEN avec *la Compagnie des fées* pour mettre en place des ateliers d'expression autour de l'écriture, du théâtre, de la discussion. L'objectif est de permettre aux femmes qui le souhaitent d'avoir un espace libre d'expression.

Ce groupe exclusivement réservé aux femmes pose la question de la non-mixité de genre. Même si, faire un collectif non mixte en genre (que des femmes ou que des hommes) n'est pas forcément bien vu d'un point de vue de la recherche de l'égalité femmes-hommes. Pourtant, si on prend en compte ce qui se joue d'un point de vue relationnel et du ressenti, on se rend compte que, pour les VCIFSS, être en collectif non-mixte de femmes libère la parole, quand celle-ci ne sortirait pas en présence d'hommes.

> C : Et vous l'avez justifié comment le fait que vous n'alliez être qu'entre femmes pour ces temps-là ?
>
> *S : "**Le fait que si il y avait un homme la parole serait brimée**. Même s'il peut y avoir un homme, par exemple J* qui est un garçon extrêmement ouvert et avec lequel on peut se sentir totalement en confiance.*
> *Mais malgré tout, toutes les femmes ne vont pas être à l'aise et surtout sur un premier abord. Ce sont des paroles extrêmement intimes et certaines vont avoir des mois, certaines quand même vont avoir beaucoup de difficultés et de peur car ça va actionner de suite leur peur, et donc du coup là elles ne pourront pas être libre de parler, même si elles ont le sentiment que l'homme est bienveillant".*
>
> *So : "Oui, ça n'a rien contre la personne. Déjà que, dans un collectif entre femmes, tu peux avoir déjà ce temps qui va devoir être mis de l'ordre de la confiance. Mais si en plus on y met un homme, peu importe sa sensibilité, peu importe quoi qu'il est, ça mettra encore plus de temps, ça va ralentir encore plus de temps. Ces paroles sont déjà difficiles à faire sortir. Donc du coup, si tu veux, voilà, c'était vraiment une volonté de dire là on facilite. **On est là pour faciliter.** Et tant pis si on se fait un peu taper sur les doigts". [76]*

Sur R'C, tous les groupes de discussions informels sur ces questions (5) se sont déroulés quand aucun homme n'était présent. Cela reste à nuancer car les femmes sont plus nombreuses sur les espaces R'C et de Terre-Contact, mais indique quand même une certaine facilité à parler en non-mixité de genre.

Ces actions qui naissent suite à des besoins relevés en expérimentant sur le terrain relèvent d'une démarche d'intermédiation sociale. Plus encore, c'est grâce au lien social créé avec les personnes, aux lieux collectifs d'animation que certaines femmes ont parlé des violences dont elles ont été victimes.

Par ailleurs, le collectif est un exemple même d'une prise de pouvoir sur soi et sur ses conditions de vie. Aujourd'hui, le collectif AEN suit ses propres envies et besoins, sans être lié à la MSA, les choix qui sont fait sont pris par et pour le groupe. Un homme a rejoint le collectif, ouvrant ainsi la porte à une nouvelle façon d'appréhender les enjeux qui se posent sur leur territoire.

[76] Verbatim issu de la retranscription de l'entretien collectif avec Avenir en Nous (05/07).

Des actions adaptées aux réalités du territoire et des habitant·e·s

Ces actions par le bas sont cohérentes et sont mieux acceptées par les personnes, elles ont d'autant plus d'impact. Le collectif AEN connaît bien le territoire, les ressources et les personnes qui y vivent. Elles ont donc une manière d'agir étroitement liée aux spécificités de leur territoire.

L'expérimentation directe permet de trouver le bon endroit du curseur pour répondre à une problématique.

> *"Et regarde, ce qui est intéressant de constater encore, c'est que ce qu'on avait envie de faire avec l'atelier administratif, et bien finalement, ça s'est carrément produit avec l'atelier d'expression* [parler des VCIFSS]. *Et peut-être que nous, dans notre bilan, on va se dire, peut-être qu'on avait positionné le curseur au mauvais endroit. Mais ça ne veut pas dire qu'il n'y a pas un besoin d'entraide administrative."*[77]

Autre exemple, dans leur action, les membres d'AEN ne parlent jamais d'un enjeu d'égalité femmes-hommes. Le prisme d'action sur le terrain est celui de l'animation du village par le lien social et l'égal accès aux services publics à tous et toutes. Utiliser l'entrée de l'accès aux droits n'est pas politique, au sens qu'il n'est pas lié à une opinion mais à un fait : le manque d'accès aux services publics dans les territoires ruraux. En milieu rural, il y a une défiance à parler de politique ; et les actions qui utilisent une entrée par l'égalité femmes-hommes sont taxées immédiatement de féministes, et sont rejetées.

Sortir d'une lecture de genre en allant vers une lecture en termes de rapport humain à la dignité. En ce sens, le prisme de l'accès aux droits fondamentaux se révèle être plus efficace sur le terrain pour lutter contre les violences. Parler d'égalité femmes-hommes ou d'égalité des genres crée un malaise en étant directement étiqueté comme féminisite et hors sol.

> *"Notamment sur la question du féminisme, ça a souvent soulevé des débats. Qui ont débordé d'ailleurs sur la question des violences. En disant que les choses se jouent dans la relation entre l'homme et la femme. Et pas forcément de nommer un accusé. Quelqu'un dans le couple. Mais plutôt ce qui se joue entre eux.*
> *Et je trouve que ça aussi, ça relie à ce qu'elles sont. Elles sont des vecteurs à plein de niveaux. Sur l'environnement, sur la vie familiale. Donc elles ont cette analyse de la relation. À plein de choses. Et ça aussi, je trouve que c'est quelque chose qui est à défendre. Vis-à-vis des institutions. C'est que c'est pas une question d'hommes, de femmes. Je trouve que c'est... Elles mettent vraiment ça en avant. C'est plus dans le lien social. Dans le lien d'un couple."*[78]

Lors des différentes actions et rencontres avec les personnes qui agissent sur le territoire, j'ai pu amorcer une compréhension de leurs pratiques et une approche de leur pensée en mettant à jour et en analysant certaines réalités concernant les manières d'aborder la question d'égalité des genres en milieu rural.

---

[77] Verbatim issu de la retranscription de l'entretien collectif avec Avenir en Nous (05/07).
[78] Verbatim issu de la retranscription de l'entretien avec une travailleuse sociale de la MSA (13/06).

La théorie de l'éthique du *care* mise en perspective avec mon terrain de stage a remis en question la manière dont j'ai pu parler des questions d'égalité des genres, dont j'ai défini et porté une problématique et la façon de mener des animations. L'éthique du *care* comme cadre d'action pour l'intervention sociale induit des changements de perspective du rapport de dépendance, d'interdépendance et de vulnérabilité commune, qui ont mené à des ajustements conséquents sur ma propre posture vis-à-vis des habitant·e·s, des partenaires, de la thématique ou encore de ma relation avec mes collègues de travail. En somme, cela a influencé l'appréhension globale du projet d'intervention sociale, tant sur le fond que sur la forme des actions.

Nous verrons ici les questions qui se sont posées suite à la recherche de l'articulation du terrain avec l'éthique du *care*. Ainsi que les réponses mises en place pour tenter d'y remédier (place des acteur·trice·s, pratiques d'intervention sociale). Tout en gardant une analyse systémique et structurelle des VCIFSS, comment ajuster l'intervention sociale sur les questions d'égalité des genres dans les territoires ruraux ?

Il s'agit de rendre compte d'une analyse de terrain des acteurs et actrices expert·e·s de leur territoire, qui ne mobilisent pas forcément les cadres conceptuels décrits précédemment et utilisés par les sciences sociales, mais qui sont bien des acteurs et actrices d'une transformation sociale à leur échelle qui fonctionne.

2.3 L'éthique du *care* comme pratique au service de l'action sociale : focus sur un projet visant à lutter contre les VCIFSS en milieu rural

2.3.1 Un cadre de réflexion et d'action par le territoire

L'approche par le genre remise en question par l'expérimentation

Dans les échanges entre les personnes lors des animations/interventions du projet *Femmes en campagnes, campagne pour l'égalité*, les discussions liées au genre reviennent régulièrement de manière spontanée.

Par exemple, sur les espaces d'animation, en grande majorité investis par des femmes, certains éléments de contexte amènent à parler d'égalité femmes-hommes. Ca a été le cas lorsque des enfants en bas âges étaient présents sur Roul'Contact, lors de discussions autour de l'alimentation (impulsé par la présence de l'épicerie) et de la cuisine au sein du foyer, ou encore lorsqu'on présente simplement le FCCE en évoquant la lutte contre les violences conjugales. Avec le collectif *Avenir en Nous*, la question de la non-mixité a souvent fait l'objet de débat. On retrouve cette interrogation chez les jeunes femmes du lycée agricole de Gignac.

Dans le projet *Femmes en campagnes, campagne pour l'égalité*, c'est avec cette approche autour de l'égalité des genres que nous avons amorcé des actions de prévention et de sensibilisation. C'est une porte d'entrée pour lutter contre les VCIFSS qui est inscrite dans le projet initial de FCCE, et de ce fait qui est validée par les partenaires institutionnel·le·s.

A l'occasion de la journée internationale de lutte contre les violences faites aux femmes du 25 novembre, nous avons réalisés *Les Semaines de l'égalité*[79] du 14 au 25 novembre 2023 sur les cinq villages de Roul'Contact. La proposition a été reçue de manière mitigée. Allant des personnes ravies et très intéressées par les thématiques égalité femmes-hommes, à des personnes qui trouvent que ce n'est pas le lieu adapté pour parler de cela. Après un retour des habitant·e·s et des collègues de Roul'Contact pour évaluer la pertinence de l'animation, nous nous sommes rendues compte que les personnes qui ont connu, de près ou de loin, des situations de violences sont celles qui trouvent que l'espace d'animation n'est pas adapté pour accueillir cette proposition. A l'inverse, certaines personnes n'ayant pas vécu de violences ont trouvé intéressant de faire de la sensibilisation sur cet espace.

De cette première expérience, découle un ensemble de questions sur la manière d'avoir effectué l'action en termes d'implication des personnes, de communication, de pertinence au regard des besoins et des personnes.

Un nécessaire ajustement de l'approche des questions de genre dans les espaces d'animation

On observe que, dans la mise en œuvre concrète d'actions qui traitent des questions d'égalité femmes-hommes et d'égalité des genres, ce parti pris est un frein pour parler de ces questions avec les habitant·e·s. Les items affichés comme tels ne favorisent pas la participation des personnes aux temps de sensibilisation, d'autant plus que ces derniers ont lieu sur des endroits publics où les animations sont habituellement "tout public" et moins "sérieuses". Les personnes qui sont réceptives ont déjà une certaine sensibilisation à ces problématiques et/ou ont l'habitude d'assister et de s'exprimer sur ces sujets là. Or, l'objectif est de pouvoir sensibiliser et échanger avec tout le monde, y compris celles·ceux qui sont éloigné·e·s de ces problématiques et qui n'ont pas l'habitude d'en parler.

Une approche par le *faire* adaptées au milieu rural et qui permet de mobiliser les personnes

A l'origine, la MSA a initié le groupe AEN en partant des réalités des personnes, c'est-à-dire en s'intéressant à ce qu'elles font concrètement dans leur quotidien sur le territoire.

Pour aborder les questions liées à la place des femmes, cette approche a permis de ne pas les essentialiser à leur supposé statut de "femme en milieu rural". D'une part, cette porte d'entrée ne parle pas aux personnes si elle n'est pas rattachée à ce qu'elles font dans leur quotidien. D'autre part, cela réduit les personnes à un statut nommé et attribué par autrui. En témoigne l'extrait ci-dessous de l'entretien avec la Travailleuse Sociale de la MSA en lien avec le collectif AEN.

> *"Mais en tout cas, quand on a parlé un peu plus profondément de cette place de la femme, parce que c'est elle qui venait à ça à travers le statut social, mais aussi à travers ce qu'elles font, ce qu'elles sont, là, elle a commencé à dire, moi, je ne suis pas féministe. Et je refuse ce statut, pour certaines, mais pas pour toutes.*

[79] Utilisant les mots "égalité femmes-hommes" sur l'affiche de communication.

Mais en tout cas, ça a amendé le sujet que l'entame, c'était pas d'être femme. C'était, qu'est-ce que je produis dans la vie pour gagner ma place. Plus tu t'intéresses à ce qu'elles font, plus elles se livrent et elles prennent conscience des impacts qu'elles peuvent avoir." [80]

Pour faire le parallèle, on retrouve cela dans la thématique de *La place des mères changement social* traité lors des Journées du Développement Social en juin 2024[81]. L'approche par les actions quotidiennes des personnes concernées (ici les mères) a permis d'entrer en lien avec elles plus facilement et de questionner leur place en tant que mères et femmes au sein de la société en partant directement de leurs actions.

Cette approche participe donc à valoriser ces actions de *care* invisibles aux yeux de la société mais aussi à leur propres yeux. Cela est moteur pour amorcer une prise de conscience de sa propre place au sein de la société et de l'impact social transformateur. En ce sens, partir de l'action des habitant·e·s sur leur territoire est la première "étape" d'une conscientisation plus générale de sa place et son rôle au sein de la société.

Dans le cas du projet FCCE, lors des actions sur le terrain, et confirmé par les entretiens, ce qui fait sens pour parler d'égalité femmes-hommes c'est de partir de l'action et d'agir directement sur son territoire. Dès lors, la manière d'approcher les questions d'égalité sur les espaces d'animation a pris une tournure différente. Par la suite, une journée multipartenariale de sensibilisation a été mise en place avec la médiathèque de Lodève en juin 2024. Les habitant·e·s utilisatrices de R'C ont été sollicitées pour être bénévoles lors de cette journée. Le fait d'être actrices de la journée, et pas participantes a permis aux personnes de se rapprocher des thématiques d'égalité des genres en étant dans l'action plus que dans la réception. Loin d'avoir été précurseure d'une mobilisation massive, la rencontre avec d'autres associations et personnes a tout de même contribué à une réflexion personnelle alimentée par de nombreux échanges et débats.

Cette approche par l'action et le *faire* permet de sortir d'une position politique et militante qui peut être un frein aux actions auprès du public. En effet, selon les membres d'AEN, il est important de ne pas paraître "trop féministes"[82] pour être acceptées par les habitant·e·s.

Le territoire : un angle d'approche adapté pour parler des questions d'égalité en milieu rural

Afin d'adapter le projet FCCE aux personnes du territoire, nous avons entrepris de sortir du côté perçu trop militant de l'approche par l'égalité des genres. Par exemple, nous avons initié un temps de sensibilisation au Lycée Agricole de Gignac en faisant attention de convoquer l'approche par le bas et par le faire, c'est-à-dire d'aborder les questions d'égalité en partant de ce qu'elles·ils vivent sur leur territoire et dans leur futur métier.

[80] Verbatim issu de la retranscription de l'entretien avec une travailleuse sociale de la MSA (13/06).
[81] Journées organisées dans le cadre du Master 2 Intervention et Développement Social, regroupant quatre thématiques sur quatre demi-journées. La place des mères dans le changement social constitue la première demi-journée de 2024.
[82] Verbatim issu de la retranscription de l'entretien collectif avec Avenir en Nous (05/07).

Lors de l'animation du collectif *Avenir en Nous* avec les élèves du lycée agricole de Gignac, les échanges ont été nombreux entre les élèves et les intervenant·e·s. Durant l'atelier qui invitait les élèves à réfléchir et à se projeter sur les conditions de vie professionnelle et personnelle souhaitées, le sujet des filles qui se tournent davantage vers des métiers non physiques (le dessin) comparé aux garçons, a été abordé. La question est d'abord envisagée en disant que les garçons sont souvent assignés à reprendre les exploitations agricoles, et que les filles préfèrent se tourner vers d'autres métiers, et que cela est lié aux stéréotypes de genre véhiculés par la société et l'éducation. Ce qui est une réalité, mais dans une certaine mesure.

En effet, au fur et à mesure des échanges, un élève prend la parole pour dire que, à son sens, ça n'est pas exact de dire que les filles choisissent le dessin parce qu'elles sont des filles. Il explique que "*c'est juste qu'elles, ça ne leur fait rien de quitter le territoire. Moi, je ne veux pas quitter le territoire et même si j'aime bien le dessin, je sais qu'il n'y a pas de bureau d'études* (de dessin) *près d'ici. Donc, je ne vais pas aller vers le dessin*."[83]

Cette intervention élargit la question des inégalités entre les femmes et les hommes en introduisant une dimension territoriale à la réflexion. A l'instar de la sociologie des territoires ruraux qui met en lumière l'importance du village et du territoire dans la vie des habitant·e·s qui y résident, on observe ici que les réalités des inégalités femmes-hommes en milieu rural ne peuvent pas être appréhendées et comprises sans introduire cette notion de territoire.

Alors que les actions portées par AEN pourraient largement être placées dans une catégorie d'actions féministes, elles ne sont politiquement pas construites de cette manière-là.

> *"On fait pas des actions féministes mais par contre on fait des actions pour les femmes. Parce qu'on a rencontré qu'on a vu qu'il y avait des besoins dans notre village donc on a mis en place un groupe de parole pour les femmes."*[84]

Le fait d'être dans un petit territoire oblige à un certain compromis de vie avec les personnes proches géographiquement. De plus, la question de la communauté du lien et du territoire est centrale dans la manière d'organiser les relations sociales et la vie quotidienne.

Or, le commun regroupe des personnes parfois très différentes les unes des autres. En ce sens, afficher ses actions comme féministes ne sert pas le commun, mais crée plutôt des clivages entre les gens, ce qui dessert cette construction collective de la vie du territoire/village.

C'est en ce sens que la construction politique, même non dénommée comme telle, se fait autour du territoire, plus qu'autour d'une question de genre.

[83] Retranscription issue des échanges lors de l'animation au lycée (retranscription non mot à mot) (15/05).
[84] Verbatim issu de la retranscription de l'entretien collectif avec Avenir en Nous (05/07).

Cette approche par le territoire est centrale à mettre en jeu lorsqu'une analyse des rapports sociaux est faite concernant un sujet lié au milieu rural. C'est une dimension qui fait sens pour la population.

> *"Mais du coup il y a une façon d'agir, si tu arrives avec une pancarte trop militante en fait en milieu rural tu te fais estampiller et tu seras mal vue. Parce qu'en fait on ne va pas s'adresser de la même façon dans un milieu citadin et rural. En fait, tu ne vas pas militer de la même façon quand tu es sur le citadin. Tu vas avoir une certaine façon de militer et tu vas avoir des actions possibles par les moyens qui pourront être mis à ta disposition."*[85]

Dès lors, du point de vue de l'action sociale, pour parler d'égalité, il semble davantage pertinent de baser nos actions à partir du commun (le territoire, le village) plutôt que sur ce qui est différent (les inégalités femmes et hommes). Quand on utilise l'approche des différences femmes-hommes, on centre le regard sur ces différences. Il paraît intéressant de convoquer dans nos actions et nos réflexions ce qui fait *commun*. En milieu rural, un des communs c'est le territoire.

Des violences plurielles et multiples liées aux territoires ruraux

En évoluant avec les habitant·e·s, l'acception qu'on pouvait faire du mot violence s'est élargie. En effet, les entretiens et les observations de terrain mettent en lumière l'existence de violences plurielles qui s'entrecroisent entre elles. Les violences conjugales, intrafamiliales, sexistes et sexuelles sont nommées mais sont intégrées à un contexte plus général de violence subie au quotidien. Déjà, la violence au corps du fait de la pénibilité des métiers agricoles, du travail physique, du rapport au soin de sa santé physique et mentale qui est soit rejetée soit peu accessible. Ensuite, l'abandon des populations rurales de la part de l'État et des politiques publiques, amènent à considérer une violence à plusieurs échelles. Dès lors, les violences ne sont pas qu'une question de relation à l'autre ou de couple, mais s'appréhendent à une échelle plus structurelle. Elles s'entrecroisent entre les habitudes/coutumes de vie, les représentations sociales et le traitement politique réservé aux populations des territoires ruraux.

2.3.2 La nécessité d'écouter la voix des habitant·e·s des territoires ruraux

Mettre en œuvre un projet d'intermédiation sociale en milieu rural vise à "*écouter les voix de celles et ceux qui n'étaient pas entendus*". Carol Gilligan (2024)

Les territoires ruraux sont souvent réduits à un seul bloc, celui de la "France périphérique" (Christophe Guilluy, 2019), renvoyés face au territoire urbain qui serait l'élément central faisant office de référence. Ils font peu l'objet de visibilité médiatique ; on commence à s'y intéresser depuis le mouvement des Gilets jaunes et les scores importants de l'extrême droite dans ces territoires (Coquard, 2022). Quand les médias ou le monde de la recherche s'intéressent aux territoires et aux populations rurales, c'est donc souvent pour

[85] Verbatim issu de la retranscription de l'entretien collectif avec Avenir en Nous (05/07).

cibler leur opinion politique ; accusé·e·s d'être partisan·e·s d'une classe politique qui rejette l'autre (ce qui est étrangé ou progressiste). Ils et elles sont essentialisé·e·s et stigmatisé·e·s pour ces choix politiques par des personnes qui reproduisent le même rejet en pointant du doigt les personnes des territoires ruraux.

Les représentations sociales et politiques des territoires ruraux sont souvent caricaturaux, entre *"un récit misérabiliste du style de vie des prétendus 'beaufs racistes' qu'on retrouve plutôt à gauche"* et *"une ode à ladite 'France oubliée', 'périphérique', qui incarnerait d'une certaine manière le 'vrai peuple' à défendre, qu'on retrouve plutôt à droite"* (Coquard, 2022). Le sociologue Benoît Coquard explique la pérennité de ces représentations par le fait que les classes populaires rurales sont dominées[86], et sont éloignées des personnes qui produisent l'information ou la recherche. Ces dernières portent donc un regard biaisé sur ces classes en étant distantes de leurs réalités. Le sociologue P. Bourdieu parle de cela sous le nom de "*classe objet"* ; lorsqu' "*une classe sociale dominée 'est parlée' par d'autres et soumise à une image d'elle-même produite de l'extérieur*". Le sentiment d'être en périphérie, de ne pas être entendu et pris en compte se traduit politiquement par un vote vers l'extrême droite (Coquard, 2022). Ce vote est une façon de se définir socialement, d'affirmer son existence et de renforcer son appartenance.

Les villages des territoires ruraux sont souvent des petits villages (moins de 2 000 habitant·e·s) où la proximité entre les gens revêt un double aspect. Le fait que tout le monde se connaisse a un côté très protecteur ; il peut y avoir par exemple une entraide et une solidarité sur le sujet du handicap, des enfants ou des déplacements en covoiturage. Un équilibre se crée dans les villages entre les personnes, permettant à chacun·e d'avoir une place précise. Cela maintient ainsi un cadre commun propice pour garder une certaine paix sociale qui permet à tout le monde de vivre ensemble au sein d'un espace défini. Ces rôles ne sont pas forcément remis en question dans leur attribution en termes de genre. La culture du faire et du travail, très présente en milieu rural, ne pose pas cette question. Il faut "faire" et travailler pour faire vivre la famille, la ferme ou le village. Malgré tout, les tâches sont genrées et assignées de fait à la personne perçue traditionnellement comme devant s'en occuper.

Mais, lorsqu'un événement vient modifier cet équilibre et qu'on sort du cadre commun socialement accepté, dans une situation de violence conjugale par exemple, il est fréquent de le taire, afin de préserver l'ordre social.

La protection existe donc dans une certaine mesure. En effet, en particulier sur le sujet des violences, le tabou perdure. Les situations de violence sont tues par la victime ou ses proches par peur d'être isolée de la communauté.[87]

Comme le rappelle le rapport du Sénat *Femmes et ruralités : en finir avec les zones blanches de l'égalité*, la lutte contre les VCIFSS en milieu rural illustre bien l'imbrication de l'isolement, des manques de mobilité et d'accès à l'information comme facteurs aggravant des VCIFSS.

[86] Au sens sociologique, c'est-à-dire le processus en science sociale qui engendre une situation par laquelle une identité sociale (les populations urbaines) est en position d'imposer son hégémonie/autorité à une autre (les personnes du milieu rural).
[87] *Oser parler des violences conjugales en milieu rural,* Josette Sanna et Marie Boscher, France 3 Occitanie, (2024).

Il y a un côté très protecteur, je trouve, en milieu rural. Du fait que tout le monde se connaisse, par exemple, sur le champ du handicap, notamment la santé mentale, il y a presque une tolérance à vivre ensemble malgré des soucis de santé mentale. Pareil au niveau des enfants. Un enfant dans la rue tard le soir, il y aura toujours un voisin pour prendre en charge. Il y a ce cocon là qui est assez protecteur, mais qui a un sacré revers et sûrement sur le sujet des violences. On en revient à cette place de la femme et de l'homme où parfois il y a des places qui sont assignées et quand on veut parler de choses qui ne seraient pas trop normales, on va faire taire les violences. Et c'est là où tu te dis, il y a la ressource de la protection et il y a le tabou.[88]

Pour toutes ces raisons, dans un projet qui vise à lutter contre les violences conjugales, intrafamiliales, sexistes et sexuelles en milieu rural, il est primordial d'entendre la parole des personnes concernées. Dans la mesure où les projets mis en place ont des répercussions directes sur la vie et la santé des personnes concernées, il est impensable de trouver une solution à un sujet aussi complexe sans prendre en considération tous les enjeux définis par elles. Considérer les personnes comme des expertes de leur territoire et des difficultés qu'elles rencontrent est une dimension indissociable de l'éthique du *care*.

"On s'était posé la question aussi de savoir où est-ce qu'on domiciliait l'association AEN. Et finalement, on a fait le choix de la domicilier à Saint-Jolies de Varensal, chez moi, parce que finalement, c'était là où vraiment, on est en plein cœur du milieu rural et de ses problématiques. Et c'est un acte de militantisme. Du coup, c'est vraiment affirmer qu'on est en milieu rural. Et on ne voit pas pourquoi ce serait une association qui s'installe dans une ville, parce que ça facilite, pour les subventions et tout ça, et qu'on ferait partie de cette ville-là, où du coup c'est dans la ville, la ville va pouvoir se galvaniser et faire des choses avec les trucs ruraux, alors que non, merde, on est des personnes en milieu rural, et donc du coup on a besoin d'avoir une association rurale."[89]

C'est ce qu'on a tenté de faire avec le projet FCCE en étant attentive à relater la réalité des besoins des habitant·e·s. Ce mémoire sert cette ambition en tentant d'ouvrir la porte à une parole peu relayée ou potentiellement instrumentalisée.

Pour pouvoir écouter les voix de chacun·e encore faut-il avoir des espaces pour s'exprimer. Tout le monde n'a pas les mêmes moyens matériels et culturels pour prendre la parole. L'enjeu est de mettre en place des espaces d'écoute où toutes les voix peuvent s'exprimer et se rencontrer.

Plus que de décider à la place des autres quelles politiques ou quels projets seraient préférables, il s'agit en premier lieu de créer des espaces où les choses peuvent être dites et entendues. Ma présence en tant qu'étudiante-chercheuse a eu cette fonction là. Le seul fait d'avoir sollicité des personnes en tant qu'expertes de leur milieu de vie renvoie une image de relation de considération à l'autre. De plus, le fait d'être présente

[88] Verbatim issu de la retranscription de l'entretien avec une travailleuse sociale de la MSA (13/06).
[89] Verbatim issu de la retranscription de l'entretien collectif avec Avenir en Nous (05/07).

et de porter un projet de lutte contre les VCIFSS a permis de créer un espace de dialogue ouvert sur ces questions. Un espace collectif où les violences sont nommées et donc où elles peuvent être dites.

C'est ce que résume bien l'entretien avec la psychothérapeute de R'C. Si la personne le souhaite elle a la possibilité d'en parler, car quand il n'y a pas d'espace pour en parler, il n'y a pas de lieu, il n'y a pas d'adresse, les violences conjugales ou intrafamiliales ont encore plus de risque de rester tues. En fait, sa fonction d'écoute fait "*le travail d'être une adresse, une fonction adresse. Une adresse pour soi".*[90]

2.3.3 Les relations humaines au centre des modes d'action : éthique du *care* et collectif d'acteur·rice·s, travail d'équipe et partenariats

Un projet est dépendant de multiples relations. Pour rester en cohérence avec la proposition du *care*, il est essentiel d'analyser le rôle du lien social dans l'intégralité des relations d'un projet : avec les habitant·e·s, avec les partenaires institutionnel·le·s, avec les membres de son équipe et avec soi. C'est par l'expérimentation du projet que la centralité des relations humaines est apparue aussi centrale dans sa gestion. Elles ont été structurantes pour le déroulé du projet.

Les relations humaines, si elles sont un moteur puissant pour mener des projets, font face à des freins liés à cette nature humaine. Il s'agira de voir ici en quoi les relations humaines sont centrales dans un projet et comment l'approche par le *care* a-t-elle été intégrée de manière consciente aux pratiques ?

Les relations sociales : un initiateur puissant de la réalisation des actions et de la participation

Lors des actions réalisées dans le cadre du projet FCCE, nous avons été amenées sur des pistes que nous n'avions pas envisagées au début ; à l'inverse certaines pistes identifiées à la base n'ont pas été poursuivies.

Par exemple, les supports autour du sport, expérimentés lors de quatre actions différentes, ont été réalisés grâce aux rencontres et aux liens tissés avec certaines personnes ayant une appétence pour le sport ou travaillant dans ce domaine là.

Le lien social créé avec les habitant·e·s a aussi eu un impact sur la participation. Dans la réalisation du projet, la question de la participation des personnes s'est posée, étant donné qu'un des axes du projet est de créer un "groupe de femmes expertes" et que toutes les actions réalisées ont lieu en collectif. La principale question était de savoir comment mobiliser collectivement sur un sujet qui relève de l'intime ?

A travers les différentes actions menées dans le cadre du projet, la participation collective s'est manifestée différemment selon la nature de l'action, le support utilisé, la façon d'amener l'action, les partenaires associé·e·s, la temporalité (action réalisée au début, au milieu ou vers la fin de l'alternance) et selon le travail de coopération et coordination réalisé en amont.

On remarque que les actions qui ont eu lieu plutôt à la fin de l'année (à partir de juin 2024) ont mobilisé davantage d'habitant·e·s. Cela peut s'expliquer par une meilleure connaissance des habitant·e·s, de leur

[90] Selon les propos pris en note lors de l'entretien semi directif avec la psychothérapeute de Roul'Contat (04/07).

envie et de leur besoin, acquise au fur et à mesure de l'année. De plus, les liens sociaux tissés ont mené à des actions communes avec les personnes. Pouvoir créer des actions en étant soutenue et/ou en binôme avec des habitant·e·s a permis aux actions d'être plus ancrées dans le territoire et les habitudes de vie. Les premières actions réalisées (septembre à novembre 2024) étaient davantage "par le haut" ont engendré moins de participation.

Ce lien s'avère être autant porteur pour réaliser des actions car il est l'instigateur d'une dynamique collective, d'abord sur un village, puis sur un territoire.

Par exemple, l'action *Égalité dans le sport* effectuée lors du Week-end Olympique et Paralympique du 30 avril 2024 à Bélarga a permis de rencontrer toutes les associations du village, avec qui nous n'étions pas en lien direct. De ce lien créé sont nés des échanges plus approfondis sur nos projets respectifs, ouvrant alors la porte à de nouvelles dynamiques partenariales lors des animations suivantes de Roul'Contact à Bélarga.

Partir des rencontres et des relations humaines pour mener le projet a permis de co-construire des actions au plus près de ce qui se fait sur le territoire, puisqu'il s'agit de résidant·e·s déjà acteurs et actrices très investi·e·s et motivé·e·s sur le territoire.

Dès lors, il ne s'agit pas d'associer un projet à un autre sur le papier pour qu'il soit opérationnel sur le terrain. Sa réalisation dépend de facteurs très variés. En tant que membre de l'équipe, il faut jongler entre les différents aspects.

La question du *care* dans les relations professionnelles

L'arrivée de nouvelles personnes dans une équipe modifie l'environnement de travail global. Cette arrivée n'est pas anodine et réinterroge les places de chacun·e·s et le fonctionnement général d'une structure ou d'un projet.

Le projet *Femmes en campagnes, campagne pour l'égalité* s'est agrégé à l'association Terre-Contact, et particulièrement au projet Roul'Contact. FCCE, bien qu'il ait des objectifs propres, a évolué dans un contexte particulier : l'association Terre-Contact et l'action Roul'Contact.

Cette interdépendance des projets crée aussi une interdépendance aux ressources et aux contraintes de celui-ci. Par exemple, l'épicière R'C a des contraintes logistiques très fortes, quand l'animatrice est plus souple mais doit gérer le collectif et des partenariats externes qui ne concernent pas l'épicerie. FCCE est en lien également avec plusieurs membres de l'équipe, qui ont, elles aussi, des ressources et des contraintes propres à leurs actions.

L'interdisciplinarité au sein d'une même équipe est une force pour appréhender différemment une même question, mais sont aussi parfois le fruit d'incompréhension sur les manières de faire et de penser son travail.

Faire cohabiter deux projets ne se fait pas instantanément. Cela demande une appropriation du projet par la coordinatrice principale, puis par les collègues de travail. L'intégration et la compréhension de la structure, du projet, du territoire par une nouvelle salariée n'est pas immédiate, et résulte d'une temporalité propre à chacun·e.

Avec l'arrivée de FCCE, la nouvelle configuration d'équipe a demandé une réorganisation et un ajustement des rôles de chacune, ce qui ne s'est pas fait de manière linéaire, mais plutôt tout au long de l'année, au gré des différentes actions réalisées. Pour ce faire, il y a besoin d'espace de dialogue. Les réunions d'équipe, les temps informels et les réunions de débrief[91] ont pu permettre ces ajustements.

Malgré cela, les éléments qui seraient importants à échanger entre les membres d'une équipe ne se disent pas de manière aussi fluide qu'on l'envisage. Arriver à bien communiquer au sein d'une équipe est un enjeu qu'il semble important de mettre à jour ici. Cela met en jeu les relations interpersonnelles et demande une prise en compte des singularités de chaque personne au sein d'une même équipe.

L'application de l'éthique du *care* au sein d'une équipe revient à porter une attention particulière à chaque personne de l'équipe, et au fonctionnement du collectif entier. Ce *care* relève plus du fait de la volonté des équipes que d'une obligation quelconque. Cette vigilance à l'autre subit souvent des pressions de l'ordre extérieur ou intérieur. Les pressions extérieures sont parfois institutionnelles : le travail bureaucratique, les bilans, les comptages, etc. Mais il y a aussi des pressions personnelles. Par exemple, le manque de légitimité ressentie à être dans un poste, qui empêche de prendre pleinement la place qui lui est associée.

Les relations partenariales au sein d'un projet

Le travail en réseau avec les partenaires du territoire est inscrit dans l'essence du projet FCCE.

Avant tout, il faut réussir à embarquer les autres professionnel·le·s du secteur dans le projet. Dans le cadre de FCCE, les professionnel·le·s ont été sollicité·e·s pour venir sur les espaces Roul'Contact rencontrer les habitant·e·s, parler de leur pratique, échanger sur leur environnement, etc. Avec du recul et suite à des retours des professionnel·le·s, cela a été fait trop tôt par rapport au commencement du projet. En effet, le manque de lien et de connaissance entre la coordinatrice de FCCE (moi, Camille Bréchoire) et les professionnel·le·s n'a pas abouti à cette venue des professionnel·le·s sur Roul'Contact, ou alors s'est fait de manière maladroite vis-à-vis des habitant·e·s qui ont perçu cela comme hors sol. Le temps est un élément central de la création de ce lien.

Pour parler de ma posture, en tant qu'étudiante, j'ai perçu des pressions de devoir rendre compte rapidement de ce qui a été fait. Ces pressions relèvent d'un enjeu personnel du fait de mon statut d'alternante qui m'a soumis à vouloir montrer que j'étais à la mesure de ce qu'on attendait de moi. De plus, évoluant sur un projet qui n'était pas le mien, l'appropriation a demandé du temps, ce qui n'a pas été facile d'articuler avec la pression d'être dans l'action. Les pressions de devoir mettre en œuvre directement des actions sur le terrain a précipité leur réalisation et la connaissance de tous les partenaires ne s'est faite qu'au fur et à mesure des mois. Cela a conduit à proposer certaines actions qui ne sont pas en adéquation avec ce qu'on voulait faire réellement. Bien que cela soit personnel, les collègues et les partenaires sont impacté·e·s par ces

[91] Une réunion de *debrief terrain* a lieu toutes les deux semaines entre les salarié·e·s en contact avec les habitant·e·s venant à R'C.

pressions qui m'affectent. Dans une démarche de *care,* j'ai prêté attention aux pressions internes à moi-même et externes qui pèsent sur les personnes avec qui j'étais en lien.

En prenant en compte cette mauvaise temporalité mais dans une perspective d'ajustement des pratiques, nous avons entrepris d'organiser un événement commun afin de faire vivre la coopération et de trouver un espace de rencontre entre professionnel·le·s du réseau VCIFSS. Cette idée a plus été une proposition de la part de l'équipe de FCCE, plutôt qu'un commun accord avec l'entièreté des professionnel·le·s du réseau VCIFSS. Finalement, un événement de sensibilisation à l'égalité des genres a été organisé le 5 juin 2024. Un travail intense de coordination a été entrepris. Le rassemblement de plusieurs partenaires s'est fait avec celles·ceux avec qui nous avions déjà réalisé des actions lors du premier semestre 2023, nous nous connaissions donc déjà.

Dans une volonté de réunir les partenaires autour d'une table pour échanger sur les contraintes et ressources respectives, une réunion entre les financeur·seuse·s a eu lieu en janvier 2024. Le but était d'établir les indicateurs d'évaluation de FCCE de manière collective, sans démultiplier les indicateurs.

La difficulté résidait dans le fait de trouver des indicateurs communs, alors que les entrées d'évaluation sont différentes selon les financeur·seuse·s. Par exemple, la MSA aura tendance à évaluer le nombre d'agriculteur·trice touché·e·s, alors que la CAF aura plus une demande sur la typologie familiale.
La qualité des relations entre l'association et les partenaires déjà en place a fortement impacté la réussite du projet. Notre travail a abouti à une grille commune validée par tous et toutes.

Une attitude de *care* envers sa propre personne

Il semble important de préciser que les principes de l'éthique du *care* concernent aussi sa propre personne, on n'est pas censé se malmener. Pour le psychiatre Pierre Delion[92], les professionnel·le·s de la relation (en interaction avec d'autres) ont besoin d'être traité·e·s dignement pour être le moins maltraitant·e·s possible avec les personnes reçues. Bien qu'un environnement de travail sécurisant ne dépend pas seulement de nous, il est important d'essayer de conscientiser ses propres limites. De plus, chaque personne vient avec ses compétences, ses savoirs, ses habitudes de travail, son caractère, sa singularité. On confie l'intervention sociale à une personne, ce qui signifie qu'elle aura un impact sur le projet et sur sa réalisation. La posture "parfaite" qui prend en compte à la fois soi, son équipe de travail, les partenaires du projet et les habitant·e·s est complexe à trouver. J'ai pris soin de ne pas imposer ma présence ou le projet FCCE afin de respecter la temporalité et les contraintes des Autres avec qui j'étais en lien pour le projet. Malgré tout, le simple fait d'être présente modifie quelque chose pour les elles·eux. Cette donnée est importante à intégrer dans les pratiques en tant que chercheur·se, parce qu'elle a une influence sur le projet.

[92] *Bientraitance et institution*, Pierre Delion (2021).

Pour que cette approche mobilisant les relations sociales ne soit pas renvoyée à un traitement individuel, à du cas par cas ou même à des relations interpersonnelles, "*il faut que le care soit une façon commune d'envisager la coopération en s'institutionnalisant"* (Paturel, 2014).

3. La dimension institutionnelle de l'éthique du *care :* entre fondamentaux et idées novatrices du travail social

3.1 Un travail en réseau complexe mais essentiel pour lutter contre les violences conjugales, intrafamiliales, sexistes et sexuelles

3.1.1 Une coordination rapprochée : un moteur pour assurer une continuité entre la prévention et l'accompagnement des personnes victimes de VCIFSS

L'interdisciplinarité pour combiner l'approche préventive et l'accompagnement social

Les problématiques auxquelles font face les individus sont interdépendantes les unes des autres. En ce sens, on ne peut pas imaginer s'attaquer à un problème sans envisager et prendre en compte, de manière plus large, le contexte des personnes. Avant de répondre à un problème, il est essentiel d'étudier sa configuration problématique globale. Dans la plupart des cas, une difficulté n'est pas unique mais répond plutôt à un entrecroisement de plusieurs problèmes. Dès lors, il doit faire l'objet d'un traitement par différentes structures selon la nature des problématiques (logement, insertion professionnelle, violences conjugales, etc).

Cet éventail de problématiques rend le travail en réseau et la coordination entre acteur·rice·s au sein d'un territoire d'autant plus importants. Une coordination de réseau permet de mieux combiner l'approche préventive de l'animation sociale et de l'accompagnement social. L'animation de la vie sociale apporte une prévention primaire à l'isolement favorable à la lutte contre les VCIFSS et un lieu dans lequel il est possible de sensibiliser à l'égalité. Mais dans la mesure où l'accompagnement social n'y est pas dispensé, la coordination entre acteurs et actrices assure un relais entre les personnes dans le besoin et les professionnel·le·s du territoire. En effet, le passage entre la prévention des situations et le souhait de la personne de se faire accompagner n'est pas aisé. C'est aussi pour cela que, en développant cette proximité et la collaboration entre professionnel·le·s, ce relais peut se fluidifier. Rappelons également que, en milieu rural plus qu'ailleurs, les animations de prévention peuvent être réalisées dans des endroits éloignés des structures d'accompagnement social, d'où l'importance de renforcer la coordination au sein du territoire.

La directrice de l'association Terre-Contact rappelle les limites des animatrices dans l'articulation entre leur mission d'animation et les situations d'urgence concernant les VCIFSS qui peuvent survenir.

Et puis parce que les animatrices à Terre-Contact, leur mission, avant tout, c'est le collectif. C'est d'assurer ce collectif. Et souvent quand on a ces paroles-là, il y a besoin d'intimité, d'un peu d'individuel. Et alors comment tu assures le collectif si tout d'un coup la parole, elle se libère, c'est compliqué. C'est pour toutes ces raisons-là que nous, on a des limites.[93]

Dans les faits, cette coordination est complexe et demande de l'énergie et du temps de la part des membres des réseaux professionnels, ce qui n'est pas toujours évident. L'enjeu est de se coordonner pour ne pas multiplier les dispositifs et les actions et perdre en synergie sur une problématique commune. Les freins à se coordonner efficacement au service des projets du territoire peuvent provenir de plusieurs éléments, relevés selon les observations de terrain :

- Les contraintes institutionnelles : manque de moyens humains, financiers, tâches administratives chronophages.
- La complexité de créer du dialogue entre habitant·e·s et professionnel·le·s qui mettent en œuvre les politiques publiques.

Certaines questions émergent alors : quels outils seraient efficaces pour créer un dialogue entre habitant·e·s et professionnel·le·s ? Dans quelle mesure les personnes peuvent-elles réellement accéder aux espaces d'accompagnement social géographiquement éloignés de leur lieu d'habitation ?

L'allers-vers : un outil de mise en lien efficace

L'aller-vers apparaît comme un moteur efficace pour diffuser l'information concernant les services et pour rapprocher les habitant·e·s des professionnel·le·s. Il est essentiel de renforcer la relation de confiance entre les personnes et les professionnel·le·s, créant ainsi un lien de proximité et de confiance, favorisant l'accompagnement des personnes victimes de VCIFSS à passer la porte des permanences.

Si la nécessité de renforcer ce lien avec l'aller-vers est confirmée par les professionnel·le·s, cela est difficilement réalisable en pratique. Le constat du manque de temps et de moyens est fait en permanence par les membres du réseau VCIFSS du Cœur d'Hérault. Les professionnel·le·s n'ont pas le temps de se libérer du temps pour s'extirper du bureau et ont une flexibilité modeste.

En ce sens, il convient de se demander comment favoriser ce lien dans un contexte de fortes contraintes institutionnelles. Il est intéressant de questionner le problème de manière systémique, car ce constat est partagé par tous et toutes. Les contraintes budgétaires, humaines et temporelles rendent les pratiques de terrain contradictoires avec l'éthique professionnelle du travail social ou les principes d'actions initialement prévues ou désirées.

[93] Verbatim issu de l'entretien semi directif avec la directrice de Terre-Contact (02/07).

La mise en réseau : une réponse à la souffrance éthique des travailleur·se·s sociaux·les ?

Lors des réunions de réseau VCIFSS effectuées tout au long de l'année, le sujet de l'impossibilité de faire correctement leur travail est revenu souvent, si ce n'est pas à chaque fois, de la part des professionnel·le·s. Évoquant le fait d'effectuer des arbitrages en désaccord avec les valeurs qu'ils·elles portent.

Les travailleur·se·s sociaux·les (TS) s'engagent dans les métiers du social en réponse à une réalité différente des principes qu'ils·elles portent. Le code de l'action sociale et des familles énonce que "*toute personne victime de violences conjugales, entendues au sens de l'article 132-80 du code pénal, peut bénéficier d'un accompagnement adapté à ses besoins"*. Or, dans la réalité, les victimes de violences conjugales ne bénéficient pas à 100% des cas d'un accompagnement adapté à leurs besoins. Les nouveaux modes de management dans les structures du secteur social bouleversent le travail social. Les acteurs et les actrices de ce secteur se retrouvent au centre d'un système soumis à des injonctions contradictoires avec leurs missions et leurs valeurs, en résumé à une *souffrance éthique* (Melchior, 2011).

Cette mise en réseau aide à transgresser les problématiques subies du fait des injonctions institutionnelles. De voir que, en tant que TS, on n'est pas isolé dans la lutte contre les VCIFSS et dans les contradictions qu'on traverse peut permettre dans une certaine mesure de continuer d'alimenter les motivations et de dynamiser localement la coopération en trouvant des solutions micro malgré un contexte national et macro qui n'est pas facilitant.

3.1.2 Négliger les espaces d'échange et d'interaction entre professionnel·le·s est néfaste pour l'intervention sociale

Pour dépasser les contraintes institutionnelles qui complexifient la coordination entre les acteurs, il semble important de continuer à dialoguer entre professionnel·le·s d'un même territoire.

Les espaces d'échange qu'on essaie de créer pour les publics pour créer des dynamiques collectives sont tout autant nécessaires pour la coopération des professionnel·le·s. En effet, un isolement professionnel est néfaste aux projets et aux publics destinataires. Or, pour bien travailler ensemble, il est essentiel de comprendre les pratiques, les injonctions, les difficultés et les ressources des personnes avec qui nous évoluons. Cette interconnaissance mutuelle permet alors de concevoir plus finement les enjeux sociaux, économiques, politiques et territoriaux de chaque partie prenante du projet.

> *"Dans les institutions, au niveau technicien, il y a peu d'espace d'échange où on peut comprendre la différence de l'autre et dans quel cadre il est. On le sait quand même, mais entre le Département, l'État, la MSA, les communes, chacun arrive avec un niveau technicien, avec des cultures différentes et des entrées différentes.*
> *Et s'il n'y a pas suffisamment d'espace où on peut échanger, ça peut être un souci. Il faut arriver à un moment à trouver des terrains communs, et pour trouver ces terrains communs malgré tout il faut quand même se voir et échanger."* [94]

[94] Verbatim issu de l'entretien semi directif avec la directrice de Terre-Contact (02/07).

Ce qu'on constate à travers la participation aux rencontres et aux réunions entre partenaires, c'est que tout ne se dit pas dans les espaces dédiés et les temps prévus pour cela. Même si une réunion a pour objectif de traiter le fond d'un sujet, ce n'est pas pour autant que les personnes vont se saisir de cet espace. Cela est dû à des résistances qui peuvent être professionnelles et/ou personnelles, dans différentes dimensions : politiques, économiques, sociales, privées, etc.
On a pu constater que les rencontres régulières, à force de se revoir et d'alterner les échanges formels et informels, certaines choses se déliaient grâce à cette régularité. Le lien interpersonnel qui se crée est moteur pour le fonctionnement des actions.

Par exemple, lors d'une réunion du réseau interprofessionnel de lutte contre les VCIFSS de juin 2024, un gendarme a remonté le fait que les auteur·e·s sont relativement mieux soigné·e·s comparé·e·s aux victimes. Il s'agissait de la dernière réunion de réseau de l'année, or, le problème n'est pas nouveau. Cela montre que même sur des rendez-vous réguliers durant l'année (un par mois) tout ne se dit pas aussi facilement.

> *"On prend soin des auteurs, ils ont la garde à vue, les stages obligatoires, mais les victimes rien. Après avoir porté plainte, on les lâche dans la nature. Nous, on a besoin de relais."*[95]

Ne pas considérer ces temps de rencontre et d'échange portent préjudice aux projets et aux personnes qui en sont destinataires. Les contraintes institutionnelles obligent à faire un arbitrage entre les actions et les temps de réunion partenariale. Pourtant, ces espaces permettent de continuer à avoir un regard sur l'ensemble du territoire, des autres acteurs et actrices et de rester alerte sur les éléments qui remontent du terrain.

En n'ayant pas les moyens de dégager du temps professionnel pour participer aux temps d'échanges en réseau interprofessionnel·le·s, le sentiment d'un isolement professionnel se renforce et se traduit par des manques de coopération qui impactent négativement le traitement des VCIFSS qui reste en silo et individualisé.

Du point de vue de l'éthique, entendre cela est inacceptable, et pose des questions plus systémiques sur la prise en charge de victimes de violences conjugales et intrafamiliales.

L'éthique du *care* interroge à plusieurs échelles la façon de penser notre rapport aux métiers, aux relations et à l'environnement. A l'instar de ce que John Dewey établit avec la notion de démocratie, la théorie du *care* ne peut pas être pensée et appliquée dans une seule sphère de la vie. Pour qu'elle soit réellement porteuse d'un changement, elle doit être élargie à l'ensemble de la société. Ainsi, il semble moins efficace de penser les pratiques d'interventions sociales par le prisme de l'éthique du *care* si les personnes de qui dépend le projet (Etat, financeurs, etc) n'ont pas la même vision.

[95] Verbatim issue d'une observation de terrain : officier de gendarmerie lors d'une réunion de réseau VCIFSS du CH (27/06).

Ce changement de paradigme dans le travail social ne peut pas se faire sans une interrogation plus globale de la société. En effet, reconnaître l'importance du lien social au sein de l'intervention sociale, et donc les émotions qui entrent en jeu, doit faire l'objet d'une réflexion et d'une conscientisation préalable afin de ne pas faire déborder dans de la simple bienveillance envers les publics.

3.2 L'approche par l'éthique du *care* pour repenser structurellement le lien entre les institutions et les personnes

3.2.1 Une éthique professionnelle du *care*

Selon John Dewey (1927), les personnes concernées sont expertes de leur situation, et sont les mieux placées pour définir et élaborer un projet les concernant (Rozier, 2010). Si il est reconnu institutionnellement, ce rôle d'expert·e suppose un re-questionnement de la posture des professionnel·le·s vis-à-vis des personnes.

Selon l'Association internationale des écoles de travail social (AIETS), le travail social se définit comme "*une profession basée sur la pratique et une discipline académique qui facilite le changement social et le développement, la cohésion sociale, et l'autonomisation et la libération des personnes. Les principes de justice sociale, de droits de l'homme, de responsabilité collective et de respect de la diversité sont au cœur du travail social. Soutenu par les théories du travail social, des sciences sociales, des sciences humaines et des savoirs autochtones, le travail social mobilise les personnes et les structures pour relever les défis de la vie et améliorer le bien-être"* (2014).

L'AIETS a rédigé une déclaration qui énonce les principes éthiques du travail social comme un engagement de la part des travailleur·euse·s à : *ne pas nuire, de respecter la justice sociale, la reconnaissance de la dignité inhérente à chaque personne ainsi que les droits universels et inaliénables des personnes.* Elle reconnaît que "*la vulnérabilité est une partie universelle de la condition humaine*".

L'essence de l'éthique est de s'interroger sur ce qui est juste de faire. Quand on parle d'éthique professionnelle dans le travail social, on se questionne donc sur ce qui est juste d'un point de vue social. D'où la présence du concept de justice sociale au cœur des principes du travail social.

L'interrogation principale est de savoir comment travailler justement, tout en articulant le paradoxe de la justice sociale qui associe dans un même terme : le social qui est "*l'écoute de l'autre dans sa singularité"* et la justice qui se veut *"universelle et peut user de la violence"* (Couet, 2014).

L'éthique du *care* est une des réponses possibles. Elle replace au fondement de la société la vulnérabilité et donc l'interdépendance des êtres humains. Associée aux pratiques du travail social, elle permet d'affirmer que "*l'attention à chacun est plus importante que l'autonomie et ses outils comme le projet et le contrat*" (Couet, 2014). Démontrant ainsi qu'il n'y a pas d'incompatibilité entre le principe de vulnérabilité et l'autonomie. Dès lors, le travail social reconnaît la vulnérabilité et l'interdépendance, tout en reconnaissant la faculté des personnes à être autonomes dans la prise de décisions qui les concerne.

On rompt ici avec tout résidu paternaliste dans la posture et dans les pratiques. Ainsi, être juste envers les personnes résiderait donc de l'attention portée à la qualité de la relation humaine. Vouloir éviter les relations de domination relève alors de l'éthique du *care.* Le *care* n'est pas une nouvelle approche de l'éthique du travail mais bien une transformation du statut même de l'éthique (Paturel, 2014).

Certaines postures utilisées par les professionnel·le·s ou les bénévoles d'associations peuvent infantiliser (consciemment ou non) les personnes à qui ils·elles s'adressent. Une posture "bienveillante" est souvent sollicitée afin de, littéralement, "vouloir le bien". Cependant, cette notion est sensible, risquant rapidement de tomber dans un rapport de domination. Car en voulant faire le bien, les professionnel·le·s sont insidieusement obligé·e·s de porter un jugement sur ce qui est bien ou non, au regard de la situation de la personne accueillie. Or, affirmer que nous sommes tous et toutes dépendant·e·s d'autrui ne signifie pas décider à la place de la personne dans une situation de vulnérabilité. La dépendance est une relation sociale entre deux individus et pas une relation de soumission.

Dès lors, dans une posture de travail social, appliquer les principes du *care* reviendrait à adopter une posture qui vise à "faire le moins de mal", plutôt que faire le bien (Couet, 2014).

La reconnaissance d'une vulnérabilité partagée, évoquée par une posture égalitaire entre les TS et les personnes accueillies, évince les défaillances de l'objectification des personnes.[96] Il en est de même pour la participation des publics, quand celle-ci est seulement parce qu'elle légitime la démarche professionnelle et valide ce qu'on propose en tant que professionnel·le·s.

> *"Si, dans un bâtiment, la personne qu'on rencontrait était à l'étage 1, eh ben, on prenait l'ascenseur, et on se mettait à l'étage 1. Et ça, je trouve que c'est des rappels importants dans le monde social qui, parfois, sont pris dans des dispositifs où il faut atteindre des objectifs de sortie contraignants."* [97]

Pour faire le parallèle avec les contraintes institutionnelles évoquées plus haut, leur prégnance ne laisse pas le temps suffisant aux professionnel·le·s du social de prendre soin des relations qui les unissent aux personnes accompagnées. Dès lors, l'éthique professionnelle qu'on souhaite respecter est peu effective en pratique.

[96] Selon les propos pris en note lors de l'entretien semi directif avec la psychothérapeute de Roul'Contat (04/07).
[97] Verbatim issu de la retranscription de l'entretien avec une travailleuse sociale de la MSA (13/06).

Pour penser cette posture, il semble primordial de laisser l'opportunité aux professionnel·le·s de penser leur "agir situé" pour sortir de ce schéma de violences institutionnelles inconscientes.

L'agir situé vise à prendre conscience de la place de laquelle on parle en tant que TS. Il s'agit d'accepter ce qu'on nous renvoie, mais aussi de ce que l'on est susceptible de renvoyer à l'autre.

Avoir conscience de sa posture peut permettre de se rendre compte de tous les éléments imperceptibles que nous renvoyons à l'autre, et ainsi pouvoir ajuster au mieux sa posture de travail social. Cela s'applique aussi au contexte dans lequel et avec lequel on s'adresse aux personnes. Il faut alors y prêter attention tout autant qu'aux individus. Cela signifie que l'éthique professionnelle ne porte pas seulement sur la relation à l'individu mais aussi sur la relation au contexte.

3.2.2 Sensibiliser les partenaires institutionnel·le·s des projets à la dimension du *care*

Des moyens humains et financiers en décalage avec les besoins de terrain

Le projet *Femmes en campagnes, campagne pour l'égalité* dépend de financements externes[98], et ne peut donc pas exister sans partenariat de financement. Par extension, le projet dépend des personnes qui représentent l'institution détentrice des financements. La pluralité des acteur·rice·s au sein d'un même projet est une richesse, mais peut également être une source de difficultés. Chaque partie a une réalité professionnelle et personnelle propre : obligations, contraintes, valeurs, moyens d'action. Une réalité plus ou moins divergente.

La culture actuelle des financements met en concurrence les structures pour obtenir des subventions. L'innovation est valorisée mais les délais d'expérimentation sont souvent trop courts pour mesurer l'impact du projet, les financements annuels mettent les structures dans une pression et une insécurité financière.

En ce sens, il semble important de sensibiliser à l'échelle institutionnelle aux réalités de terrain et à l'aspect humain du travail social. Lorsqu'une action touche au lien social, créer et entretenir les relations demandent du temps et de la présence humaine. De plus, travailler en relation avec des personnes nécessite inévitablement d'être en interaction avec les autres. Ce qui implique automatiquement de se confronter à de l'émotionnel, des conflits, des imprévus, des temporalités différentes de la nôtre, etc. Cela expose à ce qu'une partie des choses échappe à tout contrôle. Les financeur·euse·s ne peuvent pas être coupé·e·s de cette réalité, sans laquelle ils·elles ont une vision irréelle du cours d'un projet. De plus, ils·elles ne détiendront pas l'ensemble des éléments pour appréhender la complexité d'une action.

[98] Le projet est co-financé par la Caisse d'Allocations Familiales, le Département Hérault, la Région Occitanie, la MSA du Languedoc.

Pour le projet FCCE, on prend l'exemple de l'objectif "*Favoriser les actions collectives"*. Pour celui-ci, les indicateurs d'évaluation sont quantitatifs : nombre d'actions, nombre de groupes de parole créés, nombre de discussions. Pourtant, les actions collectives se créent grâce aux liens sociaux qui naissent entre les personnes. Or, il n'est pas aisé de rendre compte et de mesurer les relations sociales de manière quantitative.

Pourtant, pour remplir un objectif, la finalité (création d'une action collective) n'est pas l'unique élément de réussite. Le chemin parcouru (oser parler à quelqu'un, entrer dans un groupe d'inconnu·e, etc) est tout autant important du point de vue des personnes. De plus, pour des objectifs dépendants autant des relations sociales, le temps est indispensable. Pour parvenir à la création d'actions collectives il faut se rencontrer, apprendre à se connaître, se découvrir, trouver des points d'accroche, faire que les temporalités d'action soient compatibles (envies, métiers, contraintes personnelles, etc). Sachant que, les contraintes des habitant·e·s se croisent et s'ajoutent avec les temporalités des professionnel·le·s du projet, des partenaires de terrain, des partenaires financeurs et des dynamiques internes aux équipes de travail. Cette multidépendance fait que, une expérimentation d'un an, est trop courte pour pouvoir arriver à une telle finalité.

La finalité est alors moins importante que le processus en lui-même. Par exemple, pour le projet FCCE, on peut séparer les actions en deux types. Les actions sur Roul'Contact, basées sur la régularité, le temps long, l'échange, la rencontre, le lien social, et les actions "temps forts" de sensibilisation, qui sont ponctuelles et éphémères. Il ne s'agit pas ici de hiérarchiser les deux, mais de dire que, dans un projet, les deux façons de faire sont aussi importantes. Il ne faudrait pas exclure des actions des projets du seul fait qu'elles ne sont pas quantifiables au regard des normes de financement.

Une posture à repenser du côté des institutions

Les institutions qui façonnent les politiques sociales peuvent aussi faire l'objet d'une remise en question de leur posture dans la vision des personnes concernées par leur politique. Dans un des entretiens semi-directifs, une travailleuse sociale, concernant un projet collectif, a pu faire l'expérience de la méfiance de la parole des premier·ère·s concerné·e·s de la part des institutions. Bien qu'au cœur de nombreux projets sociaux, la participation des publics à l'élaboration des projets revêt parfois une forme d'instrumentalisation de leur parole.

> *"Donc, sous couvert de la participation des premiers concernés, je trouve que professionnellement, ça mériterait vraiment de poser les choses entre professionnels. Qu'est-ce que ça veut dire, la participation ? À quel moment on doit intervenir, toujours en tant que professionnel, parce qu'on sent ou on sait que ce ne sera pas bon pour le collectif ou en tout cas les premiers concernés."*[99]

[99] Verbatim issu de la retranscription de l'entretien avec une travailleuse sociale de la MSA (13/06).

Certains critères d'évaluation de financement sont essentiels pour les financeurs, mais ne sont pas réalisables en pratique. Par exemple, lors de la co-construction des indicateurs d'évaluation du projet FCCE, les besoins de critères précis comme les tranches d'âges, le sexe des personnes, les métiers des personnes, etc, variaient selon les institutions de financement. Au-delà du fait qu'avoir différents indicateurs pour un seul projet complique le recueil et son évaluation, cela n'est pas toujours faisable d'un point de vue éthique.

Les projets impliquent des publics spécifiques, et donnent donc des financements seulement pour ce public précis. Or, les espaces d'animation sont des lieux ouverts sans "formulaire" à remplir pour participer. Il n'est donc pas possible de recueillir des informations très précises sur les personnes sans entrer dans une démarche stigmatisante et intrusive de leur vie privée.

L'éthique du *care* nous invite à penser une vulnérabilité partagée par l'ensemble des personnes de la société. Dans ce cas, pourquoi un projet relevant de l'animation sociale par essence ouverte à tou·te·s devrait-il cibler des personnes précises, pour lesquelles on a créé des cases d'évaluation spécifiques ? A une échelle plus large, que ce que ça signifie de mettre en place des politiques pour "personnes vulnérables" ? Qui sont les personnes vulnérables, et quels regards ces politiques induisent-elles sur la perception qu'on a des personnes "vulnérables" ? Comment valoriser auprès des financeur·euse·s le fait que les espaces d'échange sont indispensables au bon fonctionnement et à la pérennité des projets qu'ils·elles financent ?

La logique normative des sociétés capitalistes qui, en permanence, obligent à rentrer dans une case ou dans une autre, se remplace ici au profit d'un "commun". Dans le sens où, si tout le monde est vulnérable aux aléas de la vie, il est questionnable de faire des politiques publiques ciblant qu'une partie des individus. En ne se considérant pas soi-même comme vulnérable, on peut se demander où est la limite du respect de la dignité des personnes lorsqu'on va créer des projets et des politiques publiques pour les personnes dites "vulnérables". Cette réflexion demanderait une analyse du cadre d'action et des enjeux auxquels sont soumises les institutions, sans quoi il est difficile de réfléchir à leur posture. Entrer dans le détail de cela n'est pas l'objet de ce mémoire, nous posons seulement des pistes d'amélioration possible au regard du *care.*

Prendre soin de tous les territoires

En tant qu'institution, l'éthique du *care* revient à prendre soin de tous les territoires. Sans hiérarchiser les territoires qui sont rentables pour financer des infrastructures de service public. Un manque de financement sur un aspect social a des répercussions sur un autre. Par exemple, les manques d'accès à la santé et à la prise en charge des personnes en situation de handicap créent des situations complexes qui renforcent la précarité des personnes aidantes. Bien souvent, faute de structures pouvant accueillir les personnes en situation de handicap, les proches aidant·e·s arrêtent de travailler pour s'occuper de leur proche en situation de handicap. Or, les aides publiques ne compensent pas la perte de l'emploi et les frais engendrés pour leur prise en charge.[100]

[100] Propos issus de l'entretien semi-directif réalisé auprès de Laure (prénom modifié), participante à Roul'Contact (17/07).

3.3 Affirmer le *care* comme un projet politique global : vers une démocratie du *care* ?

"D'un certain point de vue, c'est leur vie. C'est leur problème. D'un autre, nos vies sont interdépendantes. C'est ce que les humains appellent la solidarité. C'est donc aussi notre problème". Ciivise (2023)

3.3.1 L'éthique du *care* comme critère de justice sociale

De manière pragmatique, l'éthique du *care* se traduit en facilitant l'accès aux droits de chacun·e, dans un souci de justice sociale. Le droit de manger, d'accéder à l'information, à la santé (manque de médecin généraliste ou spécialisé en milieu rural) et au collectif et au lien social. On retrouve ici un principe de vulnérabilité commun à tous et toutes, puisque tout le monde indépendamment de sa situation à besoin de manger, d'être en bonne santé, etc. C'est ce que fait Roul'Contact grâce à un espace d'animation itinérant allant au plus près des habitant·e·s pour porter ces informations et ces accès là. L'aller-vers correspond en ce sens à affirmer que tous les individus ont des droits, que leur situation sociale ou géographique ne doit pas empêcher leur recours. L'aller-vers est une forme de résistance aux logiques néolibérales d'efficacité économique qui tendent à négliger toutes formes de relations non productives. En intégrant la démarche d'aller-vers à l'animation de la vie sociale, on affirme ainsi l'accès à tous et toutes aux droits fondamentaux humains.

L'éthique du *care* nous amène à penser la relation sociale comme un critère de justice sociale. Il s'agit d'affirmer les relations humaines comme étant au centre des modes d'actions.

Par exemple, il ne suffit pas de mettre à disposition des informations sur les VCIFSS dans un village pour que les personnes s'en saisissent réellement. Dans des lieux repérés où il y a du passage, comme sur les places des petits villages, les prospectus avec les numéros de téléphone à composer dans une situation de VCIFSS peuvent être sujets à des stigmatisations. Comme analysé dans la partie précédente (partie 2), dans le cadre de FCCE, on remarque que les informations concernant les VCIFSS ne sont pas intégrées de la même manière selon la façon dont elles sont amenées.

Le lien social a ici une importance cruciale. L'éthique du *care* n'est donc pas tant dans le fond que la forme de l'action.

Cette analyse renvoie au concept de *capabilité*, développé par l'économiste et philosophe Amartya Sen. Les capabilités font la différence entre la liberté formelle et la liberté réelle d'une personne, en interaction avec son contexte social et institutionnel, de définir elle-même ses choix de vie.

On peut l'illustrer avec l'exemple suivant : j'ai le droit de me servir d'un vélo (liberté formelle), mais je n'ai pas forcément les ressources pour m'en servir (achat, apprentissage, réparation, etc) (liberté réelle).

Appliquée aux politiques sociales, cette approche implique que les dispositifs d'action publique permettent aux personnes de définir un projet personnel, sans que l'objectif et les modalités ne soient imposés par le haut. Il advient alors de mettre des ressources à disposition des personnes, mais également de s'assurer qu'elles soient en mesure de convertir ces ressources en action réelle.

Pour illustrer cela, sur Roul'Contact, la présence de la psychothérapeute agit sur les capabilités des personnes. Une de ses propositions est d'orienter les personnes, ou d'accompagner à trouver les informations (permanence, numéros, associations) quand cela est demandé par les personnes. On remarque que le fait d'accompagner les personnes à la recherche des informations par un vrai lien social, une personne pour expliquer et accompagner, a un impact différent de si les mêmes informations étaient à disposition en "libre service". En effet, la présence physique d'une personne étant dans le rapport du soin, permet aux personnes de se saisir véritablement des informations données. Sans "*quelqu'un qui est dans le rapport du soin, vraiment, ils n'ont pas entendu*".[101] Dans le cas de la psychotérapeute de R'C, sa présence dans le soin et la relation sociale, rend possible réellement que les personnes prennent connaissance ou contactent les structures dédiées à la prise en charge des VCIFSS.

Amartya Sen admet cette théorie comme un critère de justice sociale et une condition de la démocratie. En ce sens, on est dans une démarche de justice sociale seulement si on agit sur les *capabilités* des personnes, c'est-à-dire sur leurs possibilités réelles d'action en prenant en compte l'ensemble de leurs caractéristiques sociales, culturelles, économiques.

Si les capacités personnelles (compétences, facultés) ne sont pas suffisantes pour une réelle appropriation ou mobilisation des ressources, les institutions sociales sont appelées à jouer un rôle de facilitation. Il convient donc de mettre en place les conditions permettant d'assurer le développement de la liberté réelle des personnes, leurs *capabilités*.

3.3.2 Un changement de paradigme structurel : interrogation du côté de la fabrique des politiques publiques

En 2010, en France, Martine Aubry propose de passer à une société du "soin mutuel". Dès cette année-là, des associations, des Organisations Non Gouvernementales et des entreprises s'intéressent à ces questions de *care*. Mais les classes politiques sont alors convaincues que la question de la vulnérabilité et de la dépendance ne concernent que les malades (Paperman, 2019).

[101] Selon les propos pris en note lors de l'entretien semi-directif avec la psychothérapeute de Roul'Contat (04/07).

Une société du *care* se construirait alors sur un projet collectif où la société prend soin de la population, mais où la population prend aussi soin des autres et de la société. L'éthique du *care* s'étend dans tous les aspects de la vie politique et morale, c'est-à-dire qu'elle s'applique à tout le monde et à tous les aspects de la vie, publique et privée.

La difficulté de la mise en place en France vient notamment de la culture à penser à partir des cadres théoriques sans prendre en compte les savoirs et les expériences des personnes sur le terrain. Or, les activités qui fondent le *care* existent et sont actives dans la société mais sont invisibilisées et dévalorisées. Les personnes actrices de ce *care* détiennent les conceptions et les formes d'action concrètes nécessaires à une institutionnalisation du concept.

L'application de l'éthique du *care* à une échelle institutionnelle fait face à des freins. Le *care* se confronte à des obstacles psychologiques et idéologiques qui entravent une possible traduction dans les politiques publiques. Le risque est de sentimentaliser le *care*, en renforçant les rôles traditionnels de genre et à la supposé nature des femmes. Cela renverrait le *care* à un cercle exclusivement familial, montrant l'échec de sa politisation. C'est pourquoi étendre les principes du *care* à l'échelle d'une société permettrait de sortir de cette ambiguïté essentialiste.

Pour penser une institutionnalisation du concept, il convient plutôt de se demander "*quels sont les bienfaits propres au care qu'il importe d'instituer ?"* et *"dans quelle mesure ces bienfaits peuvent-ils faire l'objet d'une redistribution instituée ?"*.

Le constat que la dépendance et la vulnérabilité sont des traits centraux de l'existence humaine induit que *"*[...] *la vulnérabilité et la dépendance ne serait donc ni mineur, ni marginal"* (Paperman, 2019). Dans ce cas,*"pourquoi la centralité et l'importance de ce trait de l'existence humaine sont-elles ignorées ? [...] C'est que l'objectivation du care se heurte à la question de son invisibilité."* (Paperman, 2019).

Avant tout, l'institutionnalisation de ce concept semble donc compromise si on ne rend pas visible la centralité des activités de *care* dans la société. Le *care* régit toute notre société par des savoirs-faire qui sont discrets au sens où*, "pour parvenir à leur but, les moyens mis en œuvre ne doivent pas attirer l'attention de celui qui en bénéficie et doivent pouvoir être mobilisés sans en attendre forcément de la gratitude*." (Molinier, 2006). Ces actions de *care* ne se réduisent pas aux activités de soin liées au travail médical ou social, et assignées aux femmes. Il s'étend au-delà d'un travail invisible lié au genre à toute "*activité générique qui comprend tout ce que nous faisons pour maintenir, perpétuer et réparer notre monde*" (Tronto, 2009). Dès lors, il appartient aux êtres humains de définir ce qui est entendu par maintenir, perpétuer et réparer le monde.

Rendre visible et admettre cette vulnérabilité relève donc de choix politiques. La philosophe féministe Nancy Fraser propose trois perspectives féministes d'évolution possible de la vision des politiques publiques du *care* :

- Le modèle travailleur universel : "*les femmes travaillent à temps plein dans des conditions comparables aux hommes. La prise en charge des enfants et des personnes âgées se fait par le développement des services via le marché ou l'État (ils sont dès lors mieux rémunérés et moins souvent assurés par des femmes immigrées). La lutte contre les discriminations à raison du sexe ainsi que le harcèlement sexuel sont l'objet de politiques actives. Ce modèle reste toutefois basé sur un fonctionnement masculin du travail."* (Dauphin, 2010).
- Le modèle partiaire : "*le rôle des femmes comme care-giver est valorisé. On ne vise pas à transformer les rôles sociaux de sexe mais à diminuer leur 'coût' pour les femmes. Le care est soutenu par les fonds publics mais pas forcément externalisé. Les congés parentaux et les congés maternité sont longs et la sécurité de l'emploi est assurée. Les avantages de l'État-providence en matière de santé, chômage, handicap et retraite demeurent. Ce modèle assure une meilleure égalité dans les loisirs et permet de combattre l'androcentrisme."* (Dauphin, 2010).
- Le modèle du prestataire universel de soin : "*les individus, hommes et femmes, sont à la fois des travailleurs et des care-giver. Le marché du travail s'adapte en conséquence, le care est valorisé et l'État intervient pour favoriser cette indifférenciation des rôles entre hommes et femmes*." (Dauphin, 2010).

Ce dernier modèle met en évidence un changement de paradigme des politiques publiques qui assure un modèle idéal au regard de l'égalité des genres puisqu'il envisage des changements du côté des hommes et ne hiérarchise pas les deux sphères : le privée et le publique.

Dans le cas de la lutte contre les VCIFSS, la théorie du *care* nous enjoint à élargir la question des violences aux individus qui les subissent et/ou qui la font subir. Et donc par extension à prendre en compte les relations entre les individus. Plus largement, elle nous pousse à appréhender les questions de violences de manière systémique. Cela revient à admettre également qu'il ne peut pas y avoir de lutte contre les VCIFSS sans prise en charge des auteur·rice·s.

L'éthique du *care* enseigne que nous sommes tous et toutes dépendant·e·s des autres et du contexte. En ce sens, un individu, une structure ou une région ne peut pas agir seule mais doit s'inscrire dans un projet global qu'il revient également à l'État de mettre en œuvre.

Institutionnaliser l'éthique du *care* grâce à une politique de l'écoute

Dans une société du *care,* les individus sont considérés dans leur vulnérabilité fondamentale, toutes les personnes bénéficient d'une véritable reconnaissance sociale, ce qui conduit à des politiques publiques qui prennent en compte ces vulnérabilités. La société capitaliste ne prend pas en compte le genre et les différents impacts des politiques menées sur les hommes et les femmes (Tronto, 2009). La société du *care* serait attentive aux conséquences des politiques publiques par rapport aux spécificités de chacun·e. Réaliser une société du *care* suppose donc de "*combiner reconnaissance et redistribution […], elle ne se fera pas sans un rééquilibrage plus systématique entre activités dites productives, considérées comme rentables, et pratiques du "prendre soin" des autres mais aussi de l'environnemen*t" (Tronto, 2009).

Écouter la voix de l'ensemble des personnes de la population est essentiel pour faire la démocratie, et pour élaborer des politiques publiques adéquates avec les réalités. Dès lors, ce sont véritablement les personnes qui réalisent ces activités qui seront à même de co-construire les politiques publiques avec les institutions. En gardant la vigilance de réfléchir aux réelles possibilités de cette co-construction. Car si là elle est annoncée et que des personnes concernées veulent prendre part à l'élaboration des politiques publiques, quelles seront les véritables possibilités d'action ?

Le *care* existe déjà dans la société. Des personnes sont déjà structurées autour de ce *prendre soin*. Il s'agit de s'intéresser à elles·eux en donnant à ces agent·e·s de transformation sociale davantage de poids et de légitimité pour pouvoir structurer leur façon de penser et d'agir à une plus grande échelle. Afin d'impliquer politiquement la population dans l'élaboration des règles de droit qui gouvernent leur vie.

La complexité de la mise en œuvre des politiques publiques dans une optique de *care* réside dans la reconnaissance de la singularité de chacun·e parallèlement au fait qu'il y a une vulnérabilité universelle.

L'éthique du *care* revient alors à considérer deux problématiques : une problématique de public qui va construire des grandes catégories et une problématique de situation individualisée (Paturel, 2020).

La problématique de public créé des catégories de personnes regroupées selon la reconnaissance d'une différence, et donc le besoin d'un traitement particulier (les jeunes, les salarié·e·s, les personnes en situation de handicap, les femmes, etc). Cette approche dans l'appréhension de la différenciation, contextualisée à la situation d'une catégorie est une reconnaissance et une réponse aux problématiques spécifiques de ce groupe (Paturel, 2020). Par exemple, mettre en œuvre une politique publique spécifique de lutte contre les violences intrafamiliales, revient à considérer que les enfants ont une vulnérabilité particulière, qui demandent une politique particulière.

"Dans une société et une culture démocratiques, basées sur l'égalité des voix et le débat ouvert, le care est une éthique féministe : une éthique conduisant à une démocratie libérée du patriarcat et des maux qui lui sont associés, le racisme, le sexisme, l'homophobie, et d'autres formes d'intolérance et d'absence de care. Une éthique féministe du care est une voix différente parce que c'est une voix qui ne véhicule pas les normes et les valeurs du patriarcat ; c'est une voix qui n'est pas gouvernée par la dichotomie et la hiérarchie du genre, mais qui articule les normes et les valeurs démocratiques." (Gilligan, 2009).

3.3.3 Institutionnaliser le *care* : un changement de paradigme radicalement féministe

Le *care* est un concept qui pointe du doigt des positions de pouvoir dont certain·e·s bénéficient au sein de la société. Parler de l'éthique du *care* bouleverse les manières de raisonner et la hiérarchie actuelle des places sociales. C'est pour cela que la théorie est systématiquement taxée de "nunucherie" et de concept irrationnel (Laugier, 2011). Dans quelle mesure le *care* peut s'installer comme un projet politique audible ?

La pandémie du Covid-19 et l'image du lien malade du Covid-soignant·e·s sont une illustration de l'interdépendance dont ont besoin les individus pour survivre à l'enfance, à la vieillesse et à la maladie.

C'est à partir de cette nécessité relationnelle qu'il faut repenser la vie morale et politique selon une éthique du *care*. Le changement de vision radical que cela demande d'opérer soulève la difficulté de son institutionnalisation, car ce n'est pas simplement d'invoquer la solidarité, le soin et l'attention aux autres pour établir une société du *care*. Il s'agit d'un questionnement du sens de la morale avec laquelle les individus vivent et construisent la société.

C'est pourquoi une telle modification éthique et politique par le *care* ne peut advenir sans un changement radical de perspective. Il est primordial "*d'aller au bout de l'idée critique et radicale - féministe donc - qui était à la source de l'éthique du care : que les éthiques majoritaires, et leur articulation au poltique, sont le produit et l'expression d'une pratique sociale qui dévalorise l'attitude et le travail du care et par là les réserve prioritairement aux femmes, aux pauvres, aux immigrés."* (Paperman, 2019).

L'objectif de l'éthique du *care* est de faire de la place aux émotions et au souci des autres dans la politique et la justice. Mais "*faute d'une compréhension de la dimension politique des sentiments, et de l'expérience concrète du travail de care, l'appel à une 'société du soin' est aussi vain que conformiste. Il ne s'agit pas de préconiser l'idée creuse d'un 'soin mutuel' mais plutôt de questionner 'qui fait quoi et comment'* (Paperman, 2019).

Dans une lecture du *care* des rapports sociaux, la scission entre les personnes fortes face aux faibles, les personnes autonomes et rationnelles face aux assistées, les aidées face aux aidantes, les femmes face aux hommes, n'existe pas. La conception des rapports sociaux binaire efface le rapport d'interdépendance des un·e·s envers les autres. Alors que "*prendre une décision [...], c'est comme marcher sur un trampoline, à chaque pas, tout bouge sous nos pieds*" (Carol Gilligan, 2024).

En ce sens, l'éthique du *care* est une manière d'appréhender la société sans véhiculer les valeurs et les normes binaires du patriarcat qui hiérarchise les genres. "*Cela permet aussi de dépasser un certain nombre de hiérarchies implicites dans la relation à autrui – entre hommes et femmes, entre nationaux et étrangers, entre « bons pauvres » et « mauvais pauvres » – puisque ce ressenti constitue notre humanité qui s'exprime par excellence dans la capacité à l'empathie"*. (Couet, 2018).

Conclusion

La lutte contre les violences conjugales, intrafamiliales, sexistes et sexuelles doit faire l'objet de toute l'attention de la société civile et des institutions publiques. Elle met en jeu de multiples réalités territoriales et sociales qui rendent inefficace la multiplication d'actions uniformes.

Une vigilance accrue doit être apportée à tous les potentiels angles morts qui entravent l'accès à une prise en charge de toutes les personnes victimes de VCIFSS, quelles que soient leurs conditions économiques, sociales, territoriales.

Les dynamiques territoriales particulières des territoires ruraux sont à prendre pleinement en compte dans la lutte contre les VCIFSS. Elles doivent être une facette de la lutte contre les violences à étudier et à comprendre davantage. Pour ce faire, l'appui et l'implication des habitant·e·s des milieux ruraux sont indispensables afin d'adapter les modes d'actions en partant de la réalité des personnes et des territoires.

Pour favoriser l'égalité en milieu rural dans une perspective de lutte contre les violences conjugales, intrafamiliales, sexistes et sexuelles sur le territoire du Cœur d'Hérault, l'animation de la vie sociale dans l'espace public et l'aller-vers s'avèrent être des outils pertinents. La coordination entre acteurs et actrices du territoire est essentielle pour combiner l'approche préventive de l'animation et celle de l'accompagnement social en milieu rural. L'éthique du *care*, convoquée ici comme cadre de réflexion et d'action, ouvre de nouvelles pratiques en action sociale porteuses d'un changement de paradigme de l'intervention sociale qui semble être une piste sérieuse pour lutter contre les VCIFSS. La rupture proposée par la théorie du *care* de la vision dichotomique personnes autonomes/personnes vulnérables, prégnante dans le système néolibéral, permet de questionner de manière plus systémique la fabrication des politiques publiques à destination des publics dits "fragiles". Dans une optique de *care*, de prendre soin et d'attention qu'on porte aux autres, les personnes victimes et autrices de VCIFSS demandent une reconnaissance et une considération de leur vulnérabilité de la part des pouvoirs publics, donnant lieu à une politique publique globale contre les VCIFSS.

Bien que ce mémoire traite des manières d'aborder les questions d'égalité de genre en milieu rural, la transposition des conclusions de ce travail à un autre territoire rural ne sera peut-être pas efficace. Les dynamiques territoriales sont propres à chaque lieu et à chaque personne, il y a autant d'approches que de personnes et de territoires différents. Les travailleurs et travailleuses du secteur social doivent se poser en facilitateur·rices de l'émergence d'actions collectives bénéficiant à la lutte contre les VCIFSS, si celles-ci naissent.

La théorie de l'éthique du *care* semble plus difficilement applicable si elle se cantonne à une transposition locale et partielle. Il convient de plaider pour une institutionnalisation du *care* en le plaçant au plus près des valeurs de la société, en légitimant une manière plus humaine de faire des choix moraux (des choix de vie). Ce changement de paradigme permet de mettre en lumière des manières d'agir à l'œuvre dans la société mais qui peinent à être reconnues en tant qu'actions essentielles de la vie permettant de maintenir, perpétuer et réparer le monde.

L'éthique du *care* est une réponse politique à un système néolibéral et patriarcal qui dévalue les activités de *care*. Ainsi, rendre visible et valoriser ces activités de *care,* et les personnes qui les dispensent, est un moyen de légitimer leur pouvoir transformateur et de structurer leur façon de penser et d'agir à l'échelle de la société.

Annexes

Annexe 1 : Organigramme salarié·e·s Terre-Contact et intervenant·e·s (mai 2024).

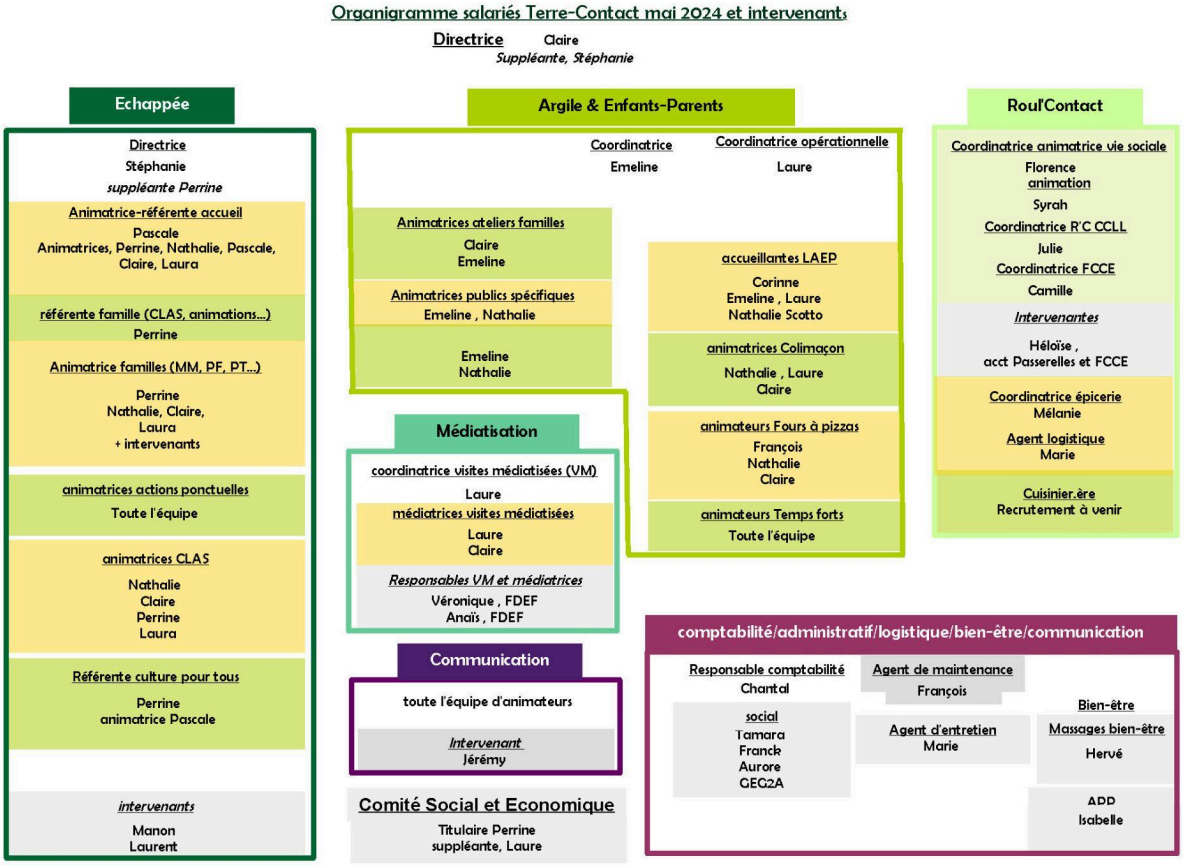

Annexe 2 : Tableau des différents évènements ayant alimenté ce travail de mémoire**.**

	Noms	**Nombre**	**Dates**	**Lieux**
Actions sur Roul'Contact	Les tournées Roul'Contact	63	3 tournées par semaines depuis le 13 septembre	Pouzols, Le Caylar, Bélarga, Fontès, Nébian
	Animations Semaines de l'égalité	5	Du 14 au 24 novembre 2024	Pouzols, Le Caylar, Bélarga, Fontès, Nébian
	Ateliers d'écriture et présence de la CAf	1	8/03	Bélarga
	Echanges individuels informels R'C	Environ 60	De septembre 2023 à août 2024	Pouzols, Le Caylar, Bélarga, Fontès, Nébian
	Echanges collectifs informels R'C	5		Pouzols, Le Caylar, Bélarga, Clermont l'Hérault
	Yoga décomplexé	3	05/04 ; 3/05	Bélarga
	Sport pour tous et toutes	1	03/07	Pouzols
Réunions partenariats	Réunions de réseaux VCIFSS du Coeur d'Hérault	10	Une fois par mois	Coeur d'Hérault
	Réunions d'équipe FCCE	2	22/02 ; 11/07	Gignac
	Rencontre C.L assistante sociale en gendarmerie	1	11/07	Gignac
	Réunions partenaires financeurs	2	10/01	Gignac
	Associations l'Engrainé ; Edadom34	2	20/02 ; 28/03	Gignac
	Rencontre et création de Leporello sur l'oeuvre CAUSEUSES de Delphine Joseph	1	02/11	Gignac
	Rencontre Laura SAMZUN, déléguée départementale aux droits des femmes et à l'égalité	1	21/05	Gignac
	Rencontre enseignantes et CPE	4	09/11 ; 20/12 ; 23/04 ; 27/06	Lycée de Lodève ; Lycée agricole de Gignac
	Rencontre STS Clermont l'Hérault	1	25/04	Clermont l'Hérault
Actions avec l'éducation nationale	Les actions menées avec les lycées et écoles	3	17/11	Ecole primaire de Bélarga
			30/04	Lycée René Gosse de Clermont l'Hérault
			15/05	Lycée agricole de Gignac
Autres actions	L'action "Egalité ! Tous et toutes concerné·e·s"		5/06	Lodève
	Diffusion et débat du film	2	29/09	Gignac

	Croquantes		05/06	Lodève
	Ensemble pour l'égalité avec la MLJ	1	07/02	Aspiran
	Sport et santé sexuelle avec la Mission locale CH	1	11/06	Clermont l'Hérault
	Égalité dans le sport, week-end Olympique et paralympique avec Rebonds!	1	30/03	Bélarga

Annexe 3 : Grilles d'entretiens semi-directifs.

Grille d'entretien avec des professionnelles.

1) Travail social
- Présentation des missions
- Missions en lien avec la thématique
- Posture de travail
- Lien général avec la thématique
- Participation des publics
- Projet qui vient du bas / instrumentalisation des personnes

2) Le territoire rural
- Ruralité et lien avec les violences
- Spécificités territoriales (Ressource de la protection rapprochée et tabou des violences)

3) Le lien social et le collectif
- Utilisation de ces approches dans les missions
- Rôle du collectif
- Analyse personnelle des rapports sociaux et humains
- Articulation entre le collectif et l'individuel

4) Les violences conjugales, intrafamiliales, sexistes et sexuelles / l'égalité femmes-hommes
- Pourquoi FCCE est pertinent pour porter un projet comme celui ci
- Pourquoi agir sur des espaces d'animation
- Quelle place pour l'animation dans la prévention des violences
- Lien avec les institutions, coordination
- Approche par l'égalité pour parler des VCIFSS

5) Ethique du *care*
- Connaissance du concept
- Ethique du care dans tes pratiques/mise en place concrète

Grille d'entretien avec des habitant·e·s.

1) Présentation
2) Espaces d'animation
- Retours positifs et négatifs
- Quels supports / Animations autour du corps (yoga, sport)
- Non mixité

3) Le territoire rural
- Ruralité et lien avec les violences
- Spécificités territoriales
- Dynamique territoriale des actions

4) Le lien social et le collectif
- Rôle du collectif
- Qu'est ce que ça apporte individuellement
- Analyse personnelle des rapports sociaux et humains
- Articulation entre le collectif et l'individuel

5) Les violences conjugales, intrafamiliales, sexistes et sexuelles / l'égalité femmes-hommes
- Les formes de violences
- Quelle place pour l'animation dans la prévention des violences
- Approche par l'égalité pour parler des VCIFSS

6) Ethique du *care*
- Connaissance du concept
- Ethique du care dans tes pratiques/mise en place concrète

Annexe 4 : Tableau des entretiens semi-directifs individuels et collectifs.

Date	Nom	Posture	Lien avec le projet FCCE	Objectifs	Eléments d'analyse
13/06	/	Travailleuse sociale MSA Languedoc	Partenaire financeur et partenaire d'action sur le terrain	Interrogation de la posture de TS, connaître l'apport du collectif dans l'accompagnement individuel	L'accompagnement individuel se fait par le collectif. La dimension d'habitante du territoire mobilisable pour développer le pouvoir d'agir collectif et individuel par l'action. L'action collective à travers le faire à un impact sur la situation individuelle. Le collectif permet de conscientiser dans sa situation personnelle et de remettre en question ce qui est intériorisé. L'intermédiation sociale s'inscrit dans le temps long, essentiel pour construire un lien de confiance. Les violences ne sont pas qu'une question dans le couple, elles sont plus larges et s'entrecroisent. Le *care*, une notion non mobilisée comme telle mais mise en œuvre par la pensée et les actions.
14/06	Christine*	Habitante de la VCCH et utilisatrice des espaces d'animation R'C	Présente sur R'C et participante à des animations dans le cadre de FCCE	Connaître ses intentions et les apports de l'espace d'animation sur sa personne. Questionner l'action selon la lutte contre les VCIFSS.	Le groupe yoga décomplexé a permis de rencontrer des gens, en plus de faire du bien au corps, c'est un prétexte aussi pour échanger. L'accueil inconditionnel permet d'humaniser les relations sociales, de reconnaître chaque personne en tant que telle.
02/07	Claire Bernardo	Directrice de Terre-Contact	Direction de T-C et coordination du projet FCCE	Connaître les fondements de l'association et le lien avec le projet FCCE. Connaître les pratiques en matière de lutte contre les VCIFSS.	Pour les VCIFSS une réponse concernant l'environnement des personnes est importante, en plus de la mise à l'abri et de l'accompagnement social. L'animation a pour objectif d'assurer le collectif. Manque d'information en milieu rural, l'aller vers à travers l'animation sert à cela. Les initiatives collectives prennent du temps à émerger, un cadre sécurisant et de confiance est propice à cela. Les intéractions entre les gens permettent d'amorcer une réflexion sur soi, sa famille, son environnement. Il y a des limites au collectif,

					notamment pour les VCIFSS. Au sein d'une équipe il faut cultiver cette pratique du *care,* parfois soumise à des pressions institutionnelles. C'est important de se positionner "sans savoir pour l'autre". Rendre compte des projets aux financeurs par le récit est important à mobiliser en plus des données qualitatives.
04/07	/	Psychothérapeute sur Roul'Contact	Psychothérapeute sur Roul'Contact	Interroger le lien entre éthique du *care* et les pratiques de psychothérapeutes. Comprendre l'intérêt du collectif dans le parcours individuel des personnes victimes de VCIFSS.	Posture du choix de l'accompagnement Dignité des personnes et violences alimentaires Ethique du *care* et relation des professionnels et des personnes accompagnées
05/07	M	Habitante du territoire et membre du Collectif Avenir en Nous	Co-animation sur une action dans le cadre du projet FCCE. Actrice sur le territoire au sein d'un collectif.	Comment le collectif peut servir individuellement et avoir un impact sur la dynamique du territoire rural. Comment ça vient travailler le lien social sur ce territoire là et quel impact ça peut avoir sur la lutte contre les violences en milieu rural.	Rejoindre un collectif à différents objectifs personnels, professionnels, territoriaux : faire du lien social, rencontrer des gens, rompre l'isolement, aider les autres, aide personnelle (covoiturage). Mauvaise reconnaissance et rémunération du travail d'aide à domicile. C'est souvent la peur de l'inconnu qui freine la participation. Elle utilise le mot de maltraitance plutôt que violence.
05/07	C	Habitante du territoire et membre du Collectif Avenir en Nous	Idem	Idem	Le collectif et les actions faites ensemble est valorisant d'un point de vue personnel et conduit à une certaine "émancipation" personnelle. Les problèmes de santé, de mobilité et économique sont des freins importants mais n'empêchent pas. Le collectif permet de sortir de l'isolement, et de s'entraider mutuellement. Défiance à se rendre dans les services sociaux.

05/07	Louise*	Habitante du territoire et membre du Collectif Avenir en Nous	Idem	Idem	Tabou des violences entre voisins et au sein des familles, alors que tout le monde est au courant des violences. Les hommes violents devraient se soigner mais jamais ils ne le feront par eux mêmes. Maladies contractées suite à des agressions sexuelles.
05/07	2 personnes du Collectif Avenir en Nous	Habitante du territoire et membre du Collectif Avenir en Nous	Co-animation sur une action dans le cadre du projet FCCE. Actrice sur le territoire au sein d'un collectif. Création et animation d'une ludothèque, prétexte au lien social.	Idem	Notion de territoire Conscientisation de sa place grâce au collectif. Volonté d'améliorer les conditions de vie : dynamique de transformation sociale (notion de réussite quand les enfants sont en bonne santé, peu d'élèves dans les classes).
17/07	Laure*	Habitante de la VCCH et utilisatrice des espaces d'animation R'C	Présente sur R'C et participante à des animations dans le cadre de FCCE	Connaître ses intentions et les apports de l'espace d'animation sur sa personne. Questionner l'action selon la lutte contre les VCIFSS.	L'accueil dans un espace collectif d'animation a un impact sur le sentiment de stigmatisation. La prévention à l'école fonctionne et est essentielle car c'est un endroit en dehors de son cadre familial, d'avoir accès à l'information et à des personnes ressources. Le collectif permet de sortir de l'isolement et libérer la parole sur des sujets qui isolent et qui renferment sur soi. Prise en charge du handicap insuffisante, ce qui accentue la précarité des personnes aidantes.

*Prénom modifié.

Annexe 5 : Mythes sur le viol et culpabilisation des victimes, Ipsos 2019.

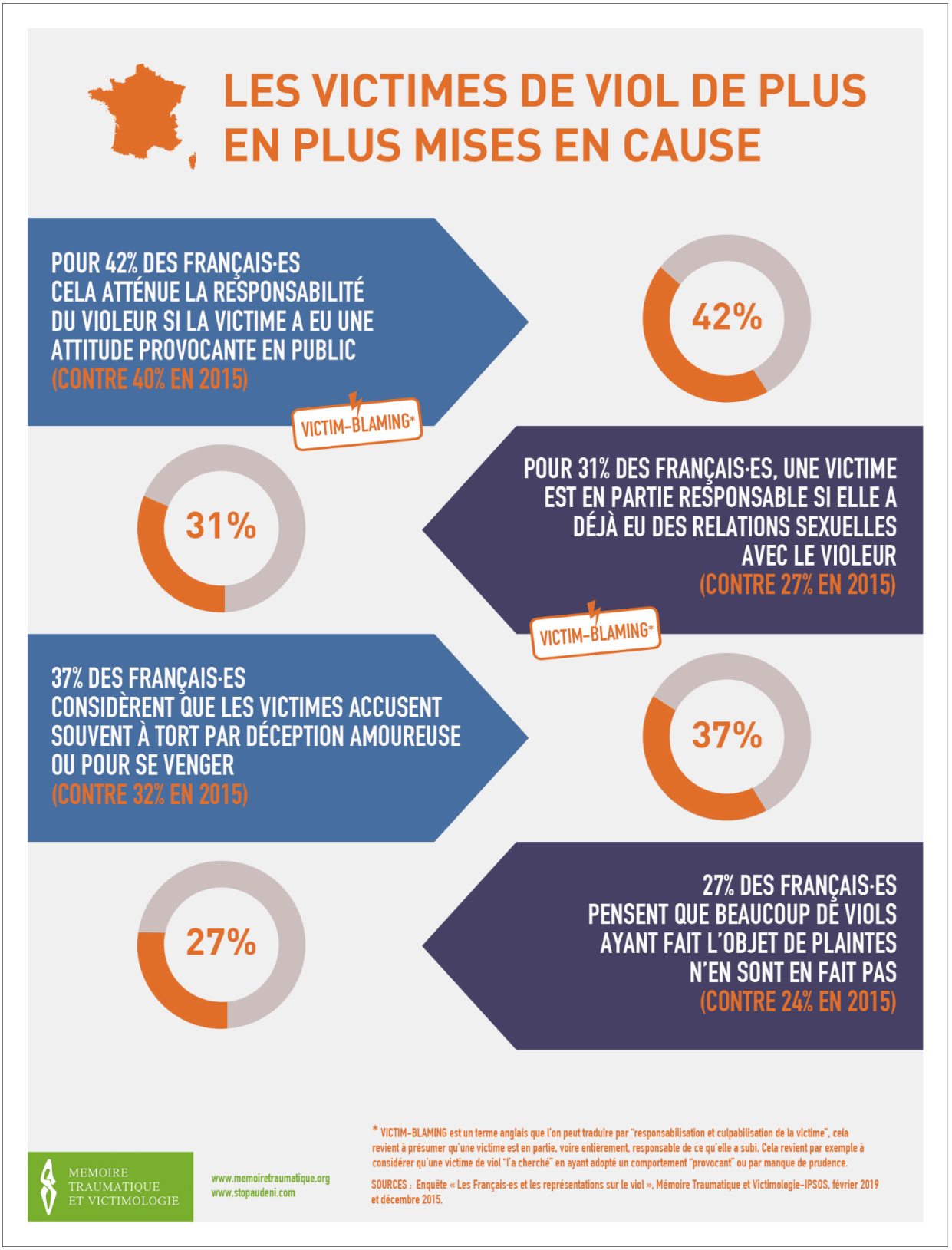

Annexe 6 : Le cycle de la violence conjugale, France victime (2022).

LA TENSION

Partenaire victime :
Ce climat crée chez vous de l'anxiété, du stress et vous tentez tout pour apaiser les tensions, pour lui faire plaisir et ne pas le·la contrarier. Vous surveillez et appréhendez ses faits et gestes, vous craignez que ça dégénère. Vous vous centrez sur ses besoins et ses humeurs, vous vous oubliez.

Partenaire violent·e :
Des tensions s'installent dans votre couple sur des prétextes variés (jalousie, trop de dépenses, éducation ou scolarité des enfants ...). Vous manifestez ces tensions de différentes façons : de l'irritabilité, du dénigrement, des menaces, de lourds silences, vous avez parfois des accès de colère ...

LA CRISE

Partenaire victime :
Vous êtes choqué·e, sidéré·e après cet épisode de violence (psychologique, physique, sexuelle ou économique). Vous ne parvenez pas à comprendre comment vous avez pu en arriver là, c'est injuste. Vous êtes inquièt·e de ses comportements et que cela puisse devenir répétitif. Vous ne vous sentez pas très en sécurité, vous pouvez avoir peur pour vos enfants ou pour vous-même. Vous vous sentez humilié·e, dévalorisé·e et manipulé·e. Vous ressentez de la honte, de la tristesse ou de la colère et un grand sentiment d'impuissance.

Partenaire violent·e :
Tout vous stresse, vous tend, vous frustre, que ce soit au travail ou à la maison ... Vous avez besoin de vous affirmer, de dominer. Vous criez, vous l'insultez et un ou plusieurs gestes de violence ont pu vous échapper. Vous avez la sensation d'avoir perdu le contrôle, et que ce n'est pas votre faute. Il·Elle vous a provoqué·e, poussé·e à bout...

LA RÉCONCILIATION

Partenaire victime :
Vous voulez croire en ce regain d'élan amoureux, avez tendance à pardonner à votre partenaire. Plein·e d'espoir pour votre couple, vous voulez l'aider à "se soigner" notamment, lui donner une nouvelle chance, ce qui peut même aller jusqu'à nier ou oublier l'existence des violences passées. Si vous aviez engagé des démarches, c'est à ce moment que vous êtes susceptible de les arrêter (ex : retrait de plainte ...).

Partenaire violent·e :
Après la crise, vous craignez de perdre votre partenaire, et commencez à exprimer des regrets, tout en continuant à minimiser et justifier vos actes. Vous souhaitez "tout recommencer à zéro", donner une nouvelle chance à votre couple. Pour vous déculpabiliser, vous démultipliez les gestes d'affection et des attentions positives envers votre partenaire : cadeaux, implication dans la vie de famille, promesses de ne plus agir ainsi etc.

4 PHASES DE LA VIOLENCE CONJUGALE

LA JUSTIFICATION

Partenaire victime :
Vous allez prendre en compte les justifications de votre partenaire. Vous lui trouvez des excuses et minimisez ses actes de violences, jusqu'à finir par vous dire que ce n'est pas si grave, et que c'est votre faute. Vous pouvez avoir envie de consoler votre partenaire si il·elle se sent mal de ce qu'il·elle a fait. Vous vous sentez responsable d'avoir provoqué la situation de violence.

Partenaire violent·e :
Vous minimisez ou niez la violence que vous avez exercée. Vous invoquez des excuses pour justifier votre comportement (stress, travail, alcool, enfance difficile). Vous vous positionnez en victime et vous vous déresponsabilisez. C'est à cause de votre partenaire que vous en êtes arrivé là. Vous opérez une inversion de la culpabilité, c'est votre partenaire qui est responsable de cette situation.

Il peut y avoir un enchaînement de plus en plus rapide de ces cycles qui s'inscrivent dans un continuum et dans une escalade de la violence, une spirale dont la fréquence et la gravité sont de plus en plus importantes. La victime vit alors dans un climat permanent de violences.

FRANCE VICTIMES

Réalisation par France Victimes - Septembre 2022

Annexe 7 : Impact et prise en charge des violences sexuelles de l'enfance à l'adulte, association Mémoire Traumatique et Victimologie, 2014.

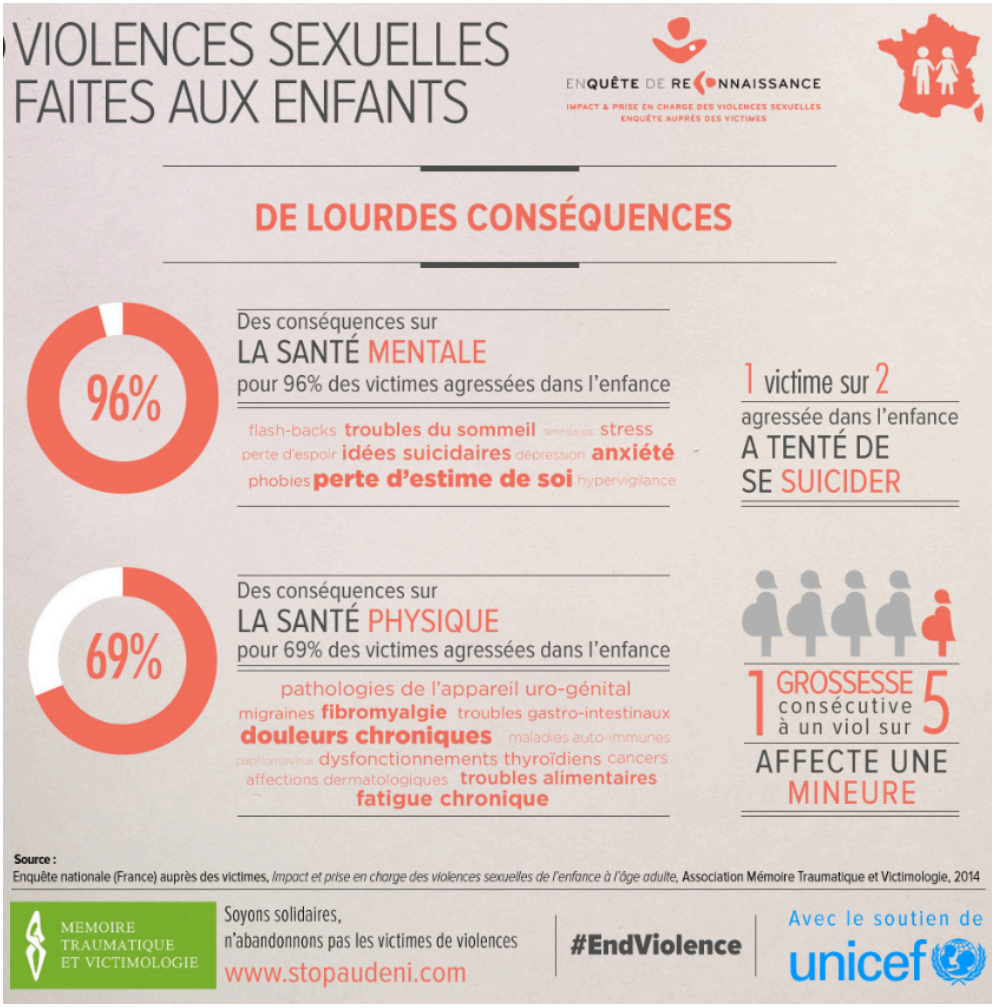

Annexe 8 : Les victimes de violences sexuelles enregistrées par les forces de sécurité en France en 2022.

LES FAITS DE VIOLENCES SEXUELLES REPORTEES A LA POLICE/GENDARMERIE EN 2022 SELON LA NATURE DE L'AGRESSION, LE SEXE ET L'AGE DE LA VICTIME

Tableau 1. Les victimes de violences sexuelles enregistrées par les forces de sécurité en France en 2022

	VICTIMES FEMMES	VICTIMES HOMMES	TOTAL	% de femmes parmi les victimes
VIOLS	**34 588**	**4 289**	**38 877**	**89**
Victimes de - 15 ans	10 524	2 708	13 232	80
Victimes de 15-17 ans	6 042	417	6 459	94
Victimes majeures	18 022	1 164	19 186	94
AGRESSIONS SEXUELLES	**37 670**	**6 332**	**44 002**	**86**
Victimes de - 15 ans	17 510	4 229	21 739	81
Victimes de 15-17 ans	5 533	693	6 226	89
Victimes majeures	14 627	1 410	16 037	91
HARCELEMENT SEXUEL	**3 798**	**342**	**4 140**	**92**
Victimes de - 15 ans	542	82	624	87
Victimes de 15-17 ans	441	50	491	90
Victimes majeures	2 815	210	3 025	93
TOTAL	**76 056**	**10 963**	**87 019**	**87**

Source : Service statistique ministériel de la sécurité intérieure (SSMSI) – Base des victimes des crimes et délits 2022

Annexe 9 : Carte recensant les associations d'aides aux victimes de violences conjugales dans l'Hérault, *Déclic violence*.

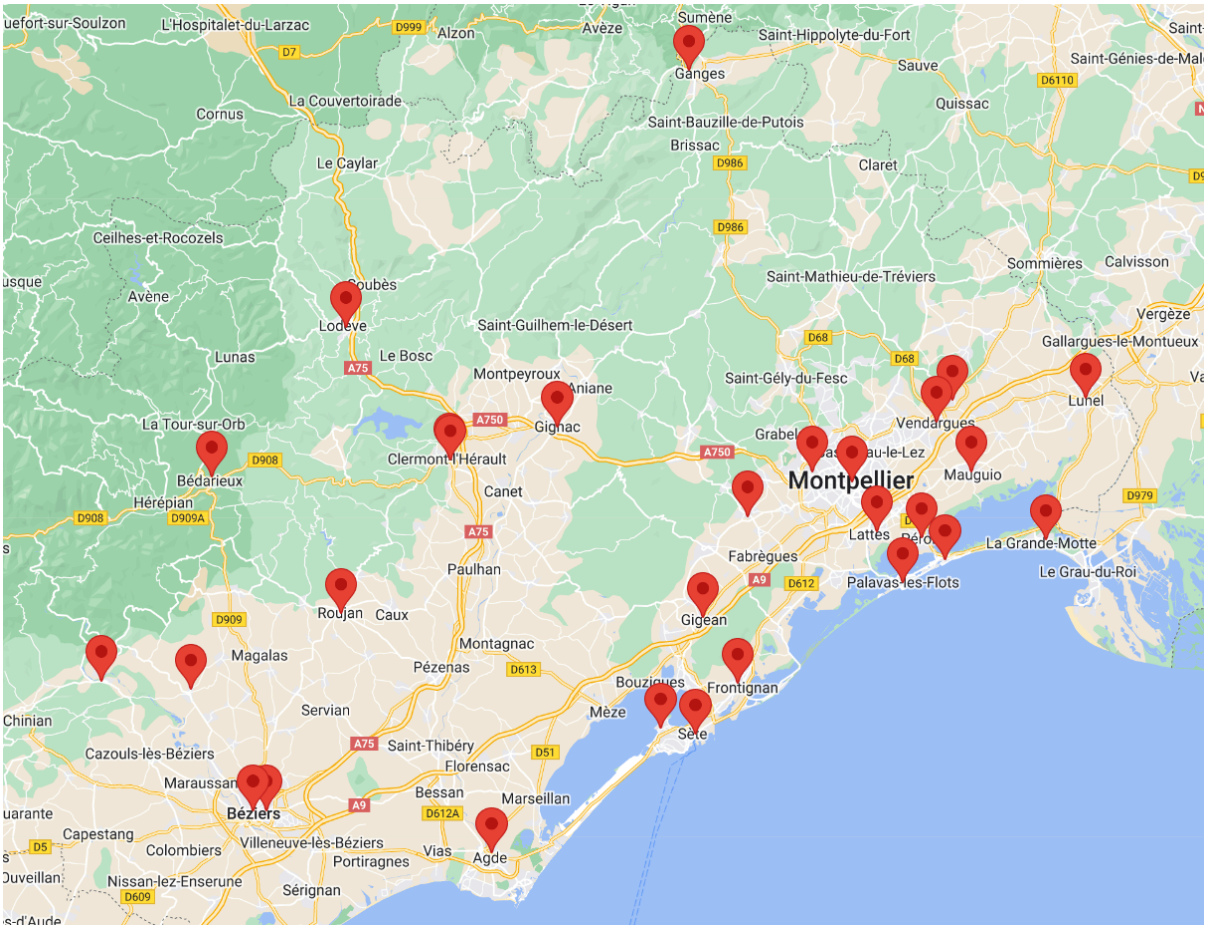

Annexe 10 : Carte de la démographie communale dans le Pays Cœur d'Hérault en 2020.

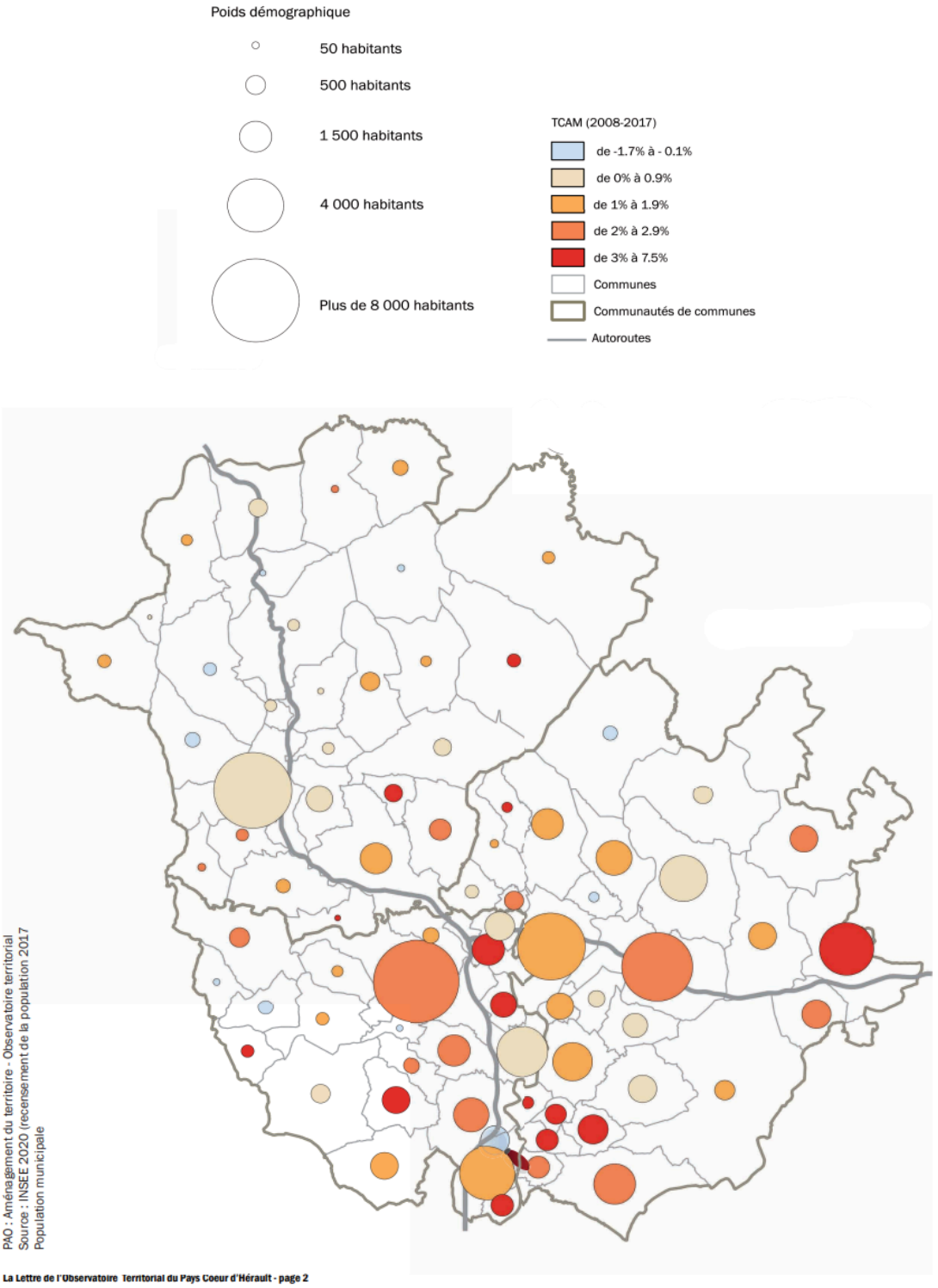

Annexe 11 : Cartographie des victimes de violences conjugales et/ou intrafamiliales

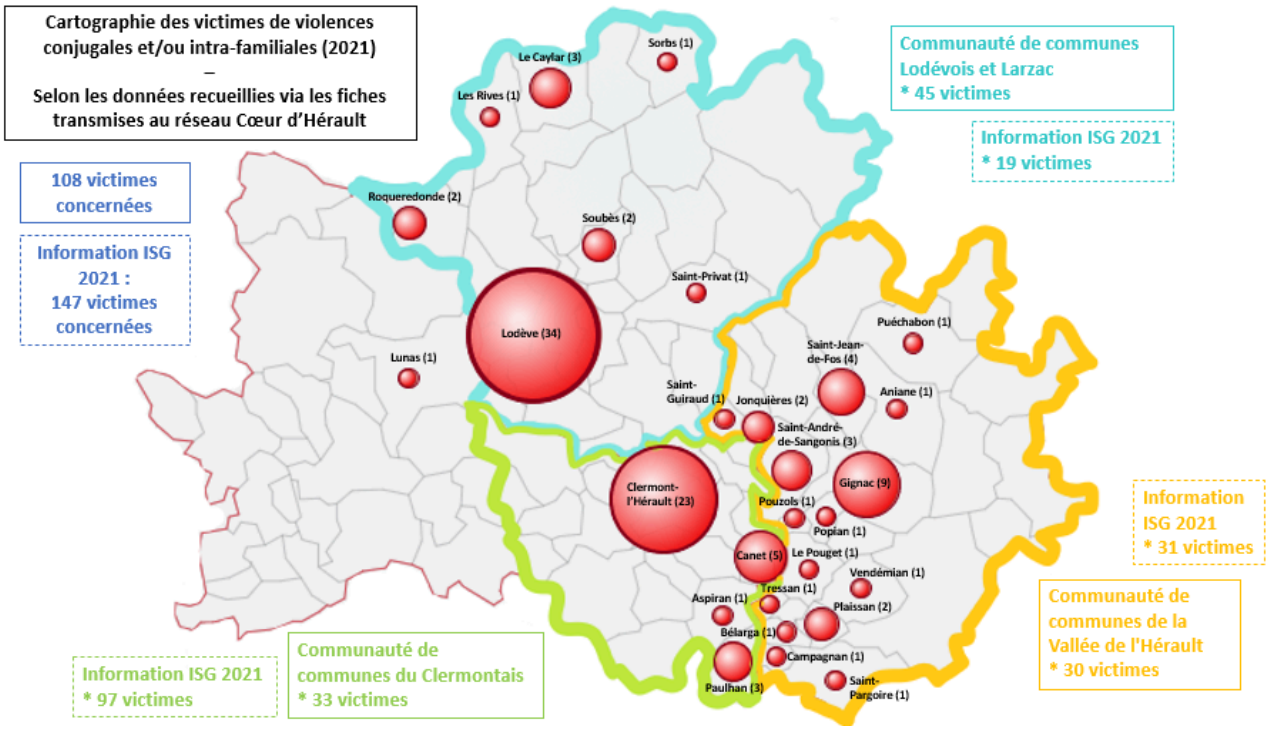

Annexe 12 : Graphique représentant les sphères des violences recensées par le réseau VCIFSS du Cœur d'Hérault (2020).

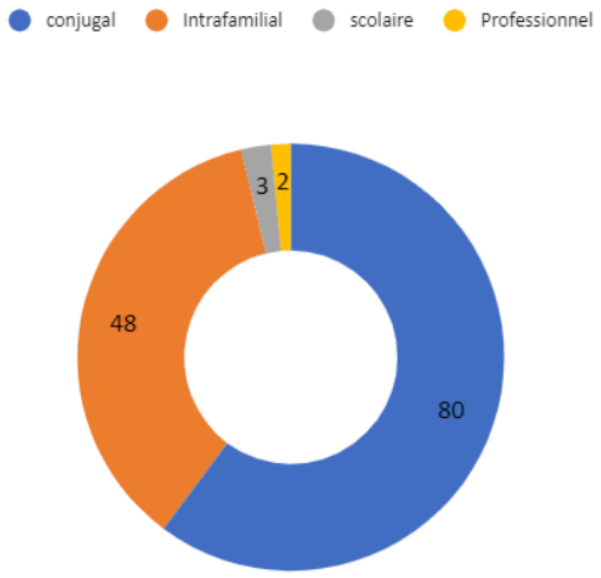

Annexe 13 : Graphique représentant les typologies des violences recensées par le réseau VCIFSS du Cœur d'Hérault (2020).

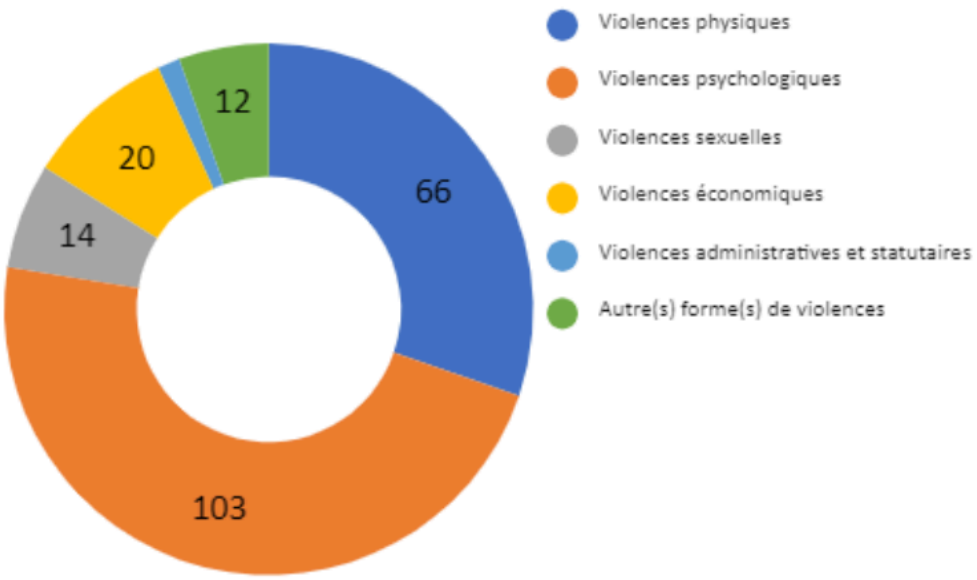

Annexe 14 : Tableau de la typologie des victimes de violences conjugales et intrafamiliales selon les chiffres recensés par la gendarmerie du Cœur d'Hérault (2021).

Typologie victimes	Brigade Lodève/Le Caylar	Brigade Gignac/Aniane	Brigade Clermont L'Hérault/Paulhan	Couverture totale
Nb 2021/2020	69 (53)	65 (56)	121 (75)	255 (184)
sexe 2021/2020	84 % (70 %) de femmes (58)	78 % (84 %) de femmes (51)	76% (83 %) de femmes (92)	
Catégories d'âges 2021/2020	17 de 18-29ans (12) 19 de 30-39ans (14) 5 de 40-49ans (6) 7 de 50-59ans (8) 3 de+60ans (2)	11 de 18-29ans (4) 23 de 30-39ans (21) 9 de 40-49ans (8) 4 de 50-59ans (7) 2 de +60ans (4)	30 de 18-29ans (16) 23 de 30-39ans (17) 23 de 40-49ans (11) 10 de 50-59ans (5) 7 de +60ans (6)	58 de 18-29ans (32) 65 de 30-39ans (52) 37 de 40-49ans (25) 21 de 50-59ans (20) 12 de +60ans (12)
Mineurs 2021/2020	26% (20%) de mineurs soit 18	25% (21%) de mineurs soit 16	23 % (27%) de mineurs soit 28	62 soit 24 %

Annexe 15 : Graphique représentant le lieu de repérage des violences ayant sollicité par la suite un service spécialisé dans la prise en charge des personnes victimes de VCIFSS, recensées par le réseau VCIFSS du Cœur d'Hérault (2020).

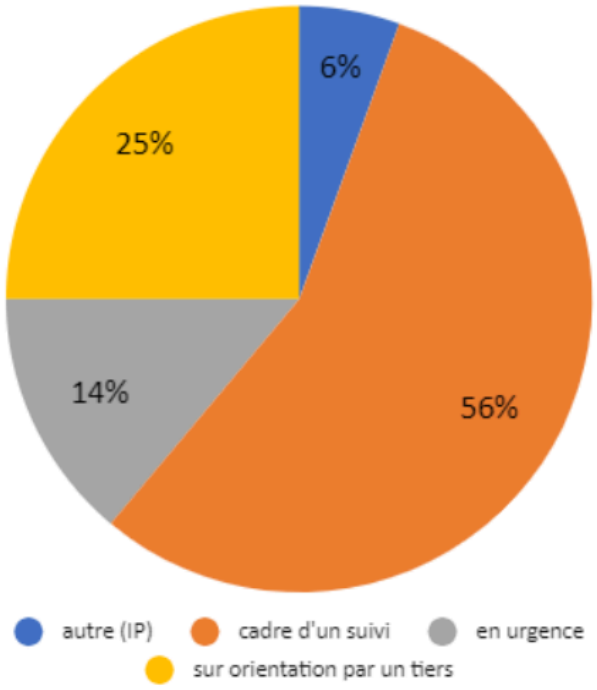

Annexe 16 : Graphique représentant la typologies des orientations effectuées par les professionnel·le·s recensées par le réseau VCIFSS du Cœur d'Hérault (2020).

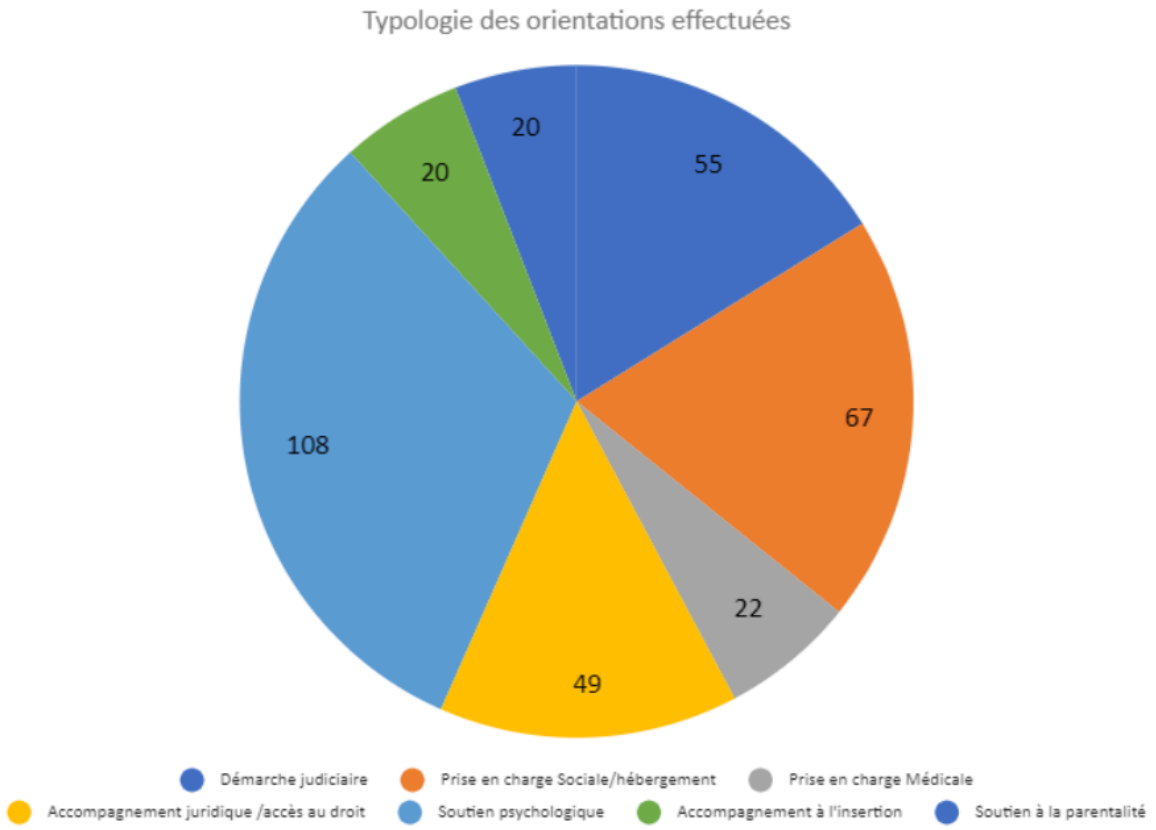

**55% = démarche judiciaire*

Annexe 17 : Tableau des huit niveaux de participation de Sherry Arnstein (1969).

Niveaux	Qualification	Définition
Niveau 1	Manipulation	Ces niveaux supposent un public passif à qui on fournit des informations pouvant être partiales et partielles
Niveau 2	Education	
Niveau 3	Information	Le public est informé sur ce qui va se produire, sur ce qui est entrain de se produire et sur ce qui s'est déjà produit
Niveau 4	Consultation	Le public a la parole mais n'a aucun pouvoir dans la prise en compte de leur point de vue
Niveau 5	Implication	Les opinions du public ont quelques influences mais ce sont encore les détenteurs du pouvoir qui prennent les décisions
Niveau 6	Partenariat	Le public peut commencer à négocier avec les décideurs, incluant un accord sur les rôles, les responsabilités et les niveaux de contrôle
Niveau 7	Délégation de pouvoirs	Délégation partielle des pouvoirs
Niveau 8	Contrôle des citoyens	Délégation totale dans la prise de décision et de l'action

Annexe 18 : Photo d'une tournée Roul'Contact à Nébian.

1 : Épicerie.
2 : Espace café-thé.
3 : Point informations.
4 : Projet Passerelles : espace d'écoute individuel mobile dans l'espace (il est repéré grâce à Héloïse et non grâce à son placement dans l'espace, qui n'est pas fixe).
5 : Animation exceptionnellement dans la salle des fêtes juste en bas de la place.

Annexe 19 : Affiche “Femmes rurales” réalisée par Sylviane pour le collectif Avenir en Nous.

Annexe 20 : Outil d'auto-évaluation des relations conjugales, Centre Hubertine Auclert, centre francilien pour l'égalité femmes-hommes.

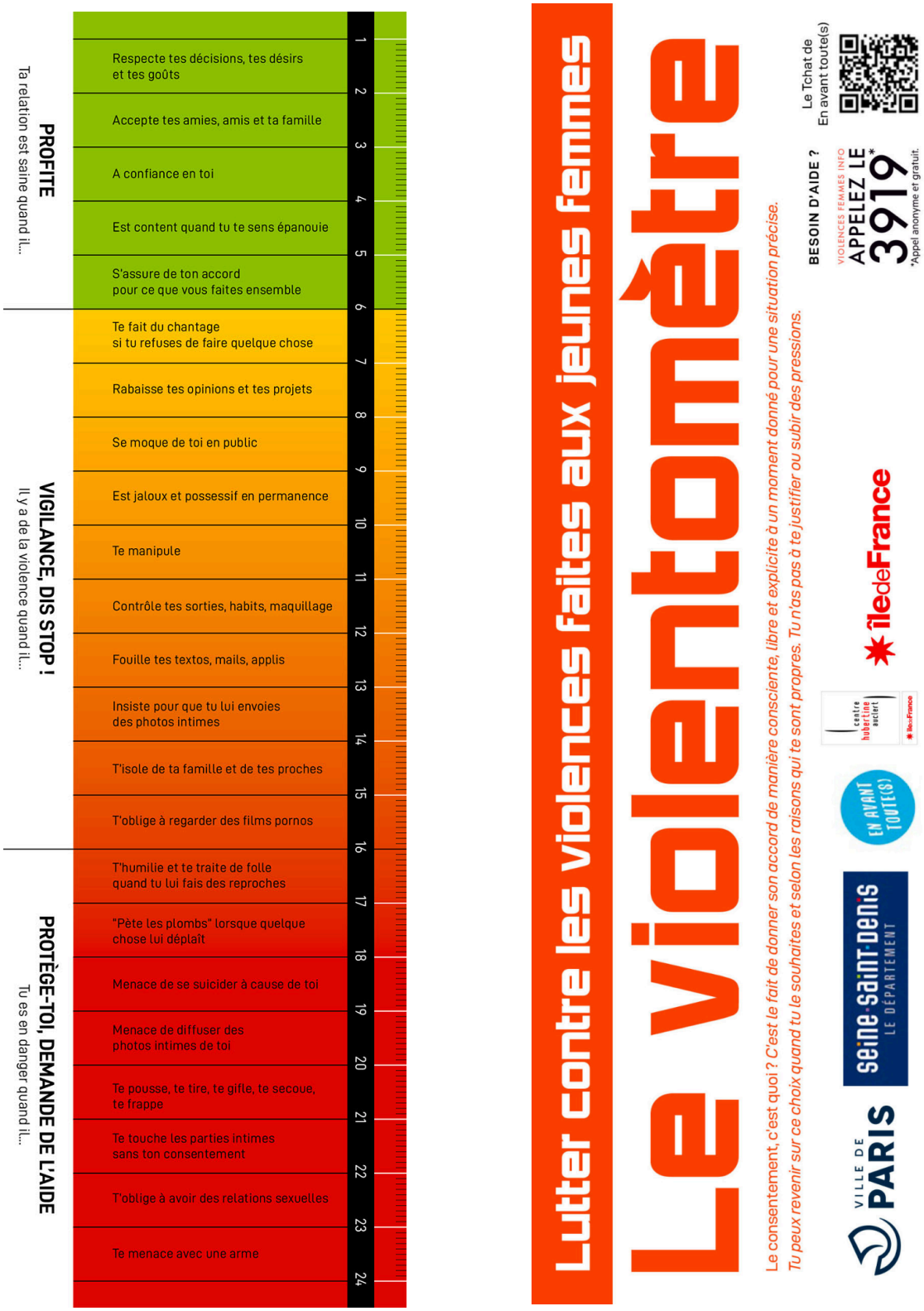

Bibliographie

Amsellem-Mainguy, Y. (2021). Les filles du coin: Vivre et grandir en milieu rural. Presses de Sciences Po. https://doi.org/10.3917/scpo.amsal.2021.01

Arnal, C. & Haegel, F. (2019). Les freins à la participation des populations précaires. Comment une association façonne les identifications collectives. Participations, 25, 83-107. https://doi.org/10.3917/parti.025.0083

Arnera, T., Noël, O. & Garcia, R. (2018). L'intermédiation: Exploration d'une notion heuristique et pratique pour penser et agir la complexité. *Agencements*, 2, 78-116.

Beaufils, M. & Duval-Valachs, N. (2023). Peut-on enseigner la participation ?. Revue Projet, 397, 4-9. https://doi.org/10.3917/pro.397.0004

Brugère, F. (2017). L'éthique du « care ». Presses Universitaires de France. https://doi.org/10.3917/puf.bruge.2017.01

Brugère, F. (2020). Pour une société du care: Retour sur dix ans de combat. Études, -A, 61-72. https://doi.org/10.3917/etu.4273.0061

Chaillou, A. (2023). Créer de la proximité, un défi collectif. Revue Projet, 397, 13-13. https://doi.org/10.3917/pro.397.0013

Clavé-Mercier, A. (2023). Réinventer la relation d'aide. Revue Projet, 397, 47-49. https://doi.org/10.3917/pro.397.0047

Couet, D. (2018). Les fondements possibles d'une éthique professionnelle en travail social. *Forum*, 154, 43-48. https://doi.org/10.3917/forum.154.0043

Coquard, B. (2022). *Ceux qui restent: Faire sa vie dans les campagnes en déclin*. La Découverte. https://doi.org/10.3917/dec.coqua.2022.01

Dalmiya, V, Traduit de l'anglais par & ROLLET, B (2020). L'éthique du care en situation de pandémie : quels changements possibles ? Diogène, 2020/1 n° 269-270. pp. 138-157. https://doi.org/10.3917/dio.269.0138.

Dardot, P., Laval, C. (2010). *La nouvelle raison du monde: Essai sur la société néolibérale*. La Découverte. https://doi.org/10.3917/dec.dardo.2010.01

Dauphin, S. (2023). Le féminisme d'État et les violences de genre en France : avancées et limites de la politique de lutte contre les violences conjugales. Nouvelles Questions Féministes, 42, 101-116. https://doi.org/10.3917/nqf.421.0101

Dauphin, S (2010). Action publique et rapports de genre. Revue de l'OFCE, 2010/3 n° 114. pp. 265-289. https://doi.org/10.3917/reof.114.0265.

Delage, M., Sanchez, A., Bruno, J. & Degiovani, M. (2012). Les violences conjugales, phénomène social, problème systémique. Thérapie Familiale, 33, 105-121. https://doi.org/10.3917/tf.122.0105

Dominique Paturel, « L'éthique du care, soutien de l'intervention sociale en entreprise », Revue Interventions économiques [En ligne], 51 | 2014, mis en ligne le 01 novembre 2014, consulté le 27 novembre 2014. URL : http://interventionseconomiques.revues.org/2187

Donoso, T., Amorós, P., Rodrigo, M. & Máiquez, M. (2008). Violence et famille : identification des besoins des femmes victimes de violences. *Revue internationale de l'éducation familiale*, 23, 127-142. https://doi.org/10.3917/rief.023.0127

Dreuil, D. (2020). Prendre soin de l'attente: La patience revisitée. Revue française d'éthique appliquée, 9, 74-87. https://doi.org/0.3917/rfeap.009.0074

Dubois, V. La vie au guichet, Economica, Paris, 2010

Gaëlle Terrisse. Genre et inégalités dans les espaces ruraux : "Les femmes qui font (la) campagne". 2023. ffhal-04237378

Germain-Vidick, F. (2001). Animation, relations et vie sociale en établissements. Gérontologie et société, 24(96), 145-152. https://doi.org/10.3917/gs.096.0145

Gilligan, C (2009). Le care, éthique féminine ou éthique féministe ? Multitudes, 2009/2 n° 37-38. pp. 76-78. https://doi.org/10.3917/mult.037.0076.

Guétat-Bernard, H. (2015). Travail des femmes et rapport de genre dans les agricultures familiales : analyse des similitudes entre la France et le Cameroun. Revue Tiers Monde, 221, 89-106. https://doi.org/10.3917/rtm.221.0089

Grannis, T. (2020). Le patriarcat sans (le) pouvoir ? Les hommes et le féminisme après #MeToo. *Nouvelles Questions Féministes*, 39, 116-131. https://doi.org/10.3917/nqf.391.0116

Jaspard, M. (2011). Les violences contre les femmes. La Découverte. https://doi.org/10.3917/dec.jaspa.2011.01

Jean-Louis Genard, « De la capacité, de la compétence, de l'empowerment. Repenser l'anthropologie de la participation », Politique et sociétés, vol. 32, n° 1, 2013.

Khazaei, F. (2017). Elisa Herman, Lutter contre les violences conjugales. Féminisme, travail social, politique publique: Presses universitaires de Rennes – Collection « Le Sens social », Rennes, 2016, 309 pages. Travail, genre et sociétés, 38, 234-237. https://doi.org/10.3917/tgs.038.0234

Lafleur, G. et M.-A. Allard (2006). Enquête sur la santé psychologique des producteurs agricoles du Québec, COOP Fédérée.

Laurencin, A., Vogt, U. & Jeannet, V. (2023). « L'aller vers ne répond pas à la fermeture des services publics ». *Revue Projet*, 397, 54-57. https://doi.org/10.3917/pro.397.0054

Legros, C. (2016). L'urgence participative de l'habitat précaire. *Chimères*, 88, 150-161. https://doi.org/10.3917/chime.088.0150

Lièvre, P. (2016). 5. La construction de l'hypothèse. Dans : P. Lièvre, Manuel d'initiation à la recherche en travail social (pp. 85-91). Rennes: Presses de l'EHESP.

L'éthique du care, une éthique de l'interdépendance. (2009). *Les Cahiers Dynamiques*, 44, 22-26. https://doi.org/10.3917/lcd.044.0022

Marc, U. (2008). L'instrumentalisation de la sociologie en situation d'intervention : analyse critique d'une notion ordinaire, Dans Sociologies pratiques (n°16), pages 95 à 113

Paperman P. (2019). Vers une société du *care,* Une politique de l'attention, *Idées reçues*

Paugam, S. (2009). Le lien social. Presses Universitaires de France. https://doi.org/10.3917/puf.pauga.2009.01

Roy, P. & Tremblay, G. (2012). Comprendre les masculinités rurales : un portrait basé sur la santé psychologique. *Service social*, *58*(1), 68–84. https://doi.org/10.7202/1010442ar

Rozier E. (2010). « John Dewey, une pédagogie de l'expérience » *La lettre de l'enfance et de l'adolescence*, (n° 80-81) (2), 23-30.https://doi.org/10.3917/lett.080.0023.

Siffert, I. (2023). Quand « l'aller vers » tient à distance. *Revue Projet*, 397, 39-42. https://doi.org/10.3917/pro.397.0039

FISHER Berenice, TRONTO Joan, « Towards a Feminist Theory of Caring », in ABEL Emily, NELSON Margaret (dir.), *Circles of Care*, Albany, SUNY Press, 1990, pp. 36-54.

Segrestan, P. (2011). Quels devenirs pour l'« animation sociale » ?. *VST - Vie sociale et traitements*, 109, 125-131. https://doi.org/10.3917/vst.109.0125

Tétreault, S. (2014). Observation participante *(Participative observation)*. Dans : Sylvie Tétreault éd., *Guide pratique de recherche en réadaptation* (pp. 317-325). Louvain-la-Neuve: De Boeck Supérieur. https://doi.org/10.3917/dbu.guill.2014.01.0317

J. Tronto, *Un monde vulnérable. Pour une politique du* care, La Découverte, « Textes à l'appui – philosophie pratique », 2009, pp. 153-155.

Vuattoux, A. (2013). Penser les masculinités. *Les Cahiers Dynamiques*, 58, 84-88. https://doi.org/10.3917/lcd.058.0084

Jean-Philippe, M. (2011). De l'éthique professionnelle des travailleurs sociaux. *Informations sociales*, 167, 123-130. https://doi.org/10.3917/inso.167.0123

Sitographie

https://drees.solidarites-sante.gouv.fr/sites/default/files/2020-10/er1154.pdf

https://drees.solidarites-sante.gouv.fr/sites/default/files/2021-03/er1189_0.pdf

https://www.cairn.info/dossiers-2023-5-page-1.htm?contenu=article

https://www.centre-hubertine-auclert.fr/sites/default/files/medias/egalitheque/documents/rapport-femmes-et-ruralite.pdf

https://www.insee.fr/fr/statistiques/6205418?sommaire=6047805#figure-a_radio1

https://www.jean-jaures.org/publication/fractures-francaises-metoo-une-prise-de-conscience-collective-face-aux-violences-sexistes-et-sexuelles/

https://www.ipsos.com/fr-fr/les-francais-et-les-representations-sur-le-viol-et-les-violences-sexuelles

https://www.jean-jaures.org/publication/acceder-aux-services-publics-en-milieu-rural-les-femmes-en-premiere-ligne/

https://www.assemblee-nationale.fr/dyn/16/rapports/cec/l16b1073_rapport-information.pdf

https://mobile.interieur.gouv.fr/Interstats/Actualites/Info-Rapide-n-28-Les-violences-conjugales-enregistrees-par-les-services-de-securite-en-2022

https://www.revue-projet.com/articles/2023-12-bioteau-colin-colombier-martineau-un-mot-d-ordre-etatique/11224

https://arretonslesviolences.gouv.fr/sites/default/files/2024-03/Lettre-Observatoire-national-des-violences-faites-aux-femmes-Miprof-Mars-2024.pdf

https://declicviolence.fr/la-carte-interactive-liste?type=2&region=3&department=

Au cœur des témoignages #MeTooGarçons, les dégâts d'une « idéologie de la virilité », Marine Turchi, 26 février 2024

https://www.prefectures-regions.gouv.fr/hauts-de-france/Region-et-institutions/L-action-de-l-Etat-dans-la-region/Citoyennete-egalite-et-droits-des-femmes/Egalite-et-droits-des-femmes2/Lancement-du-point-d-ecoute-itinerant-En-voiture-Nina-et-Simon-e-s

https://france3-regions.francetvinfo.fr/occitanie/pyrenees-orientales/perpignan/je-ne-sais-pas-s-ils-savent-oser-parler-des-violences-conjugales-dans-le-milieu-rural-2933604.html

https://www.senat.fr/notice-rapport/2021/r21-060-1-notice.html

https://www.urbanisme-puca.gouv.fr/IMG/pdf/discoursbouba-olga_web.pdf

Podcasts

L'éthique du care, un projet de société qui résonne avec l'époque, Fabienne Brugère, Radio France (2021)

J'écoute les voix de celles et ceux qui n'étaient pas entendues, Carol Gilligan, Radio France (2024)

Titre du mémoire

Favoriser l'égalité pour lutter contre les violences conjugales, intrafamiliales, sexistes et sexuelles en milieu rural par l'approche de l'éthique du *care*

Résumé

"*Prendre une décision [...], c'est comme marcher sur un trampoline, à chaque pas, tout bouge sous nos pieds*" (Carol Gilligan, 2024).

L'éthique du *care* nous invite à repenser notre rapport interdépendant aux autres et au monde. Une manière d'appréhender la société sans véhiculer les valeurs et les normes binaires du patriarcat. Cette notion sera ici une grille de lecture des rapports sociaux et un mode d'action pour l'intervention sociale.

L'intention de ce mémoire est de voir, d'une part, comment la dimension collective, introduite dans la lutte contre les violences conjugales, intrafamiliales, sexistes et sexuelles (VCIFSS) en milieu rural peut être un levier et un lieu de prévention. D'autre part, de mettre à jour les spécificités de ces violences en milieu rural - à travers l'exemple du territoire Cœur d'Hérault - afin de voir comment l'action sociale peut se saisir de l'approche par le collectif et le prisme de l'égalité pour lutter contre les VCIFSS de manière adaptée aux réalités sociales et territoriales.

Mots clés : territoire rural - violences conjugales - violences intrafamiliales - éthique du *care* - actions collectives - lien social - égalité des genres